VENDREDI 30 JANVIER 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1870
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Une victoire en trompe l'œil sur le Mercosur



Si le monde agricole se réjouit globalement du fait que le parlement européen a voté le renvoi de l'accord du Mercosur devant la Cour de justice de l'Union européenne, beaucoup de représentants syndicaux demeurent prudents devant ce qui ressemble pourtant à une victoire. La Présidente de la Commission européenne a déjà fait savoir qu'elle souhaitait une entrée en application de l'accord, avant même les conclusions de la CJUE.

Page 05, 06, 07, 09 et 12



P.06
ACTUALITÉS *Départements*
JA de l'Yonne // Motivés comme jamais



P.16
DOSSIER *Bâtiments*
Abreuvement, conception // Tout ce qu'il faut savoir



P.28
RURALITÉ *Élections*
Futurs maires // Nouvelles règles à connaître





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 JEUNES AGRICULTEURS : « CONTINUER À ÊTRE VU SANS ÊTRE MAL VU »

.05 PRODUCTION LOCALE : VÉRIFIER, ÉCHANGER ET AVANCER…

.06 JEUNES AGRICULTEURS : DE NOUVELLES TÊTES

.07 CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE : «LISIBLES, PLUS CONCRETS ET PLEINEMENT UTILES «

.08 FDSEA : DES CHOSES INCROYABLES

.09 JOURNÉE PORTES OUVERTES : LA PREMIÈRE DE L'ANNÉE

.10 GDA BOURGOGNE NIVERNAISE : CONNAISSANCES, ÉCHANGES ET BIENVEILLANCE

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 ÉNERGIE : LES VISAGES MULTIPLES DE LA MÉTHANISATION

.12 TRIBUNE : « MERCOSUR : L'HISTOIRE EST LOIN D'ÊTRE FINIE ! »

PRODUCTIONS // CULTURES

.13 PROTÉAGINEUX : RÉUSSIR L'IMPLANTATION DES POIS ET FÉVEROLES DE PRINTEMPS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.14 2E INNO'VENTE BIEN NAÎTRE : CONFORT POUR L'AVENIR

.15 ABREUVEMENT DES BOVINS : IL FALLAIT FAIRE QUELQUE CHOSE

DOSSIER // MACHINISME

.16 SPÉCIAL BÂTIMENTS

RURALITÉ // TERRITOIRES // COLLECTIVITÉS

.26 CERFRANCE ALLIANCE CENTRE : L'OPTIMISME MÉTHODOLOGIQUE

.27 MAGASIN DE PRODUCTEURS : PARTAGER UN PEU PLUS…

.28 ÉLECTIONS MUNICIPALES : NOUVEAU CADRE POUR NOUVEAUX MAIRES

.29 HAIE : LA PLACE DE LA HAIE DANS LE TONNERROIS

SERVICES

.30 ÉQUIPEMENT

.31 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.32 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.34 PETITES ANNONCES

.36 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // PORTRAIT // OXYGÈNE

.39 MAISON DE L'AGRICULTURE : À BRETENIÈRE EN KAYAK

.40 MOBILITÉ : UN ÉCOTRAIN POUR REDONNER VIE AUX PETITES LIGNES



// LE DESSIN

// EN BREF

UE-Inde Accord équilibré pour le Copa Cogeca

L'accord commercial conclu entre l'Union européenne et l'Inde est «une avancée significative et équilibrée» pour le commerce agroalimentaire, a salué le 27 janvier le Copa-Cogeca. Ce traité «renforce l'accès à un marché clé, tout en reconnaissant clairement le besoin de protection des secteurs les plus sensibles de l'agriculture européenne et de son modèle de production», souligne le comité. En réduisant de manière substantielle ou en éliminant des droits de douane jusqu'ici prohibitifs sur certains produits – aliments transformés, huile d'olive, jus de fruits, vins et spiritueux – il crée des opportunités d'exportation significatives».« L'exclusion des produits les plus sensibles de cette libéralisation (tarifaire), dont le bœuf, le sucre, le riz, la volaille et le miel, reflète une approche pragmatique et responsable». À l'inverse les vins et spiritueux européens verront, sur sept ans, les droits indiens passer de 150% à 20% pour les vins de plus de 10 euros la bouteille (et 30% pour les moins chers), de 150% à 40% pour les spiritueux et la bière de 110% à 50%. La Fédération des exportateurs de vins et spiritueux de France (FEVS) a salué «une avancée considérable», au moment où le secteur affronte des droits accrus aux États-Unis, son principal marché à l'export, et peine en Chine.

OFB Le gouvernement ouvre une enquête sur la nomination d'Anne Le Strat

La ministre de la Transition écologique, Monique Barbut, a annoncé le 27 janvier que le gouvernement a ouvert une enquête administrative sur la nomination d'Anne Le Strat en tant que directrice déléguée à l'Office français de la biodiversité (OFB), selon l'AFP. *« Comme toutes les autres nominations, elle a relevé d'une procédure administrative. Compte tenu de l'émotion suscitée par cette décision, je tiens à ce que nous soyons attentifs à ce que ce processus se soit déroulé dans la plus grande neutralité »*, a déclaré la ministre en séance de questions au gouvernement à l'Assemblée. *« C'est pourquoi le Premier ministre a, dès lundi soir, saisi l'Inspection générale de l'administration, le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), et l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (l'IGEDD) pour enquêter sur les modalités de son recrutement »* a-t-elle ajouté, en réponse à la députée Christelle Minard (LR, Eure-et-Loir), qui critiquait le choix d'un profil *« clivant »*. La veille, la CR avait dénoncé *« un nouvel affront »* au monde agricole en la nomination d'Anne Le Strat. Cette dernière a été nommée directrice déléguée *« mobilisation de la société »* de l'OFB le 1er janvier. Dans un communiqué le 27 janvier, la FNSEA a salué le lancement de l'enquête administrative.

Bovins/DNC L'Espagne et le Kosovo acceptent l'importation de bovins vaccinés

L'Espagne et le Kosovo ont donné leur accord pour recevoir des bovins français vaccinés contre la dermatose nodulaire contagieuse (DNC), a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué le 27 janvier. À l'instar de l'accord passé avec l'Italie, ces nouveaux accords s'appliquent aux animaux issus des *« zones vaccinales II »* (zones vaccinales succédant à une zone réglementée), situées en Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et dans 500 communes du Sud-Ouest. Comme le précise le ministère, *« les négociations se poursuivent pour étendre cette ouverture à la zone vaccinale I dans le Sud-Ouest »* (zone de vaccination préventive, sans foyer). Les conditions d'export vers l'Espagne – deuxième débouché français pour les broutards et premier pour les veaux laitiers – sont légèrement moins contraignantes que pressenti : contrairement à l'Italie, aucun test PCR n'est requis, selon le site internet du ministère. Toutefois, les conditions d'immunité, y compris collective, sont nécessaires (pas de foyer depuis trois mois, vaccination depuis 28 jours, et depuis 60 jours dans un rayon de 50 km). Ces accords sont en vigueur depuis le 27 janvier pour l'Espagne et le 22 janvier pour le Kosovo ; ce pays tiers *« est un débouché particulièrement important pour les éleveurs du Jura »*, selon la Rue de Varenne.

// À NOTER

Elle a fini vendredi

Louise Terrillon, fille d'agriculteur originaire de Laignes, a réalisé un stage à Terres de Bourgogne du 5 au 23 janvier.
À l'heure où nous écrivons ces lignes, nous ne savions pas encore si Louise allait « payer son coup » pour son départ, mais vu sa bonne humeur et son engagement, il n'y avait pas trop de soucis à se faire ! Cette jeune femme de 21 ans, actuellement en troisième année de licence information-communication à l'Université de Bourgogne, a participé durant trois semaines aux travaux de la rédaction, à l'occasion d'un stage dans le cadre de sa formation. Louise Terrillon s'est montrée très impliquée dans chacune des tâches qui lui ont été confiées. Correspondante de presse pour le Bien public, cette future journaliste avait déjà de l'expérience et vient d'ajouter une nouvelle ligne à son CV en travaillant pour notre hebdomadaire. Fille d'Alain Terrillon, éleveur de vaches laitières à Griselles près de Laignes, Louise savait où elle mettait les pieds avec ce stage réalisé dans un média agricole. Sa force de proposition sur certains sujets a été saluée par toute l'équipe.

AG



Ses articles sont à retrouver dans nos quatre dernières éditions.

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 130 € - **Prix au numéro :** 2,55 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE

// MARCHÉS

La guerre en Ukraine inquiète et contrarie les fondamentaux

Les soubresauts géopolitiques de ces derniers mois rendent de plus en plus difficiles une visibilité et une fiabilité à long terme des cours de certaines productions agricoles.

Depuis l'automne dernier, le ministère américain de l'agriculture (USDA) ne cesse de réviser à la hausse les productions prévisionnelles de céréales des grands pays producteurs exportateurs. Ces ajustements n'auraient aucun impact sur leurs échanges commerciaux, plafonnés à leurs niveaux estimés les mois passés, mais elles modifient la hiérarchie des prix. Fin décembre 2025, l'engorgement accru du marché du blé a fait dévisser son prix de 20 € ! Quand la tonne d'orge et de maïs valait environ 185 € sur le marché de Rouen et de Bordeaux, le blé tendre cotait 165 € ! Comme la situation en Ukraine s'est compliquée, les cours du blé jouent au yoyo, sursautant d'une vingtaine d'euros après chaque nouvelle salve de missiles lancés sur les ports d'Odessa, avant de revenir à leur niveau antérieur. Si bien que le 15 janvier, la tonne de blé valait 185 € avant de perdre à nouveau du terrain à l'heure où ces lignes sont écrites.



AVTG

Les marchés des grains et d'autres grandes cultures sont soumis à de fortes variations de prix en lien avec les tensions géopolitiques.

Instabilité sur le maïs

Ces derniers jours, les cours de maïs ont aussi augmenté à Bordeaux en réaction aux soubresauts observés à Odessa où les ports, en plus d'être bombardés, sont toujours confrontés à des problèmes d'acheminement des grains par camions. Au cours du mois de janvier, l'USDA a réévalué la production mondiale prévisionnelle de maïs de 13,2 Mt. Cette hausse s'ajoute à celle de décembre dernier et à celles des mois précédents. En conséquence, 1 296 Mt de maïs seraient engrangées en 2025-2026 (+65 Mt sur un an). Pour autant, la production est à peine équilibrée. La consommation mondiale de maïs progresserait de 48 Mt et les échanges commerciaux (197 Mt) retrouveraient peu ou prou leurs niveaux de 2023-2024. Mais sur les 13,2 Mt réparties à parts égales entre la Chine (6,2 Mt) et les États-Unis (+6,7 Mt), seules les millions de tonnes de grains étasuniens sont disponibles sur le marché. Le scénario est similaire sur le marché mondial du blé mais lui est excédentaire. La nouvelle réévaluation de 5,5 Mt (+3,5 Mt en Argentine en pleine moisson et +2 Mt en Russie) opérée par l'USDA hisserait la production mondiale de blé à un nouveau record (842 Mt). En une campagne, 41 Mt de grains auront ainsi été engrangées dont 23 Mt en Union européenne. Un sixième du blé produit dans le monde est européen (134 Mt). Mais les échanges mondiaux estimés à 220 Mt au mois de décembre, plafonneraient à leur niveau estimé les mois passés. Certes, ils sont supérieurs de +15 Mt à la campagne 2024-2025 mais ils demeurent inférieurs à 2023-2024 alors que moins de blé avait alors été engrangé. (804 Mt). Mais l'UE pourrait ne pas atteindre son objectif de campagne à l'export (31 Mt). Seules 13,7 Mt de blé ont été vendues à des pays tiers, soit un tiers des objectifs de la campagne.

Léthargie commerciale

Cette léthargie commerciale étendue à l'ensemble de la planète explique une partie de l'augmentation des stocks de report de fin de campagne (278 Mt ; +19 Mt). Autrement dit, près de la moitié du blé produit en plus dans le monde durant la campagne sera stockée. Pour autant, ces stocks mondiaux s'inscrivent dans la moyenne des campagnes précédentes. Après une campagne catastrophique, l'UE ne parviendrait pas à redresser les siens. À la fin du mois de juin prochain, ils n'excéderaient pas 9 % de sa consommation versus 15 % les deux campagnes précédentes. En attendant, la faiblesse du prix du blé rend sa culture moins attractive. En Russie, la superficie emblavée d'ici le printemps prochain (26,8 millions d'hectares) serait inférieure de 9,7 % à celle de 2024, selon Sovecon.ru. Aussi, la production potentielle de blé est d'ores et déjà nettement inférieure à l'actuelle (89,5 Mt), qui repose en grande partie sur des rendements records. Mais comme en France la céréale est la moins chère à cultiver, les producteurs la privilégient aux dépens d'autres. Seules les exportations européennes d'orges pavoisent (6,7 Mt ; + 2,8 Mt sur un an). Mais sa production mondiale menace d'être structurellement déficitaire.

Actuagri

// EN BREF

Céréales Bonnes perspectives de production au Maroc pour 2026

Selon un article de l'agence Ecofin du 26 janvier, la production marocaine de céréales pourrait fortement rebondir entre 2025 (campagne culturale 2024-2025) et 2026 (campagne culturale 2025-2026). Dans son budget économique prévisionnel (BEP), le Haut-Commissariat au Plan marocain la prévoit, au 19 janvier, à 8 Mt, contre 4,4 Mt en 2024-2025. La récolte marocaine a énormément souffert de la sécheresse ces dernières années. Si ce chiffre était effectivement atteint lors des récoltes dans les prochains mois, il s'agirait du plus haut niveau de production depuis 2020-2021, année durant laquelle elle avait atteint 10,3 Mt. « Le démarrage de la campagne agricole 2025-2026 a été marqué par un déficit pluviométrique notable. Néanmoins, les précipitations abondantes et bien réparties enregistrées à partir de fin novembre ont permis de rattraper ce retard, ce qui laisse entrevoir une campagne agricole plus prometteuse », indique le Haut-Commissariat au Plan. Il faut néanmoins rester prudent quant à ces prévisions, beaucoup d'aléas étant susceptibles de se passer avant le début des récoltes. Le Maroc constitue un important client de l'Hexagone en matière de céréales. Une bonne production locale réduirait potentiellement les possibilités d'exportations françaises.

Céréales La Russie souhaite implanter des usines à l'étranger pour doper ses exports

D'après un article de l'agence de presse Reuters paru le 21 janvier, la ministre de l'Agriculture russe Oksana Lut a déclaré que les entreprises russes devraient installer à l'étranger des usines de transformation alimentaire, incluant des moulins, avec le soutien du gouvernement. L'objectif : doper les exportations de matières premières agricoles. Les céréales et surtout le blé concentrent l'essentiel de ces exports. Or, l'an dernier, ces derniers ont eu tendance à céder du terrain en raison de la faiblesse des prix mondiaux du blé – décourageant les exportateurs à se positionner – et de la baisse de la production entre 2023-2024 et 2024-2025, passant de 91,5 Mt à 81,6 Mt (selon l'USDA). Ce repli a suffi à jeter le doute sur la possibilité d'atteindre l'objectif fixé par le dirigeant russe Vladimir Poutine d'augmenter les exportations agricoles nationales de 50 % d'ici 2030. « Il ne sera plus possible de simplement obtenir le partenariat des pays en fournissant des produits bruts. C'est pourquoi nous devons avancer avec des investissements », a déclaré Oksana Lut lors d'une conférence réunissant producteurs de lait et de produits laitiers à Moscou. La ministre a profité de la conférence pour parler de la filière céréalière, annonçant que des entreprises russes avaient déjà commencé à implanter des moulins dans d'autres pays.



// JEUNES AGRICULTEURS

« Continuer à être vu sans être mal vu »

Après une manifestation européenne le mardi 20, ce sont les jeunes agriculteurs du tonnerrois qui ont décidé de renouveler l'opération à l'échelle locale, le mercredi 21 janvier.

Quinze jours après avoir été élu au cours des réunions cantonales des jeunes agriculteurs de l'Yonne, Emeric Biziot a décidé de réunir son canton, ce mercredi 21 janvier, au soir, au sein du rond-point à proximité des grandes surfaces à Tonnerre. *« Le passage de l'accord au Mercosur a, pour l'instant était décalé, mais ce n'est pas gagné d'avance. Il faut continuer à se mobiliser, parce que si on arrête, cet accord passera forcément un jour »*, manifeste-t-il avec plein de hargne. Au-delà du Mercosur, ce jeune président décrit un ras-le-bol de tout ce qui tombe sur la profession agricole, entre *« la taxe MACF, l'ajout de paperasses, la baisse du budget de la PAC, etc. »*. Lorsque certains vivent cela comme *« une réussite »*, Émeric Biziot, lui, vit cela *« comme un souffle, une pause de répit »*, mais ne souhaite pas lâcher la manifestation et faire comprendre aux concitoyens tout ce qui incombe à la profession. « *C'est donc pour cela que nous multiplions de petites actions au sein de Tonnerre.* » Avec près d'une dizaine de tracteurs, la trentaine de jeunes agriculteurs défile dans les rues, direction le centre des Finances Publiques. *« Il y a un ensemble de paperasses en plus, qui nous prennent parfois plusieurs journées de boulot, pour qu'au final, nous ne touchions pas énormément plus »*, interpelle-t-il face à ces collègues agriculteurs.



Les Jeunes Agriculteurs du Tonnerrois se sont mobilisés ce mercredi 21 janvier, à la suite de la mobilisation strasbourgeoise.



Les JA du Tonnerrois ont souhaité informer les citoyens en collant des affiches sur les grandes surfaces.

« On est tous dans le même bateau »

Pris dans l'ambiance, les tracteurs continuent leurs routes devant les quatre enseignes de grande surface tonnerroises. L'objectif : *« sensibiliser les citoyens au risque que le Mercosur peut engendrer sur notre profession. Cela déstabilisera brutalement tout notre système actuel. Nous voulons qu'ils continuent à nous soutenir dans notre lutte, qu'ils continuent à nous comprendre et qu'ils continuent à nous soutenir en mangeant français »*. En retournant sur ses pas, les nombreuses voitures que croisent les tracteurs les klaxonnent. De nombreux citoyens baissent la vitre et expriment *« ne lâchez rien, on vous soutient »*. En regardant ce spectacle, Émeric Biziot témoigne du sentiment agréable qu'il ressent. *« ça me touche d'entendre cela, que ce soit ce soir, ou encore à Auxerre, il y a quelques semaines, ça nous fait du bien, et ça nous donne de la force pour continuer »*. Un peu plus loin, un visage familier croise son attention. Guillaume Goux, agriculteur en polyculture élevage rejoint le cortège. *« De 2016 à 2019, j'ai été secrétaire général des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne. Depuis, je les soutiens et j'essaie de me déplacer dès que je le peux à leurs événements»*, confie-t-il, en tapant l'épaule de l'un de ses collègues. Actuellement élu à la Chambre d'agriculture de l'Yonne sur le dossier installation transmission, il ne reste jamais loin des jeunes agriculteurs. *« Forcément, quand on parle des jeunes agriculteurs, ce sont les jeunes récemment installés ou ayant un projet. C'est un sujet qui me tient à cœur »*, manifeste-t-il.

Charlotte Sauvignac



Une mobilisation locale qui a mobilisé près de dix tracteurs et une trentaine de personnes.

// JEUNES AGRICULTEURS

À Blaisy aujourd'hui

Les Jeunes agriculteurs de Côte-d'Or se réunissent en assemblée générale ce vendredi à Blaisy-Bas.

Ça y est, les 18 assemblées cantonales JA sont terminées en Côte-d'Or. Place désormais à la grande *« AG »* départementale qui se tient ce 30 janvier à la salle des fêtes de Blaisy-Bas. Le huis clos du matin précédera une après-midi ouverte à tous, largement inspirée de l'édition 2025. *« En effet, nous repartons sur notre idée de speed dating pour favoriser les échanges entre les jeunes et nos partenaires »*, présente Antoine Duthu, président de JA21. Des stands de la DDT, de la MSA, de CER France, de Dijon Céréales, de la Chambre d'agriculture et du GDS seront ainsi à disposition. Une intervention de Ludovic Rochette, président des maires de Côte-d'Or, est également au programme, comme l'annonce Antoine Duthu : *« les élections municipales approchent à vitesse grand V. Notre invité du jour parlera de ce scrutin et de l'importance de s'engager dans les différents conseils municipaux »*. Cette assemblée départementale sera élective et l'actuel président déléguera ses responsabilités à un autre JA, qui pourrait bien répondre au nom de Thomas Cotiby ! Antoine Duthu s'était engagé, dès le début, pour un seul mandat : *« JA est une très belle école de formation, il faut que cette expérience profite à d'autres, au maximum. Pour ma part, comme je m'y attendais, ce fut une très belle aventure humaine »*.

350 adhérents !

Antoine Duthu salue les renouvellements effectués dans les cantons. Pour ne parler que des postes de présidents, sept nouveaux JA ont pris les rênes de leur équipe ces dernières semaines, il s'agit de Louis Mimeur (Pouilly-en-Auxois), Benoît Dureuil (Arnay-le-Duc), Jeremi de Waele (Châtillon/Laignes/Montigny), Pierrick Tournier (Saulieu/Liernais), Lara Fournier (Sombernon), Paul Czarnyszka (Mirebeau/Fontaine/Pontailler) et Thomas Deboulard (Bligny-sur-Ouche). En plus de se renouveler, les effectifs cantonaux se sont considérablement étoffés en passant de 250 à 350 adhérents en deux ans. *« C'est une fierté, et nous avons vu tous ces jeunes dans les différentes actions syndicales que nous avons menées. Nous allons le vérifier mais nous sommes peut-être le département de France qui s'est le plus bougé durant les dernières manifestations ! »*, enchaîne Antoine Duthu. Cet échange avec ce dernier ne pouvait se terminer sans un mot de sa part sur l'issue favorable de la mobilisation de Strasbourg : *« c'est une belle victoire syndicale, la preuve que rien n'est perdu d'avance. Il ne faut jamais rien lâcher. Von der Leyen a voulu faire passer son idée en force et elle n'a pas réussi ! Nous serons désormais très attentifs à ce que dira la Cour de Justice, espérons que celle-ci nous donne raison »*.

AG



Illustration générée par IA

L'assemblée générale de JA de Côte-d'Or se tient aujourd'hui, vendredi 30 janvier, à Blaisy-Bas.

// PRODUCTION LOCALE

58 Vérifier, échanger et avancer...

Suite à la suspension des accords avec les pays du Mercosur, une action syndicale FDSEA 58 et JA 58 était organisée dans certaines enseignes à Varennes-Vauzelles.



La délégation de la FDSEA 58 et des JA 58 avec Alain et Thomas Baillou ainsi que Franck Vigier.

Une délégation FDSEA 58 et JA 58 s'est rendue dans quelques enseignes de GMS le 22 janvier à Varennes-Vauzelles et Nevers afin de vérifier l'origine des denrées alimentaires. Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58 insiste : *« Que ce soit des œufs, du poulet, des légumes de saison ou de la viande bovine qui viennent de l'étranger, on n'en veut plus ! Nous avons de nombreux producteurs nivernais et français capables d'approvisionner les magasins, alors autant les solliciter ! »*.

Ainsi, la première visite s'est faite à l'Intermarché de Varennes-Vauzelles. Là, les échanges avec Alain Baillou, adhérent de l'enseigne, et Thomas Baillou, directeur du magasin, furent fluides : *« Nous avons conscience qu'une amélioration est possible sur certains produits, et nous sommes prêts à échanger avec tous les producteurs locaux »*. Ils rappellent par la même occasion la politique du groupe : *« Nous privilégions le local dans la mesure du possible et c'est tant mieux »*. Malgré cette bonne volonté affirmée, quelques produits ont attiré l'œil de la délégation dont les références de premiers prix en poulet provenant de Belgique.

À travailler

Là, les échanges continuent toujours dans la bonne écoute, avec les explications de Franck Vigier, chef boucher du magasin : *« Nous avons quelques références de volaille qui proviennent de Belgique car nous rencontrons actuellement des difficultés d'approvisionnement sur le poulet français. Nous avons besoin de ces premiers prix »*. De leur côté, Alain Baillou et Thomas Baillou évoquent la même problématique sur les œufs. Après cette discussion, Romaric Gobillot pointe : *« Vous n'avez pas d'œufs car il manque de producteurs en France. Il faut deux ans pour valider un permis pour un bâtiment dédié aux volailles. Si vous souhaitez des œufs français, vous devez nous soutenir afin d'accélérer les démarches »*. Pour la viande bovine, l'accent est mis sur un travail quotidien avec les éleveurs locaux. Franck Vigier détaille : *« Nous aimons travailler la carcasse car le métier de boucher ce n'est pas simplement ouvrir un paquet ! »*. La question du manque de bouchers fut d'ailleurs abordée durant les discussions. Puis, ce fut au tour des fruits, avec un constat simple : des Conférences provenant de France à un peu moins de 3 euros /kg trônant aux côtés de William verte et de Rochas provenant respectivement d'Italie et de Portugal pour approximativement 4 euros/kg. Alain Baillou et Thomas Baillou réagissent : *« nous pourrions juste mettre celles issues de la production française... »*. Puis, conversation à bâton rompu aidant, ce fut au tour des lentilles. Jean-Charles Seutin (exploitant et membre de la délégation ce jour-là) questionne : *« Avez-vous uniquement des lentilles françaises ? Étant donné que la France est le premier pays producteur »*. Malheureusement, quelques paquets issus de la production canadienne étaient là, sous la marque Saint-Éloi portée par l'enseigne. Alain Baillou annonce : *« Ce produit, comme les autres dont les légumes ou vins ne sont pas issus de France, sont des informations à faire remonter au groupe afin que nous nous positionnions clairement »*. Après une poignée de main instaurant une confiance, Alain Baillou et Thomas Baillou lancent : *« si les producteurs locaux nivernais veulent nous fournir qu'ils n'hésitent pas à se rapprocher de nous »*. Si tout s'est bien déroulé à l'Intermarché de Varennes-Vauzelles, l'autre visite à Lidl ne fut pas sur la même note, puisque le directeur a annoncé n'avoir aucune marge de manœuvre en matière d'approvisionnement. Romaric Gobillot s'insurge alors en voyant des œufs provenant des Pays-Bas d'un élevage en cage : *« C'est impensable ! C'est interdit en France ! Si pour que nos demandes remontent il faut revenir tous les jours, nous le ferons ! »*. Enfin, un dernier arrêt fut effectué en préfecture pour avoir des nouvelles de l'étiquette d'œuf du même magasin jugée non conforme par les exploitants le 26 septembre dernier *(voir nos réseaux sociaux)* et donnée pour vérification, ce jour-là, à la Préfète de la Nièvre...

Chloé Monget



L'œuf issu d'une production des Pays-Bas d'un élevage en cage trouvé lors de la deuxième visite de la délégation, le 22 janvier.

// ACCORDS DU MERCOSUR

58 Réaction de Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58

« La FDSEA 58 et les JA 58 étaient présents mercredi devant le Parlement européen. Nous y avons vécu une grande victoire : la saisine de la Cour de Justice de l'Union Européenne concernant les accords avec les pays du Mercosur. Nous nous sommes mobilisés depuis longtemps contre ces derniers qui auraient un grand impact pour l'agriculture nivernaise et française. Nous avons cru jusqu'au bout que cette saisie était possible et nous avons eu raison ! ».

Propos recueillis par Chloé Monget



Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58.

// SDAE 58 : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

58 S'informer des changements

L'assemblée générale de la Section des Anciens Exploitants (SDAE) de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy, sur la thématique des retraites agricoles.

La Section des anciens exploitants (SDAE) organise sa traditionnelle assemblée générale le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy dès 9 h 30. Au programme, la thématique des retraites agricoles sera abordée avec l'éclairage d'Hélène Blaud, présidente de la section nationale des anciens exploitants à la FNSEA.

Les réformes de la retraite sont nombreuses et souvent complexes voire floues. Ainsi, cette assemblée générale aura pour vocation d'informer les retraités, et futurs retraités, de manière claire sur celles-ci et de répondre aux éventuelles interrogations, le tout en offrant un moment de convivialité.

Pour ce dernier point, la SDAE propose à ses membres d'assister à une pièce de théâtre « Vivement la retraite » jouée par la compagnie « Théâtre pour Rire » après le repas méridien ; sur réservation avant le 6 février (27 euros / personne).

Casandra Deperchin (FDSEA 58)

Renseignements : 03 86 93 40 96.



SDAE 58

L'assemblée générale des anciens exploitants se déroulera le 20 février.

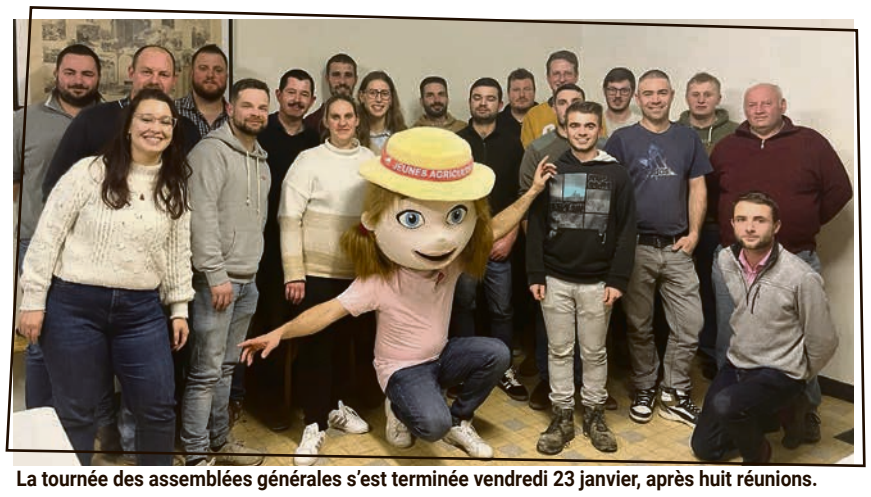
DÉPARTEMENTS

// JEUNES AGRICULTEURS

De nouvelles têtes

Après une belle tournée des cantons, les Jeunes Agriculteurs de l'Yonne font le bilan des assemblées générales.

Après avoir sillonné les huit cantons où les jeunes agriculteurs sont présents, Tania Pereira Oliveira, animatrice des jeunes agriculteurs de l'Yonne annonce la fin des assemblées générales. Parmi ces cantons, nous retrouvons Villeneuve-l'Archevêque ou un tout nouveau président a été élu. Après Vincent Lavilette, le canton fait place à Lucas Couard. Au cours de son mandat, les jeunes agriculteurs s'étaient notamment occupés de la buvette ainsi que de la restauration d'un événement réalisé par un concessionnaire de quads. En continuant dans le nord du département, nous retrouvons Villeneuve-sur-Yonne, un canton qui a réélu Pierre Gonnet et qui sera l'organisateur privilégié de Terres de Jade 2026. *« C'est un canton actif, qui a accueilli cinq à six adhérents supplémentaires au cours de l'année »*, commente-t-elle. Pierre Gonnet et son équipe ont d'ailleurs organisé au cours de l'année : une formation MSA sur la confiance en soi, se sont occupés de la buvette et de la restauration aux portes ouvertes du GAEC Soccard à Domats, ont organisé un ball-trap et ont participé à de nombreuses fêtes réalisées par le réseau. En redescendant sur Auxerre, nous retrouvons le canton du migennois, où Antoine Vax a été réélu. *« C'est un canton dynamique, nous sommes ravis que pour la seconde édition, l'apéro-concert ait rencontré un franc succès. Je me souviens de la première édition : c'était la première année où le canton avait été créé et ils avaient prévu cet événement, qui demande énormément d'organisation et dès le début, la population a adhéré directement »*, témoigne Tania Pereira Oliveira. À cela s'ajoute, l'organisation d'un repas au cours d'une journée organisée par la coopérative 110 Bourgogne, suivi par l'organisation de la manifestation au péage d'Auxerre Nord en novembre dernier. En parlant de manifestation, le canton du Tonnerrois a accueilli Emeric Biziot, après un mandat de coprésidence entre Alexis Moine et Quentin Petit. Ils avaient notamment organisé un repas au cours d'une journée pour la coopérative de 110 Bourgogne. *« Le jour de l'Assemblée Générale, le nouveau président a mobilisé les troupes pour organiser cette première manifestation qui a eu lieu le mercredi 21 janvier, c'est une personne dynamique qui va rebooster les équipes »*, ajoute l'animatrice.



La tournée des assemblées générales s'est terminée vendredi 23 janvier, après huit réunions.



Jeunes Agriculteurs 89

Le canton d'Avallon a été le dernier canton à réalisé son assemblée générale.

Une ambition claire : dynamiser le territoire

Après un nouveau président, nous retrouvons un nouveau canton, celui du chablisien. Rémy Collon a été réélu après un court mandat. Après l'organisation d'un « jambon chablis » et d'un « apéro concert après vendanges » et de nombreuses présences à des événements du réseau, l'équipe chablisienne repart pour deux secondes éditions de fêtes, qui *« ont bien marché »*. Place maintenant à ceux qui ont organisé la Fête départementale de l'agriculture 2025 *« qui a été une belle réussite avec plus de 8 000 entrées »*. Le canton de Toucy a réélu à l'unanimité Guillaume Walravens, qui a à son compte un bon bilan. Entre un beau marché, une fête de l'agriculture réussie et une soirée « tartiflette » digne de ce nom. Pour ce nouveau mandat, *« un voyage cantonal est prévu »*. En partant à l'ouest, nous revenons sur le canton de Saint-Sauveur-en-Puisaye qui a réélu deux nouveaux co-présidents. Après un mandat réalisé par Florine Delos et Bastien Merlot, c'est à la place de Valentin Caillon et Maxime Thomas de faire vivre le canton. Le repas « cochon à la broche », la soirée « tartiflette » et la journée cohésion ont *« été de belles éditions que la nouvelle coprésidence souhaite renouveler »*. Et c'est le canton de l'avallonnais qui a terminé le bal. Tout comme Saint-Sauveur, le canton de l'avallonnais a accueilli une co-présidence de Thomas Cleriot et Mathieu Commaille après un mandat de Jean-Charles Pescher. Avec un contexte sanitaire compliqué, *« le jugement de bétail a été annulé par précaution »* mais le repas a été maintenu. Les jeunes agriculteurs ont également participé aux nombreuses manifestations du réseau. En regardant toute cette nouveauté, Tania Pereira Oliveira souhaite ajouter que *« c'est un moment charnière du métier, il y a des méthodes à revoir dans un contexte instable. Un contexte instable, notamment pour ceux qui s'installent, cela ne leur permet pas d'avoir une vision sur le long terme »*.

Malgré ce cadre instable, *« je retrouve une belle dynamique au sein des cantons, avec des têtes motrices qui restent ou d'autres qui reprennent des cantons en perte de vitesse. Ce collectif permet de contrebalancer au mieux »*. Encore mieux que cela, *« les jeunes agriculteurs favorisent l'entraide dans ces périodes d'instabilité. Malgré tout cela, ils continuent à faire des actions bénévolement pour faire vivre le territoire. Chablis, par exemple a réalisé un « jambon chablis » qui permet de manger français et local »*. En terminant, elle manifeste le fait que *« l'on peut entendre dire que les jeunes n'organisent rien, pourtant le réseau des JA de l'Yonne fait vivre le territoire. Ils sont à contre-courant de ce que l'on peut entendre dire »*.



Jeunes Agriculteurs 89

Le canton de Saint-Sauveur a renouvelé sa mandature avec deux co-présidents.



Le tout nouveau canton de Chablis a été le premier a réalisé son assemblée générale.

Charlotte Sauvignac

// MERCOSUR

Une première avancée, mais...

Le président de la FDSEA de Côte-d'Or réagit au vote des eurodéputés à Strasbourg, le 21 janvier.

Antoine Carré n'est pas un lapin de six semaines et n'est pas du genre à crier victoire trop vite : le responsable syndical rappelle les nombreuses déceptions de ces dernières années. Mais tout de même. Le président de la FDSEA de Côte-d'Or salue l'issue du vote des eurodéputés la semaine dernière à Strasbourg : la justice européenne est désormais saisie sur le traité de libre-échange UE-Mercosur : *« Ça s'est joué à dix voix près, mais c'est passé en notre faveur. Pour ne rien vous cacher, je le sentais mal embarqué, mais le résultat est positif pour nous. Ce n'est qu'une étape. C'est une première avancée, j'attendrai un peu avant de parler de victoire. La victoire, ce sera quand ce traité sera définitivement abandonné. La viande sud-américaine, qui ne respecte rien des normes qu'on nous impose, n'a rien à faire chez nous ! Cette avancée donne un sens à toutes les actions que nous avons menées depuis plusieurs semaines. Nous ne sommes pas sortis de nos fermes pour rien ! Bravo à tous les adhérents FDSEA-JA d'avoir bravé le froid, le vent et la pluie depuis début janvier, et même depuis les fêtes de fin d'année. Merci aussi à tous ceux qui ont fait le trajet à Strasbourg, sans oublier ceux qui s'étaient déjà mobilisés pour Bruxelles. Défendre nos métiers dans ce monde de fous est essentiel. Maintenant, la balle est dans le camp de la cour de justice, cela pourrait prendre plusieurs mois avant d'obtenir une décision. Notre réseau syndical reste bien sûr pleinement mobilisé sur ce sujet. En attendant, j'espère que la Commission européenne n'appliquera pas l'accord commercial à titre provisoire sous la pression des pays hostiles, ce serait un comble ! »*.

Antoine Carré ne croyait pas si bien dire au moment de cette interview, réalisée vendredi dernier : *« eh tiens ! Au moment où je vous parle, je consulte mon téléphone et j'apprends que Von der Leyen annonce qu'elle est prête à appliquer le Mercosur malgré le recours voté deux jours plus tôt ! Elle précise que l'accord entrera en vigueur dès qu'un premier pays du Mercosur l'aura ratifié. Il faut donc se méfier de tout, je ne sais pas ce qui va se passer ! »*.

AG



Antoine Carré s'interdit toute euphorie suite au vote des eurodéputés et reste très vigilant sur la suite des événements.

DÉPARTEMENTS

// CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA NIÈVRE

58 « Lisibles, plus concrets et pleinement utiles »

Le 20 janvier, Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, présentait ses vœux aux salariés et élus, à Nevers.

Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre, a évoqué l'avenir lors de son discours des vœux à destination des élus et salariés, le 20 janvier à Nevers : *« Nous sommes en constante évolution et cela est d'autant plus vrai que nous faisons l'objet d'une remise en cause institutionnelle via le rapport de la Cour des comptes concernant l'utilité des Chambres consulaires, dont nous faisons partie… Nous devons prendre collectivement cette responsabilité en nous transformant pour avancer. Pour que cela se matérialise, nous avons acté la création et la remise en forme de trois postes, afin que la transformation interne permette un décloisonnement des compétences, une meilleure circulation des informations et, qu'in fine, cela débouche sur des actions efficaces pour le monde agricole. En somme, nous voulons, par ces ajustements, être plus lisibles, plus concrets et pleinement utiles »*.



Cyrille Forest, président de la Chambre d'agriculture de la Nièvre a présenté ses vœux aux élus et salariés le 20 janvier à Nevers.

En action…

Ainsi, Cyrille Forest annonça que le poste de responsable d'équipe Installation Transmission sera occupé conjointement par Christophe Bossaron et Sophie Presson : *« Les installations, la consolidation des exploitations et la transmission sont des enjeux centraux et nous devons être actifs sur ces questions, c'est indispensable pour l'avenir de la profession »*. Le second poste de responsable de pôle dédié aux projets de territoire est accordé à Carole Simon, afin : *« d'instaurer, avec les élus, la représentativité et l'implication de la Chambre d'agriculture de la Nièvre auprès des institutions mais également auprès d'autres organismes »*. Enfin, des missions de responsable de projets sont attribuées à Noémie Sansoit afin *« de créer du lien entre les services afin d'insuffler une cohésion et une cohérence. Je pense notamment à la forme que peut prendre la présence de la Chambre lors du passage du Tour de France dans la Nièvre »*. Il poursuit : *« Nous avons besoin de vous, salariés, et vous vous avez besoin d'un cap que nous essayons par toutes ces actions de fluidifier et de clarifier »*. Si la volonté de la Chambre d'agriculture de la Nièvre semble donc d'être dans le mouvement, il n'en reste pas moins un préalable à la mise en œuvre de tout ceci : le budget alloué. Cyrille Forest rappelle : *« Nous ne pourrons mettre en place tout cela que si nationalement un budget pour la France est adopté… Comme quoi, là encore, nous dépendons, dans nos territoires, de décisions prises ailleurs »*. Il conclut : *« Je vous souhaite mes meilleurs vœux de réussite et de santé à vous et vos proches »*.

Chloé Monget

Accord du Mercosur

Cyrille Forest stipule : *« L'arrêt du processus de l'accord entre l'Union Européenne et les pays du Mercosur par le Parlement européen est une bonne nouvelle au milieu de situations agricoles défavorables. Depuis des années, cet accord est présenté comme inéluctable, mais ce refus montre une chose simple : la mobilisation paie. Cela étant, il serait dangereux d'en rester là, car la bataille n'est pas terminée. Si le débat sur le Mercosur nous mobilise autant, c'est peut-être qu'il est le révélateur d'une question profonde : Sommes-nous prêts à investir sérieusement dans notre capacité à produire ?.. Pour une fois, le rouleau compresseur a marqué un arrêt, alors continuons à hisser des drapeaux blancs aux frontons des Mairies et, nous consommateurs, à mettre nos casseroles aux façades ».*

// VŒUX

89 Garder un équilibre durable

Ce lundi 26 janvier, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture a réalisé un bilan sur l'année agricole passée et sur celle à venir.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

C'est au sein de son bureau à la Chambre d'agriculture de l'Yonne qu'Arnaud Delestre, son président, nous a reçus. Avec un contexte national, voire européen qui donne à la profession agricole *« un manque de vision stratégique »* avec de nombreuses *« injonctions paradoxales »* concernant le Mercosur, ou encore *« des maladies sanitaires, comme la DNC, qui risquent de se multiplier avec le changement climatique »*, le président de la Chambre d'agriculture a conscience que certaines exploitations sont *« dans une situation de détresse »*. Face à cela, son projet de mandature est clair, *« nous souhaitons savoir comment accompagner au mieux le projet des agriculteurs, en sachant que ces accompagnements doivent désormais être individuels, voire sur-mesure »*. Pour cela, il pense que *« la solution peut être d'innover tout en étant adapté au cours des fermes. Que ce soit sur des projets concernant l'implantation de haies, par l'agrivoltaïsme ou en créant des relations durables entre les agriculteurs et les services publics locaux »*. Cependant, il a conscience qu'il faut prendre connaissance de nombreuses problématiques sur le département, comme le fait que *« de nombreux postes sources sont saturés et ralentissent des projets agrivoltaïques »*, ou encore que *« le Projet Alimentaire Territorial n'a pas eu l'effet escompté »*. Il exprime même *« une réelle déception sur ce que le projet a pu donner »*. À cela s'ajoute le vieillissement démographique. *« Nous savons que dans les dix ans à venir, 50 % des agriculteurs partiront à la retraite, alors nous nous employons à savoir comment chercher de nouveaux repreneurs pour garantir une durabilité des exploitations agricoles dans l'Yonne »*, déclare-t-il.

Des projets locaux qui redonnent de l'espoir

Malgré des conditions sanitaires *« délicates »* en ce qui concerne le secteur de l'élevage, *« nous constatons que depuis 2-3 ans, les cours de l'élevage se tiennent vraiment bien »*. Situé au sein des zones intermédiaires, *« nous savons que l'élevage est un système résilient pour nos terres »* et que *« les prairies sont nécessaires, que ce soit sur l'aspect financier et environnemental »*. Conscient de la localisation géographique, il se félicite *« d'avoir des outils de transformation comme Duc, Yoplait, ou encore l'abattoir de Migennes qui permettent de faire vivre nos productions »*. Et pour maintenir cette filière de l'élevage, la Chambre d'agriculture de l'Yonne s'est également intégrée au projet de *« Pôle de Santé Animale »* prévue pour 2027 à proximité du Lycée Agricole d'Auxerre la Brosse. *« Ce projet permettrait de consolider le maillage vétérinaire, en étant placé à un endroit stratégique »*, exprime-t-il. Après de nombreuses réunions en ce début d'année, il peut affirmer *« que nous sommes en train de boucler les financements pour pouvoir passer à la phase d'après, qui est l'étude technique »*. Avant de terminer la réunion, il réaffirme son soutien au maintien du Salon International de l'Agriculture, *« sans bovins »*. *« De nombreux producteurs locaux seront présents au Salon, et nous souhaitons maintenir ce cap de valoriser la production locale, quelle qu'elle soit »*, conclut-il.

Charlotte Sauvignac



En adhérant au service de remplacement[1], vous pouvez **vous faire remplacer en cas d'arrêt de travail suite à un accident ou une maladie.**

Prise en charge de l'essentiel des frais occasionnés[2]

Notre contrat d'assurance « Service de Remplacement » permet de prendre en charge l'essentiel des frais de main d'œuvre occasionnés pour votre remplacement.[3]

Parlez-en à votre conseiller !
Ou rendez-vous sur :
groupama-agri.fr

(1) Le Service de Remplacement est une association, groupement d'employeurs, à vocation de remplacement, dirigé par des agriculteurs bénévoles, à la disposition des exploitations agricoles. (2) L'adhésion au Service de Remplacement est obligatoire pour bénéficier de cette offre. (3) Pour les conditions et limites des garanties et des services, se reporter au contrat. Groupama Grand Est, Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles, 101 route de Hausbergen CS 30014 Schiltigheim 67012 Strasbourg Cedex, 379 906 753 RCS Strasbourg. Entreprise régie par le Code des assurances. Document et visuels non contractuels, sous réserve d'erreurs typographiques. Crédits photos : © Aurélien Chauvaud - 01/2026.

Groupama
Toujours là pour moi

// FDSEA

21 Des choses incroyables

Retour sur l'assemblée cantonale FDSEA de Bligny-sur-Ouche, qui a abordé plusieurs dossiers mal vécus par les éleveurs.



En petit comité, le 19 janvier à Thorey.

Sans grande surprise, le Mercosur a été le premier sujet abordé lors de l'assemblée cantonale FDSEA de Bligny-sur-Ouche, le 19 janvier. À la veille du déplacement à Strasbourg, les éleveurs ne se faisaient plus trop d'illusions. *« Le sentiment de trahison domine. On nous impose des normes sorties de nulle part et dans le même temps, on va importer des produits qui ne respectent rien de tout ça. C'est juste impossible à admettre ! »*, lance David Doyer, président du canton. L'éleveur de Chaudenay-la-Ville fait part d'un autre sentiment similaire, celui d'être *« vendu contre autre chose »*: *« avec ce Mercosur, j'imagine que certains domaines économiques seront favorisés, je pense notamment à l'automobile allemande. Mais dans le même temps, l'agriculture française, elle, avec ses surtranspositions de normes bien de chez nous, est totalement délaissée et non considérée. Encore une fois, on marche sur la tête ! »*. Un autre dossier *« chaud »* a été développé, celui de la FCO. Le président cantonal partage là aussi son désarroi: *« beaucoup d'exploitations de notre secteur sont touchées. Il y a de gros soucis avec cette maladie dans le triangle Arnay-Pouilly-Bligny. Aucun dispositif d'indemnisations n'est encore ouvert à l'exception du FMSE, le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental. Ce dispositif est malheureusement réservé à ceux qui ont vacciné… Là encore: problèmes ! L'an passé, quand les éleveurs étaient prêts à vacciner, les vaccins n'étaient pas disponibles ! Et ceux qui ont réussi à le faire sont visiblement autant embêtés que les autres… Si le vaccin était efficace, pourquoi réserver ces fonds uniquement à ceux qui ont vacciné ? Il faut m'expliquer ! »*.

Mais aussi

D'autres dossiers ont été à l'ordre du jour de cette réunion comme la DNC, le marché des céréales, le loup, les sangliers et la tuberculose, comme le résume David Doyer: *« pour la dermatose, ça a l'air de se calmer, pour le moment. Alors croisons les doigts… Concernant les céréales, notre plus gros problème, il faut le dire, est l'Ukraine. Les évènements qui s'y déroulent sont en grande partie responsables de l'effondrement des cours. Ce sujet est visiblement tabou dans les médias, mais il faut le savoir. Cela concerne bien d'autres produits agricoles, comme les œufs et les poulets. Nous sommes en train de sacrifier l'agriculture européenne pour aider l'Ukraine »*.

Le loup a lui aussi alimenté les discussions, ce dernier ayant été filmé dans le canton. Un rappel des procédures en cas d'attaque a été rappelé: l'OFB doit notamment être contactée dans les 48 heures, sous peine de ne pas être indemnisé. D'autres problèmes, toujours en lien avec les indemnisations, ont été soulevés, cette fois-ci au sujet de la tuberculose: les longs délais de paiement, la non-mise à jour des barèmes et l'absence de mesure de défiscalisation en cas d'abattage total ont été déplorés. Ce rendez-vous syndical ne pouvait pas se terminer sans aborder la problématique des sangliers, comme le souligne David Doyer: *« alors là, nous atteignons un point de non-retour. Les agriculteurs n'en n'ont jamais vu autant. Chez moi, à Chaudenay, une troupe de 100 sangliers a été aperçue il y a trois semaines, cela en dit long sur les surpopulations… »*.

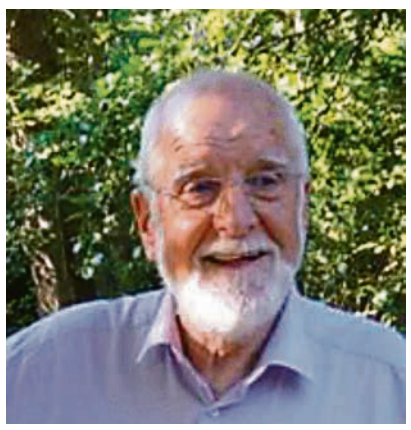
AG

Allo, David ?

Nous avons recontacté David Doyer, au lendemain de la *« bonne nouvelle »* venue de Strasbourg, pour obtenir sa réaction: *« Le soufflé va vite retomber à mon avis... La cour de justice va travailler pendant plusieurs mois, mais conformément au droit de l'UE, la Commission européenne pourrait décider de lever les barrières commerciales avec l'Amérique du Sud en appliquant provisoirement les modalités du traité. Le Conseil de l'UE lui a accordé cette possibilité le 9 janvier dernier. Von der Leyen avait tout prévu. Alors oui, c'est une victoire pour le combat syndical, mais j'ai bien peur qu'il soit vain. Au final, ils auront ce qu'ils voudront. Nous ne pesons pas grand chose dans le deal. Je connais tellement ces technocrates de Bruxelles que nous serons encore déçus »*. Et comme l'actualité va très vite nous avons de nouveau contacté David Doyer deux jours plus tard : *« comme nous l'avions supposé, Von der Leyen est prête à appliquer l'accord Mercosur, même s'il y a recours voté devant la CJUE ! Elle précise que l'accord entrera en vigueur dès qu'un premier pays du Mercosur l'aura ratifié, c'est à dire en mars ! »*

// NÉCROLOGIE

21 Jean-Michel Chenillot, une figure bourguignonne du machinisme agricole



Il incarnait AgriDis, une société danoise de machinisme qu'il avait fondée, commercialement animée, en Bourgogne et dans toute la France. Jean-Michel Chenillot est décédé après une longue maladie, mi-décembre 2025, à l'âge de 89 ans. Homme de terrain, homme de la terre, son inlassable activité et ses innombrables déplacements l'avaient fait connaître de la quasi-totalité du réseau des concessionnaires français, de nombreux constructeurs hexagonaux et d'agriculteurs, particulièrement en Bourgogne. Natif de Barges, en Côte-d'Or, il avait débuté sa carrière professionnelle par un engagement à la BA 102 de Longvic. Il quitta l'armée pour entamer une carrière commerciale en vendant des voitures. Pour Simca, il commença par du porte-à-porte en banlieue parisienne, expérience qui le forma à la prospection et développa son sens du contact. Son emploi l'a conduit dans la Somme, à Doullens. Il y a rencontré son épouse Éveline et ils ont eu trois enfants: Olivier, Laurent et Thierry, qui est aujourd'hui commercial pour AgriDis. Jean-Michel Chenillot s'est reconverti dans la commercialisation de matériel agricole, chez Fenet (charrues, cover-crops), à la succursale d'Auxerre. Il résidera dans l'Auxerrois tout le reste de sa vie. Il a par la suite été embauché par les danois d'ABK. En 1988, il crée avec ses collègues danois la société AgriDis International. À ses débuts, l'activité commerciale se partage entre la vente de matériels pour concessionnaires et celle de pièces pour des grossistes (Fournial). Le développement d'AgriDis est aujourd'hui lié à ses nouveaux dirigeants Heine et Villy Christiansen, fondateurs de la société He-Va, connue pour sa gamme de rouleaux. AgriDis prospère de concert avec He-Va et compte aujourd'hui sept commerciaux en France. Passionné par son métier, Jean-Michel Chenillot s'est voué jusqu'à la fin de sa vie à sa clientèle. À son épouse, à ses fils, à sa famille ainsi qu'à ses confrères et amis, Terres de Bourgogne présente ses sincères condoléances.

// MSA

21 Vœux et médaillés du travail

Mauricette Besançon, présidente de la MSA Bourgogne présente ses vœux. À Dijon, plusieurs salariés de l'organisme de protection sociale ont aussi été médaillés.

En ce début d'année, je souhaite adresser à l'ensemble des acteurs du monde agricole des vœux sincères de santé, de solidarité et de confiance. Cette année s'ouvre dans un contexte exigeant, marqué par de profondes évolutions sociales, économiques et territoriales, auxquelles la MSA doit continuer d'apporter des réponses concrètes et adaptées aux réalités des territoires. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, votée fin décembre, prévoit plusieurs mesures structurantes: la création d'un congé supplémentaire de naissance indemnisé, la suspension de la réforme des retraites de 2023 jusqu'en janvier 2028, la mise en place des maisons France Santé d'ici 2027, notamment dans les territoires ruraux, ainsi qu'une évolution de la reconnaissance des maladies professionnelles. Si ces avancées sont à saluer, cette loi ne répond pas à l'ensemble des attentes portées par la MSA, et nous le regrettons. Conformément à l'engagement pris, la MSA est toutefois prête à mettre en œuvre la réforme du calcul des retraites agricoles sur la base des 25 meilleures années. Cette mesure constitue une avancée sociale majeure, fondée sur des principes d'équité et de justice sociale, attendue de longue date par les assurés agricoles. En 2026, nous poursuivrons nos actions de simplification des démarches administratives, tout en renforçant la qualité de service, afin de faciliter le quotidien des exploitants et des salariés agricoles. Nous intensifierons également nos actions de détection et d'accompagnement précoce des situations de fragilité. Dans un contexte de mutations multiples, parfois déstabilisantes, la MSA restera pleinement mobilisée aux côtés de ses assurés. 2026 sera également déterminante pour notre institution, avec la poursuite des négociations de la Convention d'objectifs et de gestion. Forte de son bilan, la MSA abordera cette étape avec responsabilité, exigence et ambition, fidèle à son identité: un modèle original de protection sociale, ancré dans les territoires, fondé sur la proximité, la solidarité et une gouvernance démocratique, au service du monde agricole. Je vous souhaite à toutes et tous, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2026.

Mauricette Besançon,
présidente MSA Bourgogne



L'ensemble des médaillés du travail et retraités de la MSA de Côte-d'Or. Retraités: Alain Lagneau, Hervé Michelin, Catherine Vacher (absente sur la photo). Médaillés: Delphine Devray, Luc Evrard (20 ans, absents sur la photo), Catherine Goupil (absente sur la photo), Nadine Gueritté (30 ans), Christelle Vandermeersch (35 ans), en compagnie de Mauricette Besançon (deuxième en partant de la gauche) et Armelle Rutkowski, directrice (à droite).

DÉPARTEMENTS

// JOURNÉE PORTES OUVERTES

La première de l'année

L'EPL des Terres de l'Yonne a ouvert ses portes, ce samedi 24 janvier, pour accueillir de potentiels futurs élèves en ses murs. Entre nouvelles et anciennes têtes, les professeurs ont présenté les différents cursus.



Ce samedi 24 janvier, près d'une vingtaine d'élèves bénévoles ont accompagnés de potentiels futurs élèves auprès des enseignants, au sein de l'EPL des Terres de l'Yonne.

En arrivant sur le site rassemblant le CFA, le CFPPA et le lycée Agricole d'Auxerre la Brosse, nous tombons sur Leïna, toute droit sortie du CFA pour *« se renseigner sur le bac pro Conduite et Gestion de l'Entreprise Hippique (CGEH) »*. Passionnée d'équitation depuis toute petite et actuellement en quatrième, elle souhaitait *« se renseigner sur les modalités d'inscription et sur les critères de sélection »*. Le sourire aux lèvres, elle repart en compagnie de sa mère. En continuant notre route, nous retrouvons un affichage intéressant devant le CFPPA: un mannequin constituant un professionnel en travaux publics. Johann Garcia, coordinateur de formation sur le pôle travaux publics attend patiemment les arrivées. Le sourire aux lèvres, il confie que *« depuis ce matin, nous avons déjà reçu une dizaine de candidats concernant le CAP Constructeur de Route et le Titre Professionnel du Métier de Canalisateur »*. Pour la plupart, ce sont des *« jeunes apprentis entre 14 et 16 ans que nous avons rencontrés ce matin »*. Une matinée productive puisque *« plus de la moitié des places semblent prises après nos rencontres »*. Ce formateur, en place depuis de nombreuses années a créé des relations *« solides »* avec des entreprises locales et exprime *« un besoin de leurs parts de recruter »*. *« Nous avons de nombreuses perspectives d'évolution à proposer à ces jeunes au sein de ce secteur-là, et nous sommes là pour leur proposer la meilleure solution qui correspondra à leurs appétences et compétences »*, soutient-il.

Se remémorer les bons souvenirs

En revenant sur nos pas, nous tombons sur Julie et Sarah, deux anciennes étudiantes du Lycée Agricole d'Auxerre la Brosse venues retrouver leurs anciens professeurs. Après un BTS Anabiotec, Julie est devenue directrice de la qualité à l'Hôpital à Semur-en-Auxois, tandis que Sarah a poursuivi une carrière en tant que technicienne de laboratoire pharmaceutique jusqu'à peu. Depuis elle souhaite se reconvertir en *« ouvrant un magasin de décoration d'intérieur »*. En se dirigeant vers le laboratoire, les deux anciennes élèves confient que *« c'était de belles années »*. Le sourire aux lèvres, Isabelle Lépée leur ouvre les bras. Sarah se remémore les années d'étudiantes: *« avec Julie, on était dans le même établissement avant d'entrer en BTS, on voulait se tourner vers le même secteur et en faisant quelques recherches, nous avons candidaté toutes les deux au sein du Lycée. Aujourd'hui, nous ne regrettons pas »*. Complice, Isabelle Lépée ajoute à son tour que c'est un cursus *« professionnalisant »* qui permet *« d'entrer dans les études supérieures de manière rassurante. Cela permet d'ouvrir les portes au secteur de la santé, de l'environnement, de l'agroalimentaire, de l'œnologie, de la cosmétique ou encore du pharmaceutique »*. Avant de quitter les portes du lycée, Julie ajoute à son tour que *« quand on entre dans le monde du travail, nous avons déjà accumulé plusieurs expériences, on a donc un parcours riche qui nous permet de trouver un emploi facilement »*. Au total, près d'une centaine de personnes sont venues au sein des trois sites.

Charlotte Sauvignac

// LA BAROTTE

Un programme sympa pour les CGEA

Les Terminales « Conduite et gestion de l'entreprise agricole » de la Barotte sont partis du 18 au 24 janvier en Savoie.

En bossant et en gagnant de l'argent, on peut faire de jolies choses ! Les élèves de Terminale CGEA du lycée agricole de Châtillon-sur-Seine avaient organisé un drive-fermier et un loto en 2025. Certains d'entre eux avaient même participé aux vendanges en septembre: les recettes ont permis de financer en grande partie un séjour d'une semaine en Savoie (l'école a elle-aussi participé). Les dix jeunes Terminales, accompagnés de leurs professeurs Joffrey Duthu et Adrien Vion, ont vécu un voyage riche en apprentissages, efforts collectifs et souvenirs partagés du 18 au 24 janvier.

Concernant le volet agricole, trois visites ont été proposées avec une chèvrerie, une exploitation laitière en race Tarine orientée en AOP Beaufort ainsi qu'une coopérative spécialisée dans les fromages. *« Ces rencontres ont permis aux élèves de découvrir d'autres pratiques agricoles, d'échanger avec des professionnels et d'élargir leur vision des systèmes de production. C'était également l'occasion d'échanger en direct avec leur enseignant de zootechnie Adrien Vion sur ces sujets »*, relaye Joffrey Duthu, professeur d'EPS, qui a apporté quant à lui son expertise dans le domaine sportif. Ce séjour était effectivement marqué par de nombreuses activités de pleine nature avec deux jours de ski alpin, une initiation au ski de fond et même de la randonnée en raquettes avec un guide local. Les Barottins ont pu apercevoir de nombreux animaux, dont des bouquetins et des chamois ! Logés au village Neige et Soleil de Val Cenis Bramans, les Côte-d'Oriens ont partagé d'autres moments conviviaux à l'occasion d'un escape game, d'une soirée bowling et d'un laser game. *« Des activités ludiques ou exigeantes qui ont favorisé l'entraide, la cohésion de groupe et le dépassement de soi ! »*, résume Joffrey Duthu, qui nous informe que les Barottins sont déjà repartis, cette fois-ci en stages agricoles : *« ils le sont depuis le 26 janvier. Deux d'entre eux sont allés loin puisqu'ils sont en Allemagne. À leur retour, il faudra vitre reprendre le chemin des cours, avec des révisions pour de nouvelles épreuves blanches pour le bac »*.

AG

// MERCOSUR

Le Conseil départemental de Côte-d'Or s'engage

Après la signature de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mercosur, le Département de la Côte-d'Or annonce vouloir interdire les produits en provenance d'Amérique du Sud dans les restaurants scolaires des collèges et notamment la viande bovine.

Face aux conséquences de l'accord du Mercosur qui affaiblit les bases de la souveraineté alimentaire en France par une concurrence déloyale, le Département de la Côte-d'Or, qui s'était positionné dès 2024 contre l'accord en demandant à l'Union européenne de mettre fin aux négociations avec les pays du Mercosur, fixe donc une consigne aux services de restauration: aucun produit alimentaire originaire d'Amérique du Sud dans les assiettes des collégiens. *« Nous ne pouvons accepter une concurrence déloyale qui mettrait en péril nos agriculteurs, nos territoires et notre souveraineté alimentaire »* explique le président du Conseil départemental François Sauvadet. Cette décision s'inscrit dans l'engagement du Département dans un processus de relocalisation de sa souveraineté alimentaire, indispensable pour rendre accessible des produits de qualité à l'ensemble des consommateurs sur tout le territoire, à des prix les plus abordables possible et justes pour les producteurs. *« Il est indispensable de garantir la protection de l'élevage français et son modèle familial et herbager en refusant toute importation compromettant nos exigences sanitaires et environnementales et la compétitivité de nos filières »* explique François Sauvadet. Le Département continuera de promouvoir les circuits locaux dans les restaurants scolaires, pour soutenir les agriculteurs et les producteurs locaux tout en assurant une meilleure traçabilité des produits servis aux élèves. La part d'approvisionnement en produits locaux, durable et de qualité dans les assiettes des jeunes collégiens s'établit en Côte-d'Or à plus de 55 %, l'objectif fixé par la loi Égalim étant de 50 %. *« Notre ambition est d'atteindre 80 % d'ici 2027 »* rappelle François Sauvadet. Au total ce sont plus de 370 000 repas 100 % Côte-d'Or qui ont été servis l'année dernière aux collégiens. Un travail payant comme l'a souligné la grande enquête réalisée l'année dernière auprès des collégiens côte-d'oriens puisque 70 % d'entre eux ont déclaré être soucieux de l'origine des produits qu'ils consomment et souhaitent des produits locaux.

Communiqué



Dans les cantines des collèges de Côte-d'Or, le Département a fixé comme consigne de n'acheter aucun produit alimentaire originaire d'Amérique du Sud.

DÉPARTEMENTS

// GDA BOURGOGNE NIVERNAISE

58 Connaissances, échanges et bienveillance

Le 15 janvier, le GDA Bourgogne nivernaise tenait son assemblée générale à la Ferme du Mont à Châteauneuf-Val-de-Bargis.



Une trentaine de personnes (membres et invités) était présente lors de l'assemblée générale du GDA Bourgogne Nivernaise, le 15 janvier.



Nicolas Aucoin, président du GDA Bourgogne Nivernaise, a présenté ses vœux aux membres.

Après l'assemblée générale du GDA Centre nivernais la semaine précédente, c'était au tour du GDA Bourgogne nivernaise de réaliser la sienne le 15 janvier à la Ferme du Mont à Châteauneuf-Val-de-Bargis.

Pour l'occasion, Claire Marceau, vice-présidente de la Chambre d'agriculture de la Nièvre et membre du GDA Centre Nivernais était présente. Nicolas Aucoin, président du GDA Bourgogne Nivernaise a introduit la rencontre en remerciant la présence des membres et invités venus en nombre : *« Le collectif permet d'aller plus loin, et les GDA offrent un espace d'échanges conviviaux et techniques que nous apprécions tous, à l'image d'aujourd'hui »*.

Diffusion des informations

Après ces mots, Yoann Marin, conseiller grandes cultures et animateur du GDA Bourgogne Nivernaise, fit le bilan des activités de l'année écoulée, en précisant : *« À cause des agendas de chacun quelques tours de plaines ont été décalés, mais nous avons gardé le contact via les journées techniques et les discussions en messagerie instantanées »*. Toujours sur ce thème, il rappela la mise en place de podcasts : *« Nous avons testé cette formule pour la première fois, et nous attendons vos retours à ce sujet, pour évoluer au besoin »*. Là, les retours des agriculteurs ne se sont pas fait attendre, et étaient unanimes sur l'utilité de ce procédé, en formulant en plus la demande d'en avoir davantage, notamment sur les informations réglementaires. Prenant note de ces remarques, Yoann Marin ajoute : *« Pour l'année qui débute, nous essaierons d'être plus réactifs, en produisant davantage de podcasts, afin d'apporter des informations techniques plus ciblées selon les secteurs »*. Il fut également annoncé que suite à la formation sur les limaces réalisée en début d'année, une nouvelle journée sera proposée pour la démonstration de matériel : *« puisque les conditions climatiques n'étaient pas réunies pour le faire lors de la formation »* détaille Yoann Marin. Sur la thématique des limaces, les exploitants présents ont également demandé, en sus, un suivi plus précis de cette problématique dans les secteurs de Donzy et Narcy.

À noter...

Après la présentation des comptes par Rémi Planchard – qui sont à l'équilibre – Claire Marceau, et Augustin David, viticulteur et céréalier ainsi qu'élu à la Chambre d'agriculture de la Nièvre annoncèrent la tenue d'une journée dédiée à la diversification en grandes cultures afin « *d'échanger sur les opportunités et solutions possibles dans un contexte compliqué pour la production céréalière – d'autant plus dans les zones intermédiaires* ». La date du 3 décembre fut avancée pour cette rencontre : *« Le but est d'exposer un panel large de solution pour diversifier mais aussi consolider les exploitations. Pour le moment le programme n'est pas totalement défini mais n'hésitez pas à proposer des idées si vous en avez »* soulignent Claire Marceau et Augustin David. Afin de clôturer la rencontre, Sylvette Bernard, animatrice du réseau de la Fédération régionale des CUMA BFC, a mis en évidence les outils à disposition afin d'établir le coût de mécanisation à l'hectare : *« utiles pour savoir comment se positionner et sur quels postes des améliorations peuvent être envisagées »*. Enfin, le renouvellement du bureau du GDA Bourgogne Nivernaise a été remis à une date ultérieure afin de trouver un remplacement à Michaël François (sortant pour cause de fin de mandat). Nicolas Aucoin conclut : *« Si pour le moment l'effectif de notre groupe se maintient encore, nous devons préparer l'avenir rapidement car nous aurons quelques membres à remplacer cette année car ils partent en retraite… Là encore, la force du groupe peut avoir une incidence pour attirer de nouvelles personnes, toujours dans l'optique de partager des connaissances dans des échanges bienveillants »*.

Chloé Monget

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

89 Dans les règles de l'art viticole

En amont du Salon International de l'Agriculture en février, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a organisé ce mercredi 21 janvier, la présélection sur la filière du vin.

C'est au sein de la salle Beauroy à Beine que plus de quatre-vingts jurés ont été sélectionnés pour évaluer près de 238 échantillons de 50 domaines candidats. Jean-Baptiste Thibault, 1er vice président à la Chambre d'agriculture de l'Yonne inaugure ce concours en émettant quelques mots à l'auditoire. *« Bienvenue à cette étape importante de la présélection du Concours Général Agricole 2026, un événement emblématique qui met en lumière le savoir-faire et l'excellence des viticulteurs de notre territoire »*, déclare-t-il, avant de remercier les jurés d'être présents. En se baladant dans les allées, Déborah Colard, responsable valorisation des ressources locales, regrette *« l'absence de certaines appellations qui auraient encore enrichi cette diversité de vin présente »*. Effectivement, ce sont les appellations *« Coulanges-la-Vineuse ; Chitry ; Tonnerre ; Epineuil et Côte d'Auxerre »*, qui au vu du peu d'échantillons récoltés ont été rassemblées sous l'appellation « Bourgogne ». Quant à l'appellation Vézelay et IGP Vin de l'Yonne, *« nous n'en avons pas du tout récolté, donc cela manquera au concours »*. Pour elle, *« ce sont les conditions climatiques qui ont également joué dans le fait que cette année, certaines appellations sont absentes du concours »*, c'est d'ailleurs dans ce but que *« le millésime 2023 a été rajouté à celui de 2024. À cela s'ajoutent les freins économiques que peut causer le Concours Général Agricole »*. Pour autant, nous pouvons retrouver sur les tables des jurés : des crémants de Bourgogne, du chablis Grand Cru, Chablis Premier Cru, Chablis, Petit Chablis, Saint Bris, Irancy, Côteaux Bourguignons, Bourgogne Passe tout Grains, Bourgogne Aligoté, et Bourgogne. Lorsque certains lèvent la main pour manifester la fin de leur évaluation, Déborah Colard en profite pour rappeler, qu'à chaque table se trouve : un professionnel, un amateur et un connaisseur. *« Ils doivent évaluer le vin sur trois critères : le visuel, le goût et l'odeur. Après chaque dégustation, ils doivent réaliser une analyse du vin écrite en utilisant du vocabulaire de dégustation. Par table, ils ont le droit de valider maximum 60 % des produits par appellations »*, informe-t-elle.

2024 : un millésime qui ne restera pas dans les mémoires

En se levant de table, Mathilde Civet, commerciale et vinificatrice dans une tonnellerie à Chablis se rend au buffet et fait un bilan de la dégustation. Avec près de 14 échantillons de Chablis 2024 à sa table, c'était une première pour elle en tant que juré à ce concours. Malgré cela, *« j'avais été juré au Concours Guide Hachette ou encore au Concours des Vins de l'Auxerrois »*, se souvient-elle. *« 2024 est un millésime très compliqué, il y a une acidité très marquée, et il a un potentiel de garde. Ce ne sera pas un millésime marquant. Il a une typicité des années quatre-vingt, car c'est un vin qui n'est pas marqué par le réchauffement climatique »*, analyse-t-elle avec son conjoint Jonathan Habert, vigneron à Chablis. De leurs côtés, Vincent Bon, vigneron à Migé et Yannick Cordet, élu de la mairie de Migé ont dégusté les appellations Chablis 2023 et Petit Chablis 2024. Le sourire aux lèvres, ils avouent que *« 2023 est un bon millésime, qu'il existe une belle homogénéité et une belle finesse »*. A contrario, *« 2024 n'a pas été facile. Il ne sera pas aussi qualitatif que le millésime 2025, mais il n'est pas trop mal non plus »*, confient les deux jurés. En tant qu'élu, Yannick Cordet s'emploie à dire que *« c'est important de promouvoir le territoire dans une commune qui veut monter en appellation »*. La finale aura lieu le samedi 21 février, à Paris Hall 2. Déborah Colard retrouve les jurés et incite certains d'entre eux à s'inscrire car *« ils connaissent la spécificité de notre terroir et pourront évaluer à juste mesure »*.



Avec près de 80 jurés à table, la présélection pour le CGA dans la catégorie vin a débuté ce mercredi 21 janvier.

Charlotte Sauvignac

// ENERGIES

21 Les visages multiples de la méthanisation

GRDF Bourgogne-Franche-Comté veut poursuivre son accompagnement de la méthanisation agricole. L'entreprise constate une diversification des modèles dans ce domaine.



Ce camion équipé pour la collecte de biogaz produits par des méthaniseurs non raccordés au réseau devrait être visible sur les routes de Côte-d'Or en 2027.

Organisé à Beaune, en Côte-d'Or, le 14 janvier, Méthasalon est l'évènement phare pour tout ce qui concerne les technologies de méthanisation et de production de biogaz. L'édition 2026 de cet événement avait une ampleur particulière, comme le confirme Éric Passetti, directeur régional Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de GRDF : *« elle rassemblait près de cinquante exposants, soit plus que les années précédentes, avec tous les métiers qui gravitent autour de la méthanisation. De plus, cet événement se tenait en même temps que la Journée régionale de la méthanisation organisée par l'Ademe et la Région BFC. L'évènement a été rythmé par des tables-rondes, des retours d'expériences et en présence d'agriculteurs porteurs de projets et producteurs. »* Traduction des applications possibles du biogaz, les visiteurs pouvaient voir sur place un tracteur New Holland roulant au bio GNV ainsi qu'un camion destiné à faire de la collecte de biogaz. Une pratique qui devrait très prochainement connaître une traduction concrète en BFC. *(voir encadré).*

Vingt-huit unités

Sur la méthanisation et la production de biométhane, les choses avancent dans notre région, selon Éric Passetti : *« Lors du Méthasalon de Beaune, j'ai souligné qu'il y a deux ans et demi, nous comptions une quinzaine d'unités de méthanisation en fonctionnement en BFC. Aujourd'hui, nous en avons vingt-huit. La dernière a été mise en service en décembre 2025. »* Ces vingt-huit unités, très majoritairement en lien avec une exploitation agricole, injectent leur gaz dans le réseau de distribution de GRDF, ce qui représente 7 % de la consommation des habitants de la région. Cette proportion est en progression constante. *« Dans les trois prochaines années,* poursuit Éric Passetti, *la Région BFC devrait compter un total de plus de 60 méthaniseurs, pour la plupart portés par des agriculteurs ou des groupements d'agriculteurs. »* Depuis deux ans, le directeur régional de GRDF fait également le constat d'un élargissement et d'une diversification des modèles économiques liés à la méthanisation. Les modèles collectifs fédérant plusieurs agriculteurs sont notamment de plus en plus fréquents, en lien, sans doute, avec des montants d'investissements conséquents autour de cette technologie. Via un événement comme Méthasalon, GRDF tente d'accompagner la filière agricole afin de lui fournir des éléments de compréhension de la méthanisation, des retours d'expérience, de valorisation des infrastructures, et des perspectives pour aller vers ces solutions de diversification. *« Nous sommes directement engagés dans une stratégie bas-carbone,* précise le directeur régional, *avec l'objectif d'aller vers de plus en plus de gaz « vert ». À l'horizon 2030, notre objectif, c'est 20 % de gaz « vert » dans les réseaux, et vraisemblablement près de 25 % en BFC et à l'horizon 2035-2040, quasiment 50 % de gaz « vert » pour atteindre 100 % vers 2050. On assure une souveraineté énergétique nationale et régionale sur ce type d'énergie. On ne pourra pas faire sans gaz demain. »*

Un renfort énergétique

Les récentes périodes de grands froids mettent aussi en lumière le fait que le biogaz est un renfort important à des moments où les besoins en énergie augmentent fortement. *« Le gaz est un élément qui assure l'équilibre du système énergétique français, parce qu'il permet de produire de l'électricité ou de la chaleur. »* Pour conforter le développement de la méthanisation dans le milieu agricole, GRDF BFC s'appuie aussi sur ses liens avec l'Association des agriculteurs méthaniseurs de BFC, présidée par l'agriculteur icaunais Christophe Rousseau. *« Notre proximité avec le monde agricole,* conclut Éric Passetti, *et notre connaissance de ce secteur sont plus que jamais nécessaires. Nous sommes d'ailleurs présents chaque année au Salon de l'Agriculture. Nous avons besoin de cette complémentarité avec la filière agricole. La méthanisation peut aussi fournir à beaucoup d'agriculteurs une visibilité sur l'avenir, les aider dans la transmission de leurs exploitations, mais aussi dans une réflexion à avoir pour la décarbonation des activités agricoles, sur les possibilités de valoriser certains intrants, sur les utilisations de digestat produit par l'activité des méthaniseurs et qui est un engrais naturel. Le biogaz fait partie des solutions économiques pour l'agriculture. »*

Berty Robert

À l'heure du gazier...

On peut faire des tournées de collecte de biométhane comme ont fait des collectes de lait, grâce à ce camion spécifique, exposé lors du Méthasalon de Beaune. Il permet de collecter le gaz produit sur un site trop éloigné du réseau. La technologie existe. *« Le gaz porté permet de répondre à deux problématiques,* précise Éric Passetti :

– là où on n'a pas de réseau ou alors où les réseaux sont trop éloignés du site de production, ce principe de collecte permet d'évacuer le gaz vers un autre site qui pourra l'injecter dans le réseau.

– ce gaz porté est aussi une réponse aux 70 unités de cogénération qui, aujourd'hui en France, arrivent en fin de contrat de rachat et qui ne pourront pas toutes être raccordées au réseau. Cela leur fournit un débouché sans devoir procéder à de lourds investissements de raccordement au réseau. »

Le portage de gaz va bientôt être mis en œuvre en Bourgogne Franche-Comté. GRDF BFC a un projet d'une unité de méthanisation en Côte-d'Or, à Noiron-sur-Bèze, au nord-est de Dijon, qui sera équipée d'une station permettant de décharger le gaz transporté par camion pour l'injecter dans le réseau. *« Il s'agira d'un « hub » de gaz porté »* souligne Éric Passetti. Les travaux vont démarrer cette année et la mise en œuvre devrait être effective en 2027 ou 2028 au plus tard.

// ENERGIES

21 TotalEnergies poursuit son chemin agrivoltaïque

Lors de la présentation de ses vœux, le 23 janvier à Dijon, la direction régionale BFC de Total Énergies est revenue sur ses projets en cours, notamment en agrivoltaïsme.

Prise en compte des besoins en milieu rural, poursuite des efforts en matière de production d'énergies renouvelables… La présentation des vœux de la direction régionale Bourgogne-Franche-Comté (BFC) de Total Énergies, le 23 janvier à Dijon, permettait d'avoir un aperçu sur les actions structurantes de l'énergéticien dans ces domaines. Sur les zones rurales de la région, Vincent Gaffard, directeur régional de Total Énergies a souligné les ouvertures de six stations-service et même la réintroduction, dans certaines d'entre elles, de la fonction de pompiste. 9 ont été recrutés ces derniers mois sur toute la BFC. Au-delà, l'entreprise développe des productions énergétiques en lien avec le monde agricole et avec le souci de gérer au mieux la problématique de l'intermittence de ces productions. Elle travaille notamment au stockage batterie avec un projet prévu pour le site Lucy de Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire. 2025 aura aussi été marquée par plusieurs inaugurations de centrales solaires, dont celle de Gevrey-Chambertin, en Côte-d'Or, implantée sur un site d'enfouissement de déchets inertes, d'une capacité de 5 MW, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 4 000 habitants.

Récupération d'eau de pluie

Une autre centrale du même type a été inaugurée sur le site d'une ancienne cimenterie, à Vireaux, dans l'Yonne, près de Tonnerre. Une seconde phase de travaux est encore prévue. En 2026, deux chantiers agrivoltaïques vont se concrétiser : le premier, à Valforêt, près de Gevrey-Chambertin, dont la centrale est déjà en exploitation et le second, dans le même secteur de Côte-d'Or, à Chamboeuf. *« Un projet très important,* précise Vincent Gaffard, *pour lequel des bacs de récupération d'eau de pluie ont été construits. L'eau sera récupérée sur les panneaux photovoltaïques et permettra d'irriguer de futures cultures. »* Le directeur régional de Total Énergies en a profité pour remercier les partenaires impliqués dans ces projets : les coopératives Dijon Céréales et Feder. Les projets actuels et futurs en matière d'énergies renouvelables sont désormais confiés à la responsabilité d'Isabelle Postic, nouvelle responsable de l'agence de développement de projet ENR sur la BFC, en remplacement de Sylvain Maës.

Berty Robert



Vincent Gaffard, directeur régional BFC de TotalEnergies, est revenu sur l'implication de l'énergéticien en matière d'agrivoltaïsme.

// TRIBUNE

« Mercosur : l'histoire est loin d'être finie ! »

Alors qu'une majorité d'États membres de l'Union européenne a donné son feu vert à l'accord de libre-échange avec le Mercosur, l'eurodéputé et agriculteur de Saône-et-Loire Jérémy Decerle refuse tout fatalisme. Il rappelle le rôle constant de la France dans les négociations depuis 25 ans et estime que le processus est loin d'être clos. Selon lui, le Parlement européen dispose encore de leviers pour bloquer l'accord et doit désormais entrer dans une « seconde mi-temps » décisive pour défendre les agriculteurs européens.

« Les États européens ont été une majorité à dire oui au Mercosur. Pour l'Europe, pour ses agriculteurs, pour ses productions de très haute qualité, mais aussi pour ses consommateurs, donc pour nous, nos proches, nos enfants, petits-enfants, c'est regrettable et inexplicable, mais ce n'est pas irrévocable. À tous ceux, beaucoup trop nombreux à mon goût sur les réseaux sociaux et les plateaux TV qui se complaisent aujourd'hui dans le défaitisme, à dire que tout est fini, que la France n'a pas été à la hauteur, je dis qu'il est grand temps d'arrêter les enfantillages. Depuis 25 ans que cet accord est en discussion, la France, qu'elle soit gouvernée à droite, à gauche ou au centre, est la première et la seule à n'avoir jamais, jamais, baissé les bras, à la recherche, toujours, et parfois dans la douleur, d'âpres négociations à Bruxelles, d'avancées, petites et grandes, pour rééquilibrer cet accord, de telle façon qu'il soit juste et équitable pour tous. Ce n'est pas pour rien que ces 15 dernières années, les reports de la signature de ce texte se sont enchaînés. Aujourd'hui, la France s'est battue, jusqu'au bout, mais n'a pas gagné la première manche. Est-ce vraiment le bon moment d'une mi-temps pour assassiner ses joueurs et leur dire qu'ils ne sont bons à rien ? Aujourd'hui,

> ***« La France s'est battue jusqu'au bout, mais n'a pas gagné la première manche. Est-ce vraiment le bon moment d'une mi-temps pour assassiner ses joueurs et leur dire qu'ils ne sont bons à rien ? »***

parce que l'enjeu est immense, parce que la gravité d'un tel accord pour les agriculteurs européens doit nous obliger à la responsabilité, j'appelle tous ceux, surtout parmi la classe politique française, qui se complaisent dans la polémique et la critique puérile à en sortir. Le Président de la République a fait preuve de courage (parce que la pression européenne était immense), de responsabilité et de cohérence en disant non au Mercosur. À nous à présent, parlementaires européens, d'entamer la seconde mi-temps et de ne rien lâcher, dans le sillage de la France et de ses ministres. Le Parlement européen a le pouvoir et le droit de bloquer cet accord. Et, je pense qu'il y a des chances qu'il y parvienne, car nombreux sont les parlementaires dans le doute et l'inquiétude. Le Conseil et la Commission semblent le savoir puisqu'ils osent, fait inédit, envisager une mise en œuvre provisoire de l'accord sans attendre le Parlement. Mettons-nous donc au travail, allons chercher les voix, une par une, avec l'aide de nos représentations nationales, des ONG, des syndicats, des agriculteurs. C'est plus difficile que de critiquer sans rien faire mais ce sera certainement plus utile. À moins que certains camps politiques n'agissent qu'à des fins électoralistes, préférant une défaite qu'ils puissent critiquer et instrumentaliser qu'une victoire au bénéfice des agriculteurs qu'ils disent servir… Je n'ose le croire. À ceux qui sont au-dessus de tels comportements, je dis que la partie n'est pas terminée et que rien ne laisse présager encore du résultat final. Battons-nous, unis, tant que nous le pourrons, parce que la situation est trop grave et parce qu'on pourra toujours se relever d'avoir perdu, mais pas de n'avoir pas tout donné. »

Jérémy Decerle



Jérémy Decerle, agriculteur et député européen du groupe Renew Europe.

// DNC

Les vaches et le sourire de retour à Ecleux

Le repeuplement des élevages jurassiens touchés par la DNC débute. Trois mois après l'abattage des troupeaux, le silence a laissé place au bruit des bétaillères et au meuglement des vaches. Le 20 janvier, 49 vaches ont rejoint l'exploitation de Florent Eplenier, première étape d'un redémarrage attendu.

Depuis le début de la semaine, les bétaillères s'arrêtent dans la cour des trois fermes d'Ecleux, dans le Jura. Les portes s'ouvrent et laissent descendre des vaches. Ce mardi 20 janvier, c'est Florent Eplenier qui a reçu son nouveau troupeau de 49 vaches laitières. Les bêtes descendent calmement des camions pour rejoindre les bâtiments. Autour de l'éleveur, les sourires sont visibles, le soulagement est palpable. Fin octobre, la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) frappait les élevages d'Ecleux et de Chamblay, conduisant à l'euthanasie de 352 bovins appartenant à quatre élevages. Représentants de l'Etat, de la Chambre d'agriculture, du GDS et élus locaux étaient présents pour accompagner des décisions sanitaires lourdes, dans une atmosphère pesante. Ce mardi de janvier marque donc, pour les éleveurs touchés, le début d'un nouveau chapitre. Pour Florent Eplenier, ce retour des vaches met fin à près de trois mois d'attente et d'angoisse. Touché par trois foyers successifs, l'éleveur a vu 50 vaches laitières et des génisses euthanasiées à l'automne. Les animaux euthanasiés ont fait l'objet d'une indemnisation moyenne de 2 500 € par vache, calculée à partir de leur valeur génétique établie le jour de l'abattage. La solidarité des habitants du village a aussi permis, à travers l'organisation de cagnotte en ligne et de soirée de soutien, de verser 8 500 € d'aide à chaque éleveur touché. Les compensations liées à la perte de production et une aide régionale de 300 € par animal sont encore attendues.

« Pas de regrets »

« Pour me préserver, je n'ai pas souhaité assister au dépeuplement. La première semaine, j'avais même du mal à entrer dans le bâtiment silencieux. Nous avons été indemnisés pour la perte des vaches mais le préjudice moral, lui, n'a pas de prix », réagit Florent Eplenier. *« Mais je n'ai pas de regrets : il fallait protéger les autres élevages. Et surtout, j'ai réussi à garder la santé. »* Avant la crise, son troupeau lui permettait de produire près de 295 000 litres de lait par an. Après l'abattage, il ne lui restait plus qu'une trentaine d'animaux : 26 génisses et quatre vaches taries. Durant les trois mois qui ont suivi, l'éleveur n'a pas chômé. Il a multiplié les réunions administratives, nettoyé et désinfecté l'ensemble des bâtiments et des installations, et avancé sur des travaux laissés de côté jusque-là même si, avoue-t-il, *« je n'ai pas eu le temps de tout effectuer, il reste toujours des bricoles à faire »*. Ce 20 janvier, deux bétaillères ont acheminé les 49 Montbéliardes destinées à reconstituer le troupeau : 36 animaux sont arrivés à 13 heures, les autres en milieu d'après-midi. *« Il y a du gabarit, de la mamelle, elles sont saines. Ce sont de très belles vaches, de qualité. Je remercie les éleveurs qui me les ont proposées, ils ont fait preuve d'une grande solidarité. »* À la descente des camions, les animaux se sont intégrés sans difficulté, malgré leurs origines multiples. *« Je craignais un peu qu'elles ne s'entendent pas, mais tout s'est bien passé. Elles ont l'air calme, ce soir la première traite devrait bien se passer. »* Toutes les vaches ont déjà un nom attribué dans leur élevage d'origine. Florent Eplenier doit maintenant s'habituer à ce nouveau troupeau et retenir l'ensemble de ces noms.

Préselection par Eva Jura

La reconstitution des troupeaux a été coordonnée par Eva Jura, dont les techniciens ont présélectionné les animaux afin qu'ils correspondent aux pratiques des élevages d'accueil. Les éleveurs sont ensuite allés voir ces bêtes pour choisir celles qui composeront leur nouveau troupeau. *« La crise est terminée pour les éleveurs concernés, mais ses conséquences se poursuivent, notamment pour les structures touchées par les interdictions d'exportation comme Eva Jura. »* La coopérative continuera d'accompagner les éleveurs durant les premiers jours, afin de faciliter l'adaptation des animaux à leur nouvel environnement. Christophe Buchet, président de la Chambre d'agriculture du Jura, voit dans ce retour des vaches « le bout du tunnel », tout en appelant à la prudence. Pour le préfet Pierre-Edouard Colliex, *« voir revenir les vaches après des mesures aussi radicales est un signe de résilience et de fierté collective. Les indemnisations rapides ont permis ce repeuplement. Nous travaillons également avec la profession pour accompagner les entreprises impactées par la crise. »* Le représentant de l'Etat a aussi rappelé que le Jura était désormais classé en zone vaccinale : *« Les bêtes vaccinées ont plus de liberté de circulation mais il reste des restrictions »*. L'enquête épidémiologique n'a toujours pas permis de déterminer l'origine de la maladie dans le Jura. *« Nous continuons les recherches pour identifier ce vecteur. Nous serons transparents et vous ferons part des avancées sans rien cacher. »*

Sébastien Closa

// PROTÉAGINEUX

Réussir l'implantation des pois et féveroles de printemps

À l'approche des semis des protéagineux de printemps, Terres Inovia fait le point sur cette étape clé qui permet d'assurer un bon développement de la culture et conditionne son potentiel de rendement.



Terres Inovia

Les conditions de semis sont essentielles pour une bonne levée des féveroles de printemps.

Les semis des protéagineux de printemps débuteront en février et s'étaleront jusqu'à mi-mars sur le secteur nord-est de la France. L'implantation est une étape clé pour assurer le bon développement de la culture et son futur potentiel de rendement.

Choisir sa parcelle

Les protéagineux de printemps sont sensibles au stress hydrique de fin de cycle (floraison à remplissage), il faut éviter de les implanter en sols séchants et superficiels. En conduite pluviale, les sols profonds sont donc à privilégier avec une réserve utile idéalement de 150 mm et plus (plus de 100 mm a minima). Attention également aux argiles lourdes et limons hydromorphes, pouvant compliquer leur implantation.

Les parcelles saines d'aphanomyces sont à privilégier pour implanter un pois de printemps. L'aphanomyces étant la maladie tellurique la plus préjudiciable sur le pois (pertes de rendement importantes), le risque doit être évalué avant l'implantation grâce à l'outil EVA de Terres Inovia. La féverole n'est pas concernée par la maladie.

Préparer une structure favorable aux nodosités

L'objectif est d'obtenir une bonne structure de sol pour assurer l'enracinement du pois et développer les nodosités. Le lit de semence doit être meuble sur les 8-10 premiers centimètres du sol pour favoriser un bon contact sol/graine et une levée rapide. Une structure poreuse sur les 15-20 premiers centimètres permettra aux nodosités et radicelles de se développer correctement. Le pois est très sensible aux asphyxies racinaires, les zones compactes doivent être évitées afin de favoriser le ressuyage.
En cas de mauvais nivellement ou de sol refermé durant l'hiver, une reprise sur 5-10 cm est conseillée avant toute implantation. Pour les sols à risque de battance, ne pas hésiter à laisser quelques mottes en surfaces (2-3 cm). Un roulage est conseillé (hors sol battant) pour assurer le contact sol graine et protéger de la phytotoxicité des herbicides.

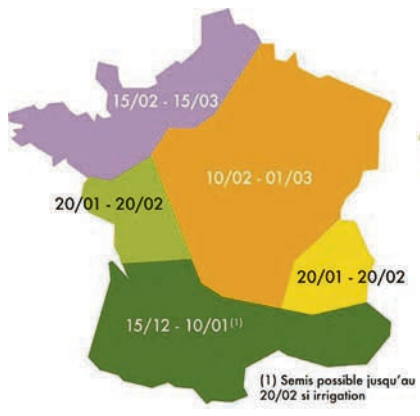
Date de semis, profondeur et densité

Les dates de semis des protéagineux de printemps sont à adapter à la zone géographique *(voir cartes)*. Les semis peuvent démarrer dès mi-février si le sol est bien ressuyé et si des températures gélives fortes ne sont pas attendues dans les 2 à 3 jours qui suivent le semis (gel possible des graines lors de l'imbibition). À noter qu'il est possible de semer sur sol gelé, la graine s'imbibera une fois la phase de gel passée. Si les conditions de portance le permettent, favoriser les semis précoces, qui permettent de diminuer l'exposition de fin de cycle des protéagineux aux stress climatiques (hydrique, thermique).
En termes de réglementation et d'usage des herbicides, les protéagineux semés avant le 1er février sont considérés comme des protéagineux d'hiver, et à partir du 1er février comme des protéagineux de printemps (peu importe le type variétal, « hiver » ou « printemps »). Certaines solutions disponibles en pois d'hiver ne le sont pas en pois de printemps et inversement. La date de semis est donc à prendre en compte dans la stratégie de désherbage.
Semer à 4-5 cm de profondeur les pois et 6-7 cm pour les féveroles. Attention à ne pas semer trop dense *(voir tableaux 1 et 2)*, au risque de surinvestir le poste de semences et de favoriser les maladies foliaires et la verse en fin de cycle.
Dans le cadre d'utilisation de graines de ferme, un test de germination est fortement recommandé pour bien maîtriser son peuplement.
Le pois s'adapte à des écartements de 12 à 35 cm. La féverole peut se semer de 17 à plus de 45 cm d'écartement. Les semis au monograine permettent de diminuer la densité de 5 grains/m² et d'envisager des stratégies de binage.

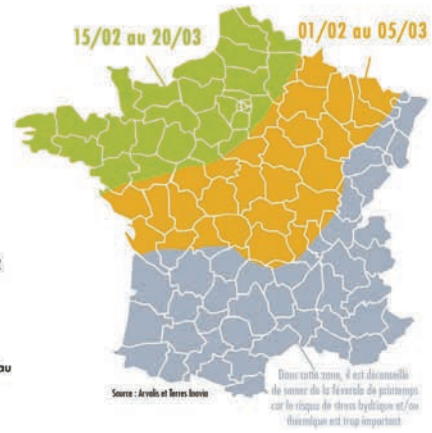
Fertilisation

Aucun apport d'engrais azoté n'est nécessaire : les protéagineux sont autonomes pour leur nutrition azotée grâce à la fixation symbiotique de l'azote atmosphérique.
Le pois et la féverole sont moyennement exigeants en phosphore et potasse. Cependant, ces éléments restent essentiels au bon développement de la plante et des nodosités *(voir tableau 3)*. La dose est à raisonner en fonction des exportations, de la teneur du sol en P et K et du nombre d'années sans apport.

Bastien Remurier et Solana Vera, Terres Inovia



Dates de semis optimales du pois de printemps selon la zone géographique.



Dates de semis optimales de la féverole de printemps selon la zone géographique.

Tableau 1 // Doses de semis selon le type de sol et le PMG des pois de printemps

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux	Sol de craie
	70 à 80 graines/m²	90 graines/m²	105 graines/m²
PMG 230 g	160 à 180 kg/ha	205 kg/ha	240 kg/ha
PMG 260 g	180 à 210 kg/ha	235 kg/ha	275 kg/ha

Conseils pour un taux de germination de 90%

Tableau 2 // Doses de semis selon le type de sol et le PMG des féveroles de printemps

	Sol limoneux	Sol argileux ou caillouteux
	40 à 45 graines/m²	45 à 50 graines/m²
PMG 400 g	160 à 180 kg/ha	180 à 200 kg/ha
PMG 450 g	180 à 200 kg/ha	200 à 225 kg/ha

Conseils pour un taux de germination de 90%

Tableau 3 // Doses conseillées en kg/ha pour un rendement de 55q/ha en pois et 40 q/ha en féverole

		Pois	Féverole
Posphore	Pailles non exportées	55	60
	Pailles exportées	65	60
Potasse	Pailles non exportées	85	70
	Pailles exportées	145	100(1)

(1) seulement si sol pauvre, autrement pas de compensation supplémentaire

// EN BREF

Pesticides Les ministres de l'Agriculture de l'UE divisés sur le paquet Omnibus

Le commissaire européen à la sûreté alimentaire, Oliver Varhelyi, espère que sa proposition de paquet omnibus de simplification de la législation sur les pesticides pourra être adoptée rapidement, dans l'idéal avant l'été. Mais comme l'ont montré les remarques des ministres de l'Agriculture, lors d'un débat sur le sujet le 26 janvier à Bruxelles, ce vaste chantier est loin de faire l'unanimité.
Concernant les limites maximales de résidus (LMR), la ministre française, Annie Genevard, a demandé l'abaissement automatique de celles-ci lorsqu'une molécule est interdite dans l'UE pour des risques sur la santé ou l'environnement. La Commission européenne propose pour l'instant de traiter les dossiers au cas par cas. L'Espagne, notamment, soutient la France sur ce point. Et le ministre Luis Planas va plus loin, estimant que la révision des règles sur la commercialisation des produits phytosanitaires devrait être séparée de ces discussions car elle «va au-delà de la simplification». Le Danemark, pour sa part, ne voit pas quel avantage il y aurait à accorder des autorisations illimitées à des pesticides. Il demande une analyse d'impact de la proposition.
Plusieurs pays (Finlande, Pologne, Estonie, Lituanie) critiquent, pour leur part, l'inclusion des semences traitées dans le nouveau dispositif d'autorisation de mise sur le marché, considérant qu'il ne s'agit pas d'une simplification, au contraire.

// EN BREF

Maïs doux Géant Vert vise 100 % d'agriculture régénératrice d'ici 2027

Dans un communiqué du 27 janvier, le groupe coopératif Euralis et le groupe d'origine états-unienne spécialisé dans l'agroalimentaire General Mills ont annoncé la signature d'un partenariat visant à *« accompagner 100 % des surfaces de maïs doux Géant Vert [...] vers des pratiques d'agriculture régénératrice d'ici fin 2027 »*. Ce partenariat s'inscrit *« dans la démarche environnementale »* lancée par Euralis Opti'Ag, précise le communiqué. Le projet concerne ainsi les 250 adhérents de la coopérative Euralis cultivant du maïs doux, tous situés à moins de 200 km du site produisant les boîtes de conserve de la marque emblématique. Plus en détail, General Mills se charge de stimuler financièrement l'adoption des pratiques, en cofinançant *« l'installation de couverts végétaux après une culture de maïs doux, ce qui favorise la protection des sols »*. De son côté, Euralis se charge d'accompagner sur le plan technique les agriculteurs. Pour ce faire, la coopérative formera *« les techniciens agronomes du site de production Géant Vert »*, via un parcours pédagogique d'une durée *« de 18 mois, en partenariat avec Icosystème »*. Le partenariat s'inscrit dans la stratégie plus globale de General Mills, *« qui vise à promouvoir l'agriculture régénératrice sur 400 000 hectares à l'échelle mondiale d'ici 2030 »*.

ÉLEVAGE

// 2E INNO'VENTE BIEN NAÎTRE

Confort pour l'avenir...

Le 22 janvier se déroulait, à l'Agrôpole du Marault, la 2e édition de l'Inno'Vente du Herd Book Charolais (HBC).

Afin d'introduire la deuxième édition de l'Inno'Vente du HBC, Hugues Pichard, éleveur en Saône-et-Loire, vice-président du Herd Book Charolais (HBC), président de l'OS Charolais, président de Races de France et président de France génétique élevage, insiste : *« Je rappelle que nous ne sommes pas en zone concernée par la DNC. Il y a des lois et des protocoles. Aujourd'hui, les organisateurs proposent ce moment sans risques puisqu'ils mettent un point d'honneur à prendre les mesures nécessaires en matière de conditions sanitaires pour réaliser cette vente ».*

Avec un esprit serein concernant la tenue de cet événement le 22 janvier, il détaille : *« Apporter de la sélection sur la facilité d'élevage est une priorité au vu des travaux menés depuis plus de vingt ans, via une méthodologie de sélection contemporaine avec des outils développés collectivement que ce soit pour l'indexation ou le génotypage. Grâce à tout cela, la facilité d'élevage est désormais intégrée dans notre métier. Cela offre des vêlages possibles et faciles ; la clé de la réussite de notre race. De plus, les éleveurs sont moins stressés au travail puisqu'il y a une hausse de productivité étant donné que les vêlages facilités autorisent des pertes moindres et donc plus d'animaux... En parallèle, cela prend en compte le respect de la vie de famille et de l'entourage de l'éleveur indispensable pour nous et pour la nouvelle génération ».* S'il est donc apaisé par rapport à l'avenir de la race, il nuance tout de même : *« Les cours ont augmenté, mais nous ne connaissons pas la durée de cette amélioration. Comme dans toute entreprise, les élevages ont besoin d'une certaine visibilité pour entreprendre et se projeter ; des points nécessaires pour prouver que cette voie a un avenir, et donc pour pérenniser le renouvellement des générations ».* Preuve de cette hausse des marchés, les résultats de l'Inno'Vente Bien Naître, dont les enchères furent animées par Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome.



Hugues Pichard est venu avec Adroit et Acajou : *« J'ai déjà participé à la première édition et il me semblait intéressant de revenir cette année car nous avons tous un intérêt à partager la génétique des vêlages faciles afin d'améliorer la qualité de vie des éleveurs ».*

En détail

En effet, 100 % des veaux présentés aux enchères ont été vendus, avec un prix moyen de 5 709 euros ; un prix en progression d'environ 22 % par rapport à 2025. Durant la vente, les enchères se sont envolées lors de la mise sous le marteau d'Albatros du Gaec Goujat (69). Avec un prix record de 10 000 euros, il rejoint le GIE Charolais Leader (63). À l'issue de la vente, Sébastien Cluzel, président du Herd Book Charolais, a déclaré : *« Atteindre 100 % de vente dès cette seconde édition était presque inespéré, compte tenu d'un contexte sanitaire encore contraint. Ces résultats confirment toutefois le dynamisme économique du marché et la pertinence du positionnement Bien Naître. Ce dernier a clairement trouvé sa place : il répond aujourd'hui à une attente forte, qu'il s'agisse d'animaux sans cornes ou, plus largement, de reproducteurs pensés pour faciliter le travail et améliorer les conditions d'élevage. Ce modèle satisfait à la fois les éleveurs vendeurs et les éleveurs acheteurs. Le nouveau système mis en place permet en outre de réduire significativement les coûts, tant pour les éleveurs que pour notre structure. Un fonctionnement gagnant / gagnant pour l'ensemble des acteurs, que nous souhaitons continuer à développer ».* Le bilan de la vente est à retrouver sur : https://www.charolaise.fr/wp-content/uploads/2026/01/bilan-inno-vente-22.01.26.pdf

Chloé Monget et HBC

Salon international de l'agriculture

Si les apporteurs étaient bien présents à l'Inno'vente Bien Naître du Marault , les bovins ne seront pas au rendez-vous lors du Salon international de l'agriculture. Hugues Pichard revient sur ce fait : *« La pression sanitaire a décidé les organismes de sélection à ne pas se rendre au Salon et les organisateurs ont suivi ce choix raisonnable. Mais, il est nécessaire de rappeler les incidences pour les éleveurs et pour le Charolais sont énormes puisqu'il n'y aura pas de mise en avant de la race. De plus, il ne faut pas en oublier l'aspect économique puisque les médailles obtenues au SIA permettent aux élevages de se différencier et de valoriser leurs animaux. En parallèle, cette absence des éleveurs aura également des conséquences sur les filières et territoires puisque le SIA est le moment de parler de nos métiers, afin d'attirer des jeunes, et nous discutons aussi de nos départements ; idéal pour attirer les touristes… Ne pas aller au SIA aura donc des incidences mais cette décision est réfléchie, et encore une fois, raisonnable ».*



HBC

Albatros du Gaec Goujat (69) rejoint le GIE Charolais Leader (63), pour un prix record de 10 000 euros.

// MARCHÉ AU CADRAN DE MOULINS-ENGILBERT

« Pour tous les goûts »

Le 5 février se tiendra la vente du « Mois du reproducteur » à la Sicafome (Moulins-Engilbert) et ce pour la 5e année...

Depuis 5 ans, la Sicafome, le Cadran Boischaut (Châteaumeillant - 18) et le Marché des Grivelles (Sancoins, 18) se sont associés pour proposer un « Mois du reproducteur » avec des ventes aux enchères spécifiques. Pour cette année, l'événement de Moulins-Engilbert se déroulera le 5 février. Julien Bonnet, vendeur à la Sicafome et chargé des enchères à cette occasion, explique : *« C'est un rendez-vous qui commence à s'inscrire petit à petit dans les calendriers et qui est attendu par les apporteurs et les acheteurs. L'an passé, cette vente avait permis de commercialiser 45 jeunes taureaux et de combler les besoins des éleveurs locaux en la matière. Ainsi, lors de la dernière édition, Ubix avait atteint le top price (6 000 euros). Pour mémoire, Ubix est un taureau provenant du Gaec Marion de Luzy (58) qui avait rejoint l'EARL du Bouchet à Chantenay-Saint-Imbert (58) ».*

Un point essentiel

Il poursuit : *« La volonté du marché étant de proposer des reproducteurs pour tous les goûts (viande / mixte / élevage / vêlage facile / sans corne etc.) de génétique certifiée en provenance pour la majeure partie de ses opérateurs afin d'être en adéquation avec les demandes des éleveurs locaux. Cette année, malgré le contexte sanitaire, Sicafome a décidé de maintenir cette vente, afin de ne pas pénaliser les relations commerciales tout en permettant la continuité des échanges pour que les élevages se procurent de nouveaux géniteurs ; essentiels au renouvellement ».* Fort de cette position, le marché au cadran de Moulins-Engilbert annonce que deux nouveaux apporteurs feront leur entrée cette année, et Julien Bonnet insiste : *« tous les mâles proposés sont depuis l'an dernier testés sur plusieurs critères génétiques, comme les filiations de parenté, les gênes de viande, etc. Ils sont également tous issus d'un père certifié HBC A+ ».* Pour le programme, la journée débutera à 9 heures avec le déchargement des animaux, puis l'ouverture au public aura lieu à 11 heures. Un repas sera proposé par les JA du canton de Moulins-Engilbert à 12 heures puis la vente commencera à 14 heures.

Chloé Monget
et Julien Bonnet (Sicafome)

Renseignements et catalogue virtuel sur demande : 03 86 84 28 75.



Retrouvez dès maintenant votre spécialiste local des techniques de la récolte des fourrages.

MORTIER
PARÉS POUR LE FUTUR
21 Censerey 03 80 84 43 76
71 St-Bonnet-de-Joux 03 85 24 72 05
71 Étang/Arroux 03 85 82 39 85

MANIERE SAS
21 Verrey sous Salmaise 03 80 35 80 66

Faucheuses : ActiveMow / EasyCut
50 modèles de faucheuses frontales, arrières, groupes de fauche ou traînées.

Faneuses : Vendro
25 modèles de faneuses de quatre à dix-huit rotors.

Andaineurs : Swadro
27 modèles d'andaineurs monorotor, centraux ou latéraux.

KRONE

ÉLEVAGE

// ABREUVEMENT DES BOVINS

Il fallait faire quelque chose

Mathieu Labonde, en Gaec avec Corentin Kukulinski près de Bligny-sur-Ouche, réalise de gros travaux pour limiter les contraintes en périodes de sécheresse.

Dans le petit village d'Auxant, il n'y a pas de nappe : *« Il n'y a aucune réserve d'eau ou presque, à part quelques puits. La roche est à moins d'un mètre »*, décrit Mathieu Labonde. Les complications lors des années sèches, cet éleveur de 185 mères charolaises en connaît un rayon : *« c'est à chaque fois une grosse galère pour nous, avec beaucoup de travail, de temps passé, d'énergie déployée et d'argent dépensé. L'année dernière, il a manqué de l'eau pendant cinq mois : le coût de la main-d'œuvre, du matériel et du fioul pour acheminer de l'eau à nos bovins a atteint 15 000 euros. À cela, il a fallu ajouter une facture du réseau de 8 000 euros, car nous n'avons pas tout pris dans la rivière de l'Ouche, située à 5 km de l'exploitation. En 2023, cette même facture s'élevait à 12 000 euros ! »*. Mathieu Labonde était en réflexion depuis longtemps : *« il fallait faire quelque chose, cela ne pouvait plus durer comme ça… Nous avons trouvé une belle parade avec la participation du Syndicat du bassin de l'Ouche (SBO). Ce dernier souhaitait travailler sur la sauvegarde de l'Éclin, le seul cours d'eau qui traverse la commune avec beaucoup d'eau en hiver mais quasiment rien dès le mois de juin »*. Pour le maintien des berges, le SBO a fait installer 3 km de clôtures le long de ce cours d'eau : *« en contrepartie, nous avons demandé une autorisation de pompage, avec l'objectif de stocker l'eau hivernale en excès. Des puits de captage ont été réalisés, d'autres ont été réaménagés. L'opération avec le SBO a concerné cinq puits.*



Le dispositif, avec le cours d'eau en arrière plan.



L'éleveur charolais, devant deux de ses bacs en béton de 2 000 litres chacun.

De notre côté, avec Corentin, nous avons créé dix autres points d'eau sur nos 250 ha de prairies. Les travaux ne sont pas tous terminés aujourd'hui : nous recommencerons au printemps pour que tout soit prêt cet été ».

Pratiques et fonctionnels

Les dispositifs fonctionnent à l'aide d'une pompe solaire. L'activation du système est automatique et régulée par un flotteur positionné dans les bacs à eau. Dans le même temps, Mathieu Labonde et Corentin Kukulinski ont investi dans une citerne souple pour stocker 500 m3 d'eau *: « l'objectif est, encore une fois, de la remplir en hiver, pour utiliser l'eau quand nous en aurons besoin. Nous avons aussi une station pour filtrer et traiter cette eau pour nos bovins »*.

Les travaux réalisés ne s'arrêtent pas en si bon chemin : 1,8 km de conduite d'eau a été installé pour relier les trois bâtiments d'élevage du Gaec : *« nous pourrons utiliser l'eau stockée, pour limiter les dépenses. Ces conduites nous permettront également d'envoyer de l'eau du réseau dans les bacs, en cas de forte sécheresse. Nous devrions gagner cinq heures de travail par jour durant l'été, ce n'est pas rien ! »*. Les *« choses »* ont été faites en bonne intelligence, poursuit le naisseur-engraisseur : *« la biosécurité a été prise en compte, elle aussi. Les points d'eau sont aménagés sur un sol sec et sain, avec des cailloux. Ici, nous sommes en zone tuberculose, nous ne sommes jamais assez prudents avec la faune sauvage. Et nous avions des problèmes de dermatite digitée, l'autre nom de la Mortellaro. Ces dispositifs sont donc les bienvenus »*. Sans compter leurs 250 heures de travail, Mathieu Labonde et Corentin Kukulinski ont dépensé 35 000 euros en matériels divers et variés. Les deux éleveurs ont bénéficié d'une aide du Conseil départemental et d'une bonification JA, suite à l'installation de Corentin en avril dernier, pour diminuer la facture initiale qui s'élevait à 60 000 euros.

AG

// OVINS

Besoin d'un bon bélier ?

La vente annuelle de moutons charollais d'Arnay-le-Duc se déroule jeudi 12 février.



Ça mange, ça mange... Chaque bélier est nourri avec une formule étudiée pour la préparation de reproducteurs.

Vous sortez, le 12 ? L'Association des éleveurs de moutons Charollais de Côte-d'Or (AEMCCO) organise la 35e édition de sa vente de béliers au foirail d'Arnay-le-Duc. Environ 80 reproducteurs défileront sur le ring à partir de 14 heures. Les habitués connaissent le programme par cœur : le site ouvrira ses portes dès 11 heures pour du repérage ou une simple visite. Un repas sera proposé sur place sans inscription préalable avant d'attaquer les choses sérieuses ! Les béliers de ce millésime sont issus de sept exploitations : les Gaec Ferroux (Savilly), Gaudry (Marcheseuil), et Moulin de Jonchery (Diancey), les EARL (Coulmier-le-Sec) et du Champ de la Croix (Jouey) ainsi que Thierry et Adrien Maréchal (Viévy) et Quentin Caverot (Senailly). Une tonte commune a été réalisée début novembre et a permis d'apprécier un lot d'animaux très prometteur et homogène. Le catalogue de la vente est disponible via un lien posté sur la page Facebook *« Association Éleveurs Moutons Charollais de Côte d'Or »*. Un coup de fil ou un simple SMS envoyé aux organisateurs et ce lien vous sera également transmis (06 17 96 39 61 ou 06 89 40 12 66). Ce catalogue sera bien entendu distribué le jour J. L'AEMCCO accueillera de la meilleure des façons sa fidèle clientèle de particuliers et de groupements. Les *« petits nouveaux »* sont également les bienvenus. Le moral est plutôt au beau fixe avec des cours bien remontés depuis cet été, autour de 10 euros/kg : le marché des reproducteurs devrait suivre, avec une demande d'ores et déjà palpable.

AG

Absents du salon

La race Mouton Charollais ne sera pas présente au Salon de l'agriculture. Comme l'organisme de sélection l'a indiqué dans un communiqué, cette absence à Paris est *« un signal adressé au monde politique et aux instances décisionnelles, face à un sentiment de déconnexion croissante entre les politiques publiques et la réalité du terrain agricole »*. Le communiqué rappelle que la race Mouton Charollais s'appuie majoritairement sur des exploitations de sélection mixtes ovins/bovins, directement concernées par l'ensemble des difficultés qui touchent aujourd'hui l'élevage français, qu'elles soient sanitaires, économiques ou réglementaires. *« À ce titre, nos éleveurs sont pleinement impactés par les crises actuelles et solidaires des problématiques rencontrées par la filière bovine »*, souligne le Saône-et-loirien Denis Berland, président de la race, qui poursuit : *« depuis plusieurs années, nous avons le sentiment que les responsables politiques viennent au Salon pour se montrer, communiquer, mais que les revendications du monde agricole ne sont ni entendues ni traduites en actes concrets »*. Sont notamment cités dans le communiqué : les pertes liées à la FCO, la disponibilité des vaccins, la gestion de la MHE, la DNC, la prédation ou encore les accords de libre-échange. *« Nous sommes pleinement conscients que l'absence d'une race ovine, à elle seule, ne suffira pas à faire évoluer les politiques publiques, mais il nous a semblé indispensable, cette année, d'exprimer clairement nos inquiétudes et nos revendications, fidèles à la réalité de nos exploitations et à notre responsabilité d'éleveurs »*, ajoute Denis Berland.

// CONCEPTION

Façades mobiles : un bâtiment pour l'été, un autre pour l'hiver

Dans le Cantal, Alexandre Vigier a opté pour une façade mobile au moment de l'extension de son bâtiment d'élevage. Une réponse technique au changement climatique.



Le changement climatique a incité à la mise en place de façades mobiles sur les bâtiments, afin d'obtenir deux besoins différents suivant les périodes de l'année.

En 2022, Alexandre Vigier s'est installé en regroupant deux exploitations, celle familiale de son père et celle de cousins arrivés eux aussi à la retraite. Il travaille aujourd'hui avec 76 hectares de SAU, à cheval sur les deux communes voisines de Vabres et Tiviers, à quelques kilomètres de Saint-Flour. Le troupeau se compose de 50 montbéliardes et 45 génisses de 12 à 30 mois. Le jeune agriculteur a été confronté à un problème de places (42 emplacements) dans la stabulation construite il y a une vingtaine d'années et une salle de traite excentrée dans les anciens bâtiments de ferme. Quitte à investir, il a souhaité mettre à plat toutes les contraintes : commodité de travail, bien-être des animaux et amélioration de la production.

A court et long terme

« Aujourd'hui, un projet bâtiment doit apporter des réponses pour le quotidien de l'éleveur et permettre d'anticiper sur l'impact du changement climatique, même en moyenne montagne comme dans le Cantal », résume Jérôme Delarbre, conseiller bâtiment à la Chambre d'agriculture. Pour la partie esthétique, Alexandre Vigier a opté pour un bardage bois dans la continuité du bâtiment existant, puisque les deux structures ne font plus qu'une. Pour la nouvelle, la charpente est aussi en bois. Les nouveaux emplacements représentent près de la moitié de la capacité actuelle et se composent de logettes en creux, *« pour réduire la consommation de paille »*. Un robot aspirateur entretient les travées de circulation en continu. Un espace d'allotement sert d'infirmerie et pour les vaches prêtes au vêlage. Pour l'heure, l'unité de traite se compose de la cabane mobile encore en service l'été pour suivre les pâtures les plus éloignées. Mais, là aussi, tout est prêt pour accueillir à l'avenir un robot ou une autre installation pour continuer de travailler seul.

De l'air sans courant d'air

Le changement climatique a incité à la mise en place de façades mobiles sur les bâtiments, afin d'obtenir deux besoins différents suivant les périodes de l'année. *« En hiver, nous souhaitons renouveler l'air ambiant du bâtiment en faisant rentrer de l'air au-dessus des zones de vie des animaux et sans courant d'air ; en revanche en été, nous recherchons le courant d'air à orienter directement vers les animaux pour baisser leur température corporelle et s'adapter au mieux aux fortes chaleurs »*, résume Jérôme Delarbre. La façade sud est habillée d'un rideau opaque mobile et surmontée d'un auvent. La toiture est isolée de part et d'autre du puits de lumière central. *« Je voulais de la lumière, de l'air sans courant d'air et un bâtiment conçu autant pour l'été que pour l'hiver »*, argumente Alexandre Vigier. Et Jérôme Delarbre précise : *« Il est plus facile pour une vache de lutter contre le froid que le chaud. Il faut anticiper sur ce paramètre dans l'étude des bâtiments car nous aurons de plus en plus des ruptures de pâture en période estivale avec nécessité de garder les animaux à l'abri de la chaleur à l'intérieur où il sera nécessaire de garder une température supportable. La façade mobile permet de réguler les entrées d'air et de profiter de la lumière naturelle qu'il faut proscrire par le toit avec des matériaux thermiquement contre-productifs. Tout doit passer par les façades, plus performantes pour la circulation de l'air (de préférence sur les façades nord et est, en revanche limiter ou avec aménagements spécifiques sur les façades sud et ouest). »* L'auvent aura plusieurs avantages : celui de réduire l'effet du soleil (rayonnement direct : effet de serre), de protéger de la pluie les bardages et de procurer un espace de travail abrité des intempéries (ex : niches à veaux). Il protège le fonctionnement du rideau de possibles formations de glace en hiver en cas de ruissellement pouvant endommager les mécanismes.

Benoît Parret

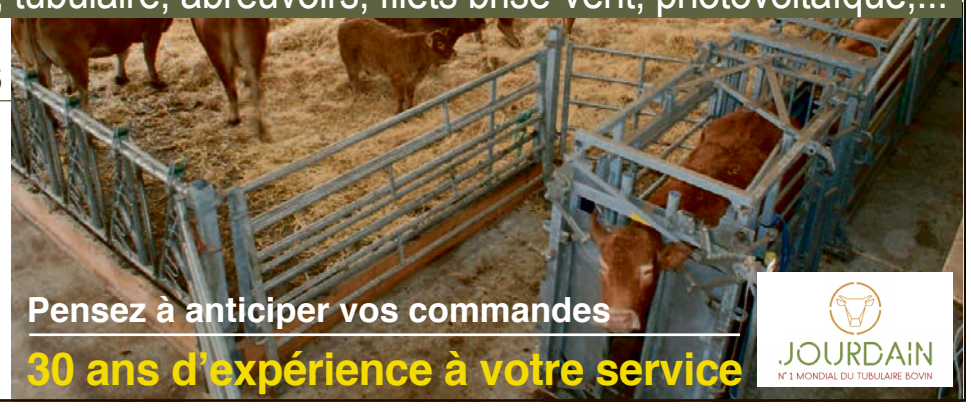
feder élevage

FOURNITURE D'ÉQUIPEMENTS DE BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE ET CONTENTION BOVINE : LE CŒUR DE NOTRE MÉTIER

Réalisation plans, tubulaire, abreuvoirs, filets brise-vent, photovoltaïque,...

10, rue de l'Oze - 21150
VENAREY-LES-LAUMES

TECHNICIENS CONSEILS
• Delphine BUISSON 06 84 63 92 41
• Laurent DUVAL 06 86 93 24 36



Pensez à anticiper vos commandes
30 ans d'expérience à votre service
JOURDAIN N°1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN



BATMETAL
CONSTRUCTIONS METALLIQUES
VOTRE INTERLOCUTEUR LOCAL
PIERRE-EMILE MALDANT
BÂTIMENTS AGRICOLES, VITICOLES ET INDUSTRIELS :
CHARPENTE — COUVERTURE
BARDAGE — PHOTOVOLTAÏQUE
21270 Pontailler-sur-Saône — 03 80 31 60 26 — contact@batmetal.fr

// OVINS

Un parc de contention « à sa main »

Disposer d'un parc de contention est incontournable. L'important est de le concevoir de manière à ce qu'il vous facilite au maximum le travail.



Ciirpo

L'objectif est toujours d'adapter le travail à l'homme et non l'inverse…

Un parc de contention a pour objectif de réaliser l'ensemble des interventions sur les brebis et agneaux dans de bonnes conditions de travail. Il est à adapter aux besoins de chacun. Les équipements à installer dépendent du système de production, de la présence ou non de cornadis en bergerie etc. L'emplacement du parc est à raisonner en fonction des bâtiments et du parcellaire. Le niveau d'investissement varie en fonction de la taille du troupeau et des interventions qui y seront réalisées. Il faut compter entre 5 000 et 15 000 euros hors terrassement et couverture. À chacun de trouver la solution qui lui convient ! Pour vous y aider, n'hésitez pas à contacter votre technicien ovin. Vous pouvez également consulter la page WEB EquipInnOvin. Vous y trouverez les recommandations et de nombreux plans de parcs de contention. Un outil est également disponible pour visualiser votre plan en 3 D et éditer votre liste d'équipements pour la réalisation d'un devis. Enfin, une liste des distributeurs y figure.

Berty Robert

// OVINS

Des plans d'équipement et des astuces

L'Institut de l'élevage propose, en ligne, tout un tas d'idées pour équiper et améliorer ses bâtiments d'élevage ovins. N'hésitez à consulter ces suggestions sur le web.

La page web EquipInnOvin, hébergée sur le site idele.fr, est régulièrement approvisionnée par une équipe de techniciens ovins. La rubrique « Autoconstruire un équipement et astuces » se veut une boîte à idées. Vous y trouverez cinq onglets : bâtiments et équipements, contention, clôtures, équipements extérieurs et salle de traite. De nombreuses astuces sont issues du concours du Berger Futé de TechOvin. L'onglet « Bâtiments et équipements » regorge de modèles de plans d'auges, de claies, de portillons, de cases d'agnelage etc… Vous trouverez par exemple des plans de passages canadiens et de système de marquage des agneaux d'herbe dans l'onglet « Équipements extérieurs ». Trente astuces d'éleveurs sont listées dans l'onglet « Contention » : un système de rétrécissement du couloir, un aménagement pour quai de chargement… À retrouver sur idele.fr/equipinnovin.

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot, Institut de l'Elevage et Ciirpo



Ciirpo

Parmi les plans disponibles en ligne, celui d'un porte-curon.





// ÉLEVAGES ALLAITANTS

21 Rénover ou construire ? Il faut choisir

Nous avons recueilli plusieurs témoignages d'éleveurs côte-d'oriens, au sujet de l'interrogation servant de titre à cet article.

Créer ou agrandir un élevage bovins passe bien souvent, pour ne pas dire toujours, par des bâtiments. *« En effet, il est difficile de faire autrement. Nos parcelles ne portent pas l'hiver et des équipements sont nécessaires pour loger nos animaux au moins 3,4 ou 5 mois de l'année »*, introduit Christophe Lechenault, président du pôle élevage de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. La question de rénover un bâtiment existant ou bien d'en construire un nouveau se pose à un moment ou à un autre dans la carrière d'un éleveur. *« Pour faire son choix, un tas d'éléments sont à prendre en compte »*, poursuit notre interlocuteur, *« cela dépend notamment de la catégorie d'animaux concernée. Par exemple, il est souvent possible de rénover une étable entravée mais à condition de ne pas y mettre d'animaux adultes. En effet, ces anciens bâtiments sont souvent trop petits pour accueillir des vaches. Dans notre cas, à Saint-Thibault, c'est ce que nous avons fait, en consacrant l'endroit à de jeunes bovins. Nous avons cassé un mur, coulé du béton, installé barrieres et cornadis, et l'affaire était jouée. D'un point de vue économique, on ne pouvait pas faire mieux »*. Lorsque l'éleveur voit plus grand, la construction d'un bâtiment neuf s'impose : *« il n'est bien sûr pas toujours possible de rénover. D'autres points très importants sont à prendre en compte dans les réflexions, je pense notamment au bien-être des bovins mais aussi à celui de l'éleveur. À ce titre, il n'y a rien de mieux que de construire un espace qui sera fonctionnel et parfaitement adapté à ses attentes. Forcément, le coût sera souvent supérieur. Il y a des aides financières pour diminuer la facture du moins, quand la Région veut payer ! Vous me direz, il existe également des soutiens pour la rénovation. C'est du cas par cas, chaque situation est différente »*.



Photo d'illustration générée par ChatGPT.

Cas spécifiques

Rénover ou construire : tel est le casse-tête de Félix Thenadey, installé depuis un peu plus d'un an au Gaec de la Fontaine, à Sainte-Sabine. La réflexion de ce jeune éleveur dure depuis plusieurs mois : *« Il n'est pas facile de prendre une décision... Dans mon cas, il y a une raison bien particulière. La facilité serait de construire un nouveau bâtiment mais à cause de la présence de monuments classés, il n'est pas possible de le faire à proximité de nos deux sites d'exploitations. Un bâtiment neuf impliquerait un troisième site, sur une zone excentrée : ce n'est pas ce qu'il y a de mieux pour le côté pratique et en terme d'organisation. Donc la réflexion se poursuit ! »*. Pour l'aider dans sa décision, Félix Thenadey se rendra aux journées bâtiments de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, du 2 au 6 février (voir programme dans notre édition du 16 janvier). Non loin de Saint-Sabine, à Meilly-sur-Rouvres, Flora et Gautier Loiseau ont fait le double choix de rénover et construire : *« c'est un cas bien spécifique là aussi, une longue réflexion ensemble s'est imposée ! Nous allons réaménager un stockage de paille, peu pratique car situé en bout de notre stabulation. Celui-ci va accueillir de jeunes animaux. Le fourrage sera stocké en plus grande quantité dans un bâtiment neuf, construit à l'horizon 2027 par le biais d'un bail signé avec une société photovoltaïque. Ce nouveau bâtiment de stockage ne nous coûtera que le terrassement et les tranchées. En contrepartie, des panneaux seront installés sur l'ensemble de nos bâtiments, pour financer l'opération. Dans le même temps, une ancienne stabulation qui avait été entièrement faite à la main sera supprimée, elle sera très certainement convertie en infirmerie pour des cas bien précis à l'isolement. Ce bâtiment avait déjà été réaménagé à l'époque, puisqu'il s'agissait initialement d'une étable entravée »*.

AG

SAS PREFATECH
ELEMENTS PREFABRIQUES EN BETON
POSSIBILITÉ LIVRAISON ET POSE
Située au carrefour des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté, la SAS PREFATECH est spécialisée dans la préfabrication d'éléments en béton armé pour les applications agricoles.
«Nous livrons et installons des fosses à lisier, des panneaux de stabulation et des murs de silo pour ne citer que quelques applications ».
ZA Les Béluzes -F- • 42720 POUILLY-SOUS-CHARLIEU
Tél. 04 77 69 30 29
chevalier-n@prefatech.fr
Fosse à lisier
Panneaux de stabulation
Murs de silo

PHOTOVOLTAïQUE
Étude - Installation - Autoconsommation
Maintenance - Nettoyage
BFC SOLAIRE
Réinventons notre énergie
BFC SOLAIRE 03 80 64 30 34
4, impasse du Pré Serpillon
21210 Saulieu - www.bfc-solaire.fr

BOUILLET
ACIER ET PROFILAGE
Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 25 33 57 - Fax : 03 86 25 26 62
sarlbouillet@orange.fr - www.bouillet-acier.com
TOLES DE COUVERTURE ET BARDAGE
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
CISAILLAGE ET PLIAGE • QUINCAILLERIE

// AMÉNAGEMENT

Ovins : produire mieux avec des bâtiments bien aménagés

Transformer des étables en bergeries, aménager des espaces mixtes, mieux loger les agneaux pour une meilleure santé : plusieurs conférences ont abordé ces sujets à Tech Ovin, salon qui se tenait en septembre en Haute-Vienne.



Shutterstock

La bergerie joue un rôle essentiel car elle doit permettre de répondre aux besoins physiologiques de l'agneau (abreuvement, luminosité, chaleur, ventilation).

Actuellement, 59 % de la viande ovine consommée en France est importée. Ce constat et des prix plutôt satisfaisants conduisent la filière à dire qu'il faut produire plus. Dans cette optique, un bâtiment bien pensé est essentiel. Sur le Salon Tech Ovin de septembre dernier, à Bellac, en Haute-Vienne, plusieurs conférences ont traité de la question de l'aménagement des bâtiments. La première proposée par Natera et la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire montrait plusieurs exemples de transformation ou d'adaptation des bâtiments pour les ovins. Première étape dans tout projet : établir un diagnostic de l'existant. Longueur, largeur du bâtiment, lignes d'eau, ventilation, luminosité… La priorité dans tous les cas devant être la surface d'aire paillée disponible par brebis. La ventilation est également un point très important à prendre en compte. L'idéal étant que chaque brebis dispose de 10 m³ d'air. Cette ventilation doit se faire sans courant d'air et peut donc nécessiter la pose de filets brise-vent ou de bardage ajouré.

Transformation en bergerie

Le premier exemple choisi montrait la transformation d'une étable entravée en bergerie avec tapis d'alimentation. Une fois converti, le bâtiment de 60 m x 17 m pouvait loger 270 brebis avec un coût d'environ 200 € par brebis. Le second exemple concernait encore une étable entravée (30 m x 12 m), mais cette fois avec un couloir central, conservé lors de la transformation. À l'issue du projet, 110 brebis pouvaient être logées avec un coût d'aménagement de 110 € par brebis. Des exemples étaient également présentés pour des bâtiments mixtes bovins ovins. Dans ce cas, l'objectif est de respecter les normes pour chaque race. Un bâtiment mixte pour 135 brebis et 45 vaches a été présenté. Chaque espèce disposait de 45 m de longueur d'auge, de 540 m² d'aire paillée pour les vaches et de 315 m² d'aire paillée pour les brebis pour un coût d'aménagement de 400 € par brebis. Un second exemple de bâtiment conçu pour 140 brebis, 12 vaches et disposant d'une surface de stockage portait le coup à 440 € par brebis. Afin de calculer soi-même la surface d'aire paillée et la longueur d'auge nécessaire, un outil a été mis en ligne sur le site inovin.fr.

Impact sur la santé des agneaux

Autre sujet abordé : le logement des agneaux et l'impact sur leur santé. Les intervenants du GDS 64 ont rappelé que 50 % de la mortalité des agneaux avaient lieu dans les 48 heures après la naissance (70 % dans les 10 premiers jours de vie) et qu'une bonne santé résulte d'un équilibre entre l'animal, l'éleveur et l'environnement. La bergerie joue un rôle essentiel car elle doit permettre de répondre aux besoins physiologiques de l'agneau (abreuvement, luminosité, chaleur, ventilation). À titre d'exemple, un agneau de 48 heures va devoir mobiliser ses ressources pour lutter contre le froid à partir d'une température de 15 °C. Différents moyens permettent de lutter contre l'hypothermie : l'administration de colostrum, la présence de cases d'agnelage, de protection thermique et d'isolation ainsi que le paillage. Pour un troupeau de 100 brebis, 15 à 20 cases sont nécessaires, notamment pour assurer une meilleure prise de colostrum. Comme pour les brebis adultes, le bâtiment doit être exempt de courants d'air et disposer d'eau à volonté pour tous, à différentes hauteurs. Il faut également veiller à ce que la litière ne chauffe pas.

P. Dumont

DIJON CÉRÉALES
À VOS COTÉS POUR VOS EXPLOITATIONS

Une équipe de conseillers spécialisés en agroéquipement, une expertise qui fait la différence.



NOS SERVICES ET GAMMES À VOTRE DISPOSITION

CONSEIL, DIAGNOSTIC, ANALYSE DE VOS PROJETS, PRODUITS & SERVICES


Bâtiments, plein air & quincaillerie.


Drainage, hygiène & conservation des fourrages.


Stockage, équipements vétérinaires & gamme avicole.


Surveillance des exploitations et des troupeaux : caméras et détection des chaleurs.


Manutention
Pneumatique

UNE ÉQUIPE DE PROXIMITÉ ET DES EXPERTS EN AGROÉQUIPEMENT À VOTRE SERVICE



Plateforme Pouilly-en-Auxois
Juliette et Lucas
vous accueillent et vous conseillent en magasin
du lundi au vendredi
8h00-12h00 & 13h00-17h30
03 80 90 76 00

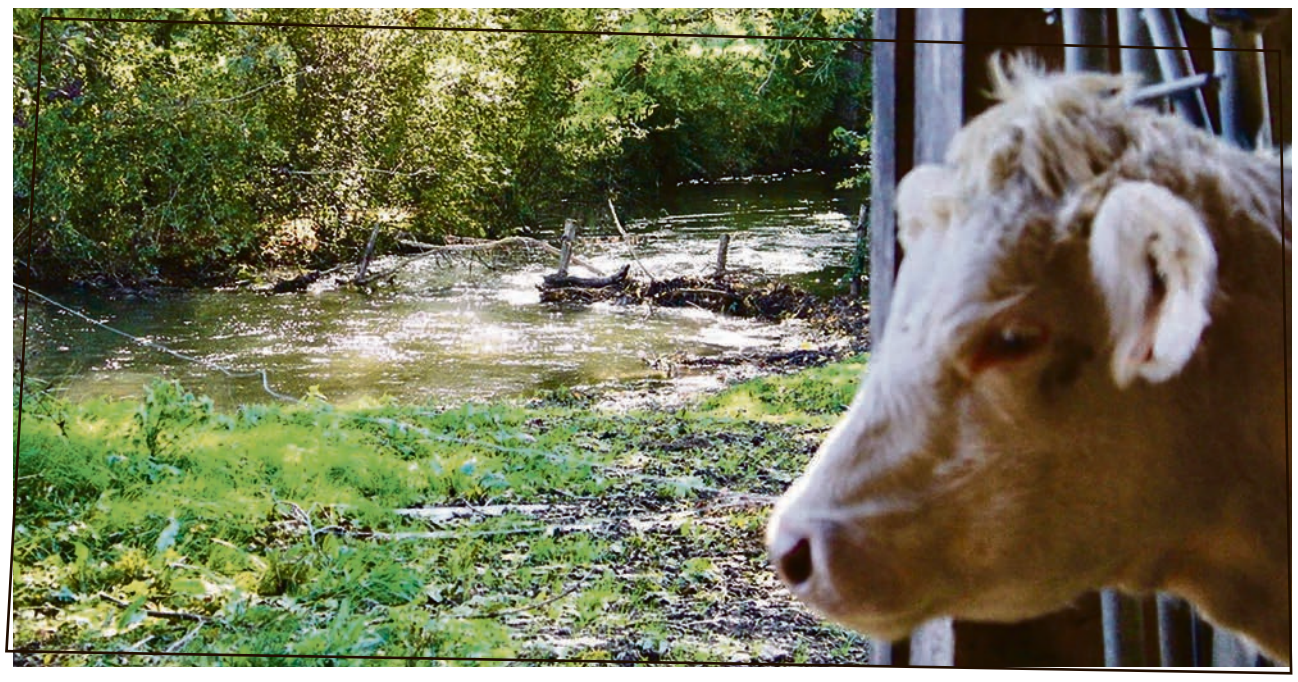
Sébastien Renaud
06 86 28 10 07
Arthur Pharaboz
06 71 60 35 37
Daniel Bouiller
06 23 56 64 13



// ABREUVEMENT

58 Un point d'(eau) honneur

Comme le dit l'adage, *« l'eau c'est la vie »*, et les exploitants l'ont bien compris, notamment les éleveurs. Que ce soit pour les ovins, bovins ou caprins, ils pensent méticuleusement leurs systèmes d'abreuvement tout en s'adaptant aux nouvelles problématiques.



La question de l'apport en eau dans les exploitations est intégrée dans les diagnostics de bien-être animal. Plus d'infos sur le bien-être animal : https://agriculture.gouv.fr/le-bien-etre-animal-quest-ce-que-cest

De nombreux leviers peuvent permettre d'améliorer les conditions d'élevage et donc la production, dont l'accès à l'eau dans les bâtiments. Sur cette accessibilité, *« s'il est important en période estivale, il ne faut pas non plus le négliger en période hivernale, donc in fine tout au long de l'année »* souligne Perrine Raverat, conseillère bâtiment à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Plus précisément, elle explique : *« la quantité d'eau disponible ainsi que sa qualité sont des éléments à avoir à l'œil pour des raisons sanitaires et de production, puisque le lait est constitué d'environ 87 % d'eau… »*. Pour rappel, si la production laitière est directement impactée par des points d'abreuvements non suffisants ou de piètre qualité, la production allaitante peut aussi en pâtir : *« Les veaux dans les premiers mois de leur vie, ont besoin d'un lait de bonne qualité afin d'avoir une courbe de croissance intéressante. Par la suite, si les éleveurs veulent maintenir des performances satisfaites tout au long de la carrière des animaux, l'eau est un élément essentiel, il en va de même pour tous les animaux d'élevage »*. Ainsi, afin de s'assurer d'un apport suffisant et de bonne qualité, Perrine Raverat complète : *« Vérifiez que l'eau est propre (absence de bouses ou d'autres éléments qui pourraient donner un mauvais goût à l'eau), l'absence de fuites (éviter les gaspillages d'eau et de souiller les zones autour des abreuvoirs), si le débit est suffisant (mini 15 l/min) et si vous avez assez d'abreuvoirs pour éviter les concurrences entre animaux »*. Elle conseille : *« dans les bâtiments, un abreuvoir pour 15 bovins (en fonction des catégories d'âge) et un pour une vingtaine d'ovins ou caprins. De plus, il faut des abreuvoirs faciles à nettoyer, et les vérifier tous les jours pour que les animaux aient toujours accès à une eau propre »*. Pour donner quelques idées des ajustements possibles, certains éleveurs ont réalisé des travaux ces dernières années ; voici un petit tour d'horizon entre Moux-en-Morvan et Alligny-Cosne en passant par Saint-Germain-des-Bois.

Chloé Monget

// EN SAVOIR +

La Chambre régionale d'agriculture Bourgogne Franche-Comté a édité une guide pratique sur l'abreuvement. Rendez-vous sur notre site pour le télécharger, à l'aide du QR Code suivant.

58 GFA du Champ des agneaux, Vaux d'Amognes

Aujourd'hui, Apolline Dubois-Sirugue, installée en 2022, est à la tête du GFA du Champ des agneaux avec Simon Aubry, installé en 2025. Mais, lors de son installation, elle était seule, et pointe : *« Le bâtiment qui accueille le cheptel était uniquement céréalier. J'ai donc effectué des travaux pour apporter le réseau d'eau et fait des aménagements à l'intérieur pour les abreuvoirs notamment »*. Au total, pour les aménagements en eau, avec compteur, augets et tuyauterie représente un coût de 6 512 euros, qui furent subventionnés par environ 3 582 euros de PCAE. Désormais, le bâtiment compte un abreuvoir pour 15 brebis en format bol poussoir : *« C'est assez bien car cela ne se salit pas trop par rapport à de grands bacs et, surtout, c'est nettement plus simple à nettoyer »*. En plus de ce point, elle explique : *« La première année d'installation, j'utilisais ces grands bacs, mais après être passé en petit bol, j'ai vu une nette différence positive au niveau de la production de lait… Il y a donc une incidence directe entre eau et production »*. Même si ses brebis sont abreuvées par l'eau du réseau, elles ne sont pas exemptes d'un problème apparu ces dernières années : *« Il y a eu des coupures totales il y a deux ans. Suite à cela, il m'a semblé indispensable de réaliser un forage afin de devenir autonome – à l'image de la gestion globale de l'exploitation. En effet, je ne peux pas imaginer que mes animaux restent deux à trois jours sans eau. À mon sens, ces coupures sont la conséquence d'un manque de considération de tout un chacun en amont. De ce fait, il est temps de repenser les systèmes : est-ce pertinent de se doucher ou d'arroser son jardin avec de l'eau potable ? »*. Avec une mise en service du forage espérée pour cette année, elle en attend beaucoup : *« Outre l'alimentation du bâtiment, j'espère que cela me permettra de mettre en place un véritable point d'eau dans les prés qui fait défaut et qui me force à mettre des tonnes à eau ; solution peu idéale »*. Toujours pour la consommation d'eau, elle met en avant un autre projet : *« Pour le moment le bâtiment, des brebis sert également au stockage de grains, puisque je suis également céréalière. Je suis en train de préparer la construction d'un nouveau bâtiment, avec récupération des eaux de pluie afin de les utiliser dans le pulvé, dans l'optique de réduire un peu ma consommation d'eau du réseau »*. Elle conclut : *« L'eau c'est la vie, donc il faut y faire attention »*…

Chloé Monget



Apolline Dubois-Sirugue

Le forage du GFA du Champ des agneaux devrait être mis en service cette année.



Apolline Dubois-Sirugue

Les abreuvoirs dans le bâtiment du GFA du Champ des Agneaux.







58 Gaec de Fontaine-blanche, Moux-en-Morvan

Valérie, Éric et Laurent Boucher, associés du Gaec, détaillent : *« Tout démarre en janvier 2024 avec un diagnostic bien-être animal réalisé par la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Ce dernier fait alors état d'un problème de concurrence sur l'abreuvement, ainsi que de débit – que nous avions déjà constaté. Auparavant, nous avions trois abreuvoirs en petit bol, sans réserves d'eau, pour 24 vaches et désormais nous avons quatre abreuvoirs, toujours pour 24 vaches, dont deux avec des réserves de 100 l. En parallèle, nous avons réalisé des travaux sur notre réseau, autrefois en série afin d'être dotés d'un système indépendant pour chaque bâtiment avec des nourricières pour gérer les coupures d'eau par abreuvoirs, afin d'éviter de faire une coupure générale. S'il est trop tôt pour dire s'il y a un véritable impact sur la production, nous constatons depuis l'instauration de ces modifications un changement de comportement avec moins de bagarres entre les vaches car le débit et la quantité sont au rendez-vous pour éviter les concurrences »*. Les associés rappellent aussi que ces travaux ont été subventionnés par l'aide PCAE : *« nous avons investi 6 106 euros (abreuvoirs et travaux d'eau) et avons obtenu une subvention de 2 748 euros. Même si nous avions fait les travaux quand même, c'est un coup de pouce non négligeable. Cela étant il est dommage que la main-d'œuvre des exploitants ne soit pas éligible au PCAE, car nous avons beaucoup d'heures de travaux effectuées par nos soins »*.

Chloé Monget



Perrine Raverat de la CA 58

Les abreuvoirs rajoutés par le Gaec de Fontaineblanche.

58 Cœurs de Chèvres 2.0, Alligny-Cosne

Amony Phily, 31 ans, est installée depuis 2022 en production caprine Alpines avec transformation fromagère (Crottin de Chavignol) depuis 2024, et a réalisé des investissements dès son installation concernant la ressource en eau : *« J'ai pensé mes infrastructures avec une attention particulière portée sur l'eau puisque c'est un élément indispensable pour ma production »*.
Ainsi, elle dispose d'un abreuvoir pour 20 animaux, avec une gestion de la température manuelle grâce à un circulateur d'eau : *« Je l'ai installé dès le départ car en hiver cela leur permet de boire de l'eau à température et donc de maximiser la production de lait »*. En plus, elle précise : *« Toujours lors de mon installation, j'ai réalisé des analyses d'eau - puisque je suis branchée sur le réseau - notamment sur les pseudomonas (qui sont l'origines de défauts organoleptiques et visuels sur les fromages [(1)] afin de m'assurer de la bonne qualité. Dans le cas où les analyses n'auraient pas été bonnes, il aurait fallu traiter l'eau par des filtres UV »*. Elle stipule aussi : *« Pour l'instant, je ne peux pas faire sans l'eau du réseau, mais si cela était possible, j'utiliserai l'eau de pluie pour l'abreuvement »*. Elle poursuit : *« À mon sens, il ne faut pas compter les investissements pour le bien-être de ses animaux, même si cela est plus facile à dire qu'à faire. Mais des solutions existent »*. En effet, sur son bâtiment complet (avec aménagements intérieurs), elle a reçu une aide PCAE d'environ 40 000 euros. Elle conclut : *« Je pense que le premier point à avoir à l'œil, lors d'un démarrage de production, est de s'assurer d'avoir des abreuvoirs propres en permanence… une attention du quotidien, mais qui peut avoir de grandes conséquences si elle n'est pas faite »*.

Chloé Monget

(1) https://idele.fr/detail-article/rapport-final-gestion-des-pseudomonas-spp-en-technologie-lactique-au-lait-cru-de-chevre#:~%C2%A0:text=Les%20Pseudomonas%20sont%20responsables%20de,production%20fermi%C3%A8re%2C%20artisanale%20ou%20industrielle.



Amony Phily.

Les abreuvoirs mis en place par Amony Phily sont nettoyés tous les jours.

58 SCEA Seutin, Gaec des prairies et SARL du Nézir, à Saint-Germain-des-Bois

Si la famille Seutin (Amélie, Sylvie, Alexandre, Jean-Charles et Christian) regroupe trois structures, certaines conduites sont mutualisées à l'image de celle de l'eau. Alexandre Seutin explique : *« Nous avons fait un audit vétérinaire en 2017 mettant en évidence un problème de taux de brix dans les urines dû à un abreuvement insuffisant. Cette même année, nous avions contacté un nutritionniste indépendant, qui, lors de sa visite d'exploitation, nous a dit qu'il fallait revoir les quantités d'eau disponibles pour les animaux, avant d'affiner la partie nutrition. Face à ces constats, nous avons pris la décision de modifier un grand nombre d'abreuvoirs, nous sommes passés en moyenne d'un débit de 10 l /min (avec une réserve d'1,5 L) à un débit de 32 à 40 l /min (avec réserve d'environ 40 l, type Isobac). À ce jour, nous avons désormais un à deux points d'eau pour 15 à 24 bovins. Mais, même après ces ajustements nous avions toujours quelques problèmes sanitaires (diarrhées, dermatite digitée, gros nombrils…). Nous avons donc poursuivi les recherches sur la qualité de l'eau cette fois. Pour ce faire, nous avons pris contact avec une entreprise spécialisée dans ce domaine et ils sont venus faire un audit qualité. Il est ressorti de cet audit que les animaux n'étaient pas totalement bien hydratés et qu'il fallait également résoudre les quelques problèmes sanitaires persistants. De ces faits, nous avons pris la décision d'installer un système de traitement de l'eau. La machine permet de fabriquer un produit désinfectant, appelé Anolyte, qui est injecté en permanence, à un certain dosage, par le biais d'une pompe doseuse, dans le circuit d'eau disponible pour les bovins. De plus, un Osciléo est inséré dans ce circuit, il permet de diminuer la grosseur des gouttelettes d'eau pour la rendre l'eau hydratante et plus assimilable. Est également présent dans ce circuit un filtre à silice, permettant d'aider au bon fonctionnement du rumen des animaux. Depuis ces changements importants, nous avons vu une nette amélioration sur l'ambiance des bâtiments (litières plus sèches et donc amélioration du fumier apporté sur les parcelles), sur la vivacité des veaux à la naissance et sur la forte diminution des problèmes sanitaires. En effet, pour les diarrhées, s'il n'y a pas d'erreurs de notre part au niveau des rations, nous n'en avons plus. Et, pour les gros nombrils, nous sommes passés d'environ 10 par an à très peu, voir pas, et les problèmes respiratoires sont minimes. Concernant la dermatite digitée, nous sommes allés jusqu'à 15 % des animaux contaminés. Aujourd'hui, grâce à ce système de traitement de l'eau mis en place, cumulé à un travail important sur la biosécurité, nous avons réduit cette maladie à environ 1 % du cheptel. À ce jour, deux sites d'exploitation, regroupant 85 % des vêlages, bénéficient du système de traitement de l'eau. Nous voyons la différence avec le troisième site de vêlages, qui à ce jour ne l'a pas, la pression sanitaire y est plus forte. Nous utilisons aussi ce système pour l'atelier avicole et constatons également une meilleure ambiance dans le bâtiment, des poulets plus vigoureux, de meilleurs GMQ et une amélioration de l'indice de consommation »*. Outre tous les bienfaits évoqués ci-dessus, Alexandre Seutin pointe que l'Anolyte est utilisé aussi pour d'autres choses : *« Nous en ajoutons dans l'eau lorsque nous traitons dans les champs. Cela permet d'assainir les plantes, de les rendre moins sensibles aux différents stress et joue aussi un rôle de mouillant, leur permettant de mieux assimiler les produits et voir diminuer certaines doses. Nous nous en servons aussi pour nettoyer et désinfecter les bâtiments ou encore le matériel ; mais également lors du passage des animaux au pédiluve (après parage, avant l'entrée en bâtiment…). L'Anolyte est un désinfectant pour tous »*. Pour revenir sur les quantités d'eau, la famille Seutin ne s'arrête pas là. En effet, deux sites rencontrent des débits d'eau encore limite malgré les réserves (l'un situé sur une colline et l'autre en fin de réseau) : *« De ce fait, nous avons pris la décision de chercher à faire des forages. À ce jour un est terminé. Nous avons enterré en plus une cuve de 10 000 l pour permettre une réserve tampon, ce qui change réellement le débit d'eau arrivant aux abreuvoirs. Le second, situé au milieu d'un parcellaire groupé est en cours et permettra d'augmenter le débit d'eau disponible pour les animaux, important d'autant plus en été lors de fortes chaleurs »*. La famille Seutin conclut : *« Tous les ans, nous continuons d'améliorer les conditions de vie de nos animaux pour leur bien-être, leur santé et leur production. Et pour aller encore plus loin, d'ordre général, le travail fait pour les animaux influe sur l'équilibre des sols, sur la qualité de travail des hommes, sur les résultats et au bout de la chaîne sur la qualité des aliments consommés »*.

Chloé Monget





// MATÉRIAUX

La construction en bois, un secteur d'avenir

Avec 16,7 millions d'hectares de forêts, soit 31 % du territoire métropolitain, la France dispose de la quatrième plus grande surface forestière d'Europe, qui permet de répondre aux enjeux climatiques et à ceux de la construction bois. Une filière structurée, au rôle environnemental indéniable, qui permet d'aménager les territoires de manière durable. Malgré un contexte tendu pour le bâtiment, la construction bois confirme sa résilience et se prépare pour l'avenir.

Vingt-six milliards d'euros de valeur ajoutée, soit 1,1 % du PIB national, la filière forêt-bois mobilise près de 455 000 emplois directs et indirects, soit 12,4 % des emplois industriels français. En région Auvergne Rhône-Alpes, elle s'appuie sur un tissu dense et structuré, comptant 341 entreprises actives, près de 4 900 salariés et un chiffre d'affaires estimé à 740 millions d'euros, plaçant la région au troisième rang national, derrière la Nouvelle-Aquitaine (2,9 millions d'hectares de forêts, soit 17 % de la forêt nationale) et l'Occitanie (2,6 millions d'hectares boisés). Qu'il s'agisse de maisons individuelles, de logements collectifs, d'extensions, de surélévations ou de bâtiments tertiaires, cette diversité illustre la montée en puissance du bois et la modernisation du secteur pour l'ensemble des types de construction.

Une filière résiliente

Les deux dernières années ont été marquées par une baisse significative de la construction en neuf. Les raisons avancées sont diverses. Hausse des taux d'intérêt et des coûts, durcissement de l'accès au crédit, instabilités réglementaires (notamment sur la sécurité incendie) et politiques et difficultés de recrutement sont les principales. Pour autant, Jean-Pierre Mathé, prescripteur bois-construction et chargé de projet chez Fibois Auvergne Rhône-Alpes, assure que la filière a su faire preuve de résilience face aux difficultés en diversifiant notamment ses savoir-faire. *« Aujourd'hui, les professionnels de la filière bois sont performants pour la charpente, mais également tout type de construction, de la maison individuelle jusqu'au logement collectif, en passant par des équipements publics »*.

De multiples atouts

En effet, au-delà de ses avantages économiques, le bois est indubitablement un matériau indispensable pour faire face aux enjeux climatiques. Renouvelable, recyclable et réemployable, il présente un faible impact environnemental et contribue au stockage du carbone, tout en améliorant les performances énergétiques des bâtiments en construction bois. Les chantiers bois sont plus rapides, les nuisances et les déchets sont réduits et ce type de construction ne nécessite pas d'eau. L'architecture est plus libre et s'intègre plus facilement dans les territoires.

Bois biosourcé

À cela, s'est ajouté, en 2022, un cadre réglementaire de plus en plus favorable aux matériaux à faible impact environnemental : la RE2020. « La réglementation environnementale a franchi de nouveaux paliers et elle impose d'utiliser des matériaux moins énergivores. Les matériaux biosourcés, le bois en particulier, ont un véritable avantage de ce côté-là, d'autant plus que son image est déjà positive », souligne le spécialiste. Cette nouvelle réglementation a permis de renforcer l'utilisation de bois en construction. *« Grâce à ces nouvelles normes, les entreprises en bois ont pu valoriser leurs solutions constructives et cela concerne beaucoup de maillons de la filière. Les entreprises de première transformation se sont beaucoup modernisées, ont investi énormément. Un travail de fond a également été opéré par Fibois, en ce qui concerne la sensibilisation, la formation des acteurs et la communication »*, explique Jean-Pierre Mathé. Dans la dynamique de la stratégie nationale bas carbone, qui prévoit la décarbonation du secteur du bâtiment d'ici 2050, Fibois a d'ailleurs mis en place le pacte bois biosourcé, un outil de développement qui s'adresse aux maîtres d'ouvrage, dans le but de massifier les recours aux matériaux biosourcés. Ainsi, collectivités, bailleurs et promoteurs intègrent progressivement davantage de bois dans leurs projets, tout comme les maîtres d'ouvrage et architectes, de plus en plus convaincus par des solutions constructives plus sobres et durables.

Se préparer pour l'avenir

« Aujourd'hui, les entreprises de la construction bois affichent des carnets de commandes bien remplis, souvent sur un délai entre huit et quatorze mois, et abordent l'avenir avec une confiance mesurée. Les investissements se poursuivent, notamment dans la modernisation des outils de production et l'industrialisation, avec le développement de produits techniques comme les panneaux structurels ou le bois lamellé », assure Jean-Pierre Mathé. Le seul point de vigilance, selon lui, reste celui de l'emploi. *« C'est un vrai sujet. Les entreprises ont du travail, souhaitent recruter, mais peinent à trouver de la main-d'œuvre qualifiée, notamment dans les bassins d'emploi déjà tendus »*. Dans un contexte de transition écologique et d'adaptation au changement climatique, la filière forêt-bois devra également poursuivre ses efforts pour renforcer la résilience des forêts et valoriser au mieux la ressource en bois.

Charlotte Bayon

Réduire l'impact de la construction grâce au réemploi

Alors que le secteur du bâtiment génère encore près de 42 millions de tonnes de déchets par an, la pratique du réemploi des matériaux s'impose comme une piste majeure pour réduire l'impact environnemental et modifier les façons de construire. En s'appuyant sur le bâti existant, sur le diagnostic des matériaux et sur les outils numériques, la filière bois dessine une nouvelle manière de construire, à la fois plus sobre et plus résiliente.

Donner une seconde vie au bois, c'est le projet lancé en 2020 par Fibois, à travers une feuille de route pour structurer une nouvelle façon de bâtir, du diagnostic du bâti existant jusqu'à son réemploi dans de nouveaux projets. Longtemps centrée sur la production en neuf, la filière du bâtiment est aujourd'hui appelée à changer son fusil d'épaule, notamment face au réchauffement climatique qui fragilise la ressource en bois. Ainsi, pour Fibois, le futur de la construction passera par une meilleure valorisation de la ressource déjà existante. Cette approche répond à un double enjeu : réduire l'empreinte carbone du secteur et limiter la consommation de ressources neuves.

Un nouveau regard sur la construction

D'après Fibois, afin de développer le réemploi en construction bois, il convient d'opérer une réflexion plus profonde sur la construction et de changer son regard sur la culture du projet de construction : au-delà de la technicité, il s'agit de projets complexes, puisque travailler avec les ressources existantes implique des contraintes. D'après Fibois, *« La réhabilitation permet de valoriser l'existant, de prolonger la vie d'un lieu. En milieu rural, cette démarche prend une dimension particulière : on assiste à un fort exode rural qui vide les centres historiques riches en bâtiments porteurs de mémoire et d'identité. Réhabiliter, c'est aller contre l'oubli, c'est préserver et perpétuer la mémoire d'un lieu »*. Les concepteurs doivent donc adopter une nouvelle approche de la construction, tout en valorisant les savoir-faire locaux et les circuits courts. Malgré les freins (réglementation, assurances), les expérimentations naissent petit à petit sur le territoire et commencent à structurer la filière du réemploi. Cette structuration, d'après Fibois, passe également par une sensibilisation des acteurs, leur formation, la mise en place d'outils et de méthodologies, une coordination claire entre maîtres d'ouvrage, bureaux d'études et entreprises, ainsi qu'un soutien réglementaire afin de lever certains freins techniques et juridiques.

Construire demain

Le réemploi en construction bois ne se résume pas à un travail de substitution entre matériaux neufs et ceux déjà utilisés : c'est un réel travail d'anticipation qui s'opère, dans une vision plus vaste de la pratique architecturale. Ainsi, le réemploi nécessite une anticipation dès la conception, avec une attention portée à la traçabilité des matériaux utilisés ainsi qu'à la qualité des matériaux qui auront vocation à être réemployés. Il peut s'agir de structures, telles que des poutres, des solives ou des charpentes, tout comme des composants secondaires (platelages, menuiseries, parements). Le bois se prête d'ailleurs particulièrement bien à ce système de réemploi, grâce à sa légèreté et sa capacité à être démonté et transformé, tout en conservant ses propriétés mécaniques et environnementales, contrairement à d'autres matériaux. Cette réhabilitation permet également de prolonger le stockage de carbone déjà effectué, tout en évitant les nouvelles émissions entraînées par la construction en neuf. En France, malgré un fort potentiel, le réemploi reste encore trop peu pratiqué : d'après une étude de l'Institut technologique Forêt Cellulose Bois construction Ameublement (FCBA), seulement 2,5 % des déchets bois issus du bâtiment sont aujourd'hui réutilisés.



// FORTES CHALEURS

Pistes concrètes pour adapter les élevages

Face aux étés qui s'allongent et aux nuits chaudes de plus en plus nombreuses, les éleveurs doivent repenser le confort thermique de leurs troupeaux. Qualité d'abreuvement, choix techniques d'alimentation, ombrage, ventilation naturelle, brumisation ou douchage.



Avant de ventiler, il faut d'abord réduire les autres facteurs de stress, notamment de confort animal.

À partir des échanges très concrets d'éleveurs réunis en formation, Louise Bertolini (Geniatest) a passé en revue les leviers d'action, leurs priorités, leurs limites et leurs coûts. Entre bricolages ingénieux, diagnostics ventilation et chantiers plus lourds, tous cherchent désormais à concilier confort animal, efficacité technico-économique et adaptation progressive de leur bâtiment. La formation dédiée à l'adaptation au stress thermique et son atténuation, face aux épisodes de chaleur a rapidement pris un tour très concret. Autour de la table, une douzaine d'éleveurs, aux profils variés, mais tous confrontés à la même réalité : leurs vaches souffrent plus souvent, plus longtemps, et parfois plus tôt dans la saison. Chacun est venu avec ses questions, ses inquiétudes, et quelques solutions déjà testées. *« On part avec de grosses épines dans le pied avec nos bâtiments existants,* reconnaît Benoît Perrot, éleveur, *alors c'est précieux d'écouter d'abord la parole scientifique pour hiérarchiser les priorités. »*

Louise Bertolini rappelle d'emblée que la ventilation naturelle reste la base d'un renouvellement suffisant de l'air. Un bâtiment trop large, mal orienté ou encombré par un stockage perd rapidement sa prise au vent. *« Les extensions successives, ça finit par étouffer un bâtiment »*, observe un participant. L'effet est dramatique, il empêche le vent d'entrer dans les longs pans pour assurer un vrai effet cheminée. Nombre d'éleveurs ont déjà expérimenté des solutions « maison ». Benoît raconte : *« Casser un mur a plus amélioré le confort que les ventilateurs ou les brumisateurs. On y a gagné sur l'aire de couchage et surtout en air sain. »* D'autres ont testé l'ouverture des pignons, le bardage coulissant ou l'ajout de filets brise-vent, pour limiter les courants d'air en hiver. L'avantage est souvent immédiat : les vaches changent d'attitude, se déplacent mieux, fréquentent à nouveau les logettes. Louise confirme : *« Dans la ferme de Benoît, les vaches étaient systématiquement du mauvais côté du bâtiment au niveau thermique. Ça se voyait très bien sur les cartographies. Elles cherchaient l'air sain et se rapprochaient des fenêtres. »*

L'eau souvent sous-estimée

La discussion aborde aussi largement le thème de l'accès à l'eau, sujet central mais parfois négligé. *« On raisonne peut-être à l'envers »*, relève un participant à l'issue de la formation. *« Avant de parler ventilateurs, on devrait commence par mieux dimensionner les abreuvoirs et faciliter la circulation. »* Car la chaleur ne pose pas seulement un problème d'ambiance : elle fait exploser les besoins hydriques. Une vache en lactation peut consommer près de 150 litres d'eau par jour en période chaude. Le débit des arrivées devient alors critique, tout comme l'accessibilité. Lorsque les premiers leviers sont déjà vus et travaillés, on peut ensuite s'attaquer à regarder la ventilation mécanique. *« On ne fera pas du neuf chez nous, mais on réfléchit aux ventilos »*, résume un participant. Les prix freinent parfois, mais les bénéfices peuvent être importants : moins d'essoufflement, meilleure fréquentation des logettes, répartition plus homogène des animaux. Louise Bertolini insiste toutefois sur le principe : un ventilateur n'est efficace que si l'air qu'il brasse est renouvelé. Brasser de l'air chaud et humide ne fait qu'augmenter l'inconfort. L'installation doit donc être pensée en fonction du bâtiment, des obstacles, des zones de couchage, de l'aire d'attente et des cornadis.

Brumisation et douchage : efficace mais exigeant

Les retours de terrain montrent que la brumisation ou le douchage peuvent apporter un vrai gain… à condition d'être rigoureusement gérés. *« À la base, on avait mis ça pour les mouches »*, sourit un éleveur. Un autre souligne : *« Si l'eau est calcaire, les buses se bouchent très vite : il faut un adoucisseur. »* Louise rappelle les règles d'or : brumiser seulement avec une ventilation efficace pour évacuer l'air humide, surveiller l'hygrométrie, purger et nettoyer les installations en fin de campagne pour réduire les risques bactériens. Le douchage, lui, doit impérativement être suivi d'un temps de séchage forcé : *« Sinon, la vache s'étouffe. »* La consommation d'eau reste raisonnable : autour de 3 à 4 m³ par vache et par an pour 100 jours d'utilisation. La chaleur repousse de plus en plus les animaux hors des paddocks, même lorsqu'il reste de l'herbe. *« On n'a pas envie d'arrêter de pâturer, mais les vaches n'y vont plus »*, confient plusieurs éleveurs. Le manque d'ombre et la distance au point d'eau sont souvent en cause. Certains profitent de la présence d'un verger ou de haies bocagères : *« On a remis des haies dans le pâturage, mais elles tardent à pousser »*, regrette l'un d'eux. La gestion des stocks fourragers reste un sujet central. *« Le nerf de la guerre, c'est l'avance de stock. On est plus sereins quand on a du fourrage d'avance »*, partage Benoît. Le débat sur les cultures s'invite alors : avenir du maïs, place de la luzerne, pistes autour de la betterave fourragère épigée, rôle du regain…

Adapter, améliorer, prioriser

Au fil de la formation, une évidence s'impose : on ne peut pas tout faire, mais on peut toujours améliorer quelque chose. Un mur ouvert, une circulation d'eau mieux pensée, une tôle isolée, un pignon ajouré ou un ventilateur bien positionné peuvent changer le quotidien du troupeau. *« Je me rends compte qu'on a déjà fait beaucoup pour le confort des animaux, mais il y a encore du travail »*, admet un éleveur. *« L'aire d'attente, les logettes, l'accès à l'eau… On va continuer. »* Geniatest propose des audits d'adaptation au stress thermique, avec cartographie du bâtiment afin d'apporter des pistes d'amélioration propres à chaque exploitation. Une démarche qui séduit plusieurs membres du groupe, conscients que leurs bâtiments adaptés au fil des années gagnent à être repensés avec méthode. Ce qu'ils retiennent, c'est l'urgence d'agir, mais aussi la possibilité de le faire : pas à pas, en mobilisant des solutions parfois simples, en observant les animaux, et en s'appuyant sur des repères techniques solides.

Alexandre Coronel





// STOCKAGE DE CÉRÉALES

La maîtrise des insectes au silo

Les proliférations d'insectes observées en début de campagne de stockage ne viennent pas du champ, mais bien du silo lui-même : c'est la conclusion de récents travaux conduits et synthétisés par Arvalis, qui démontrent que sous nos climats tempérés les insectes des grains stockés ne peuvent ni survivre ni se maintenir durablement en parcelle. La prévention des infestations repose sur la propreté des installations, la gestion rigoureuse des reports de stock et la maîtrise des résidus dans l'ensemble des circuits de manutention.

Comme le souligne Marine Cabacos, ingénieure stockage des grains chez Arvalis, *« les populations d'insectes qui explosent parfois très tôt dans les silos trouvent presque toujours leur origine dans des réservoirs déjà présents sur le site de stockage »*. Il s'agit le plus souvent de grains oubliés dans une cellule, de poussières accumulées dans les élévateurs, ou encore de lots reportés d'une campagne sur l'autre, déjà colonisés. Les insectes rencontrés au stockage se répartissent en deux grandes catégories : les insectes dits primaires, comme les charançons ou les capucins des grains, ont besoin de grains entiers pour assurer leur développement. Les femelles pondent directement dans le grain, ou la larve pénètre rapidement pour y achever son cycle, ce qui explique que l'on parle de « formes cachées ». À l'inverse, les insectes secondaires, tels que les silvains dentelés ou les triboliums, ne s'attaquent pas aux grains intacts. Ils se nourrissent de brisures, de farine et de poussières végétales, très présentes lorsque le nettoyage est insuffisant. Pour Marine Cabacos, cette distinction est essentielle d'un point de vue pratique : *« la présence d'insectes secondaires est presque toujours révélatrice d'un défaut d'hygiène, avec des résidus accessibles dans les circuits ou les cellules »*.

Une survie impossible au champ

Ces insectes sont en effet strictement inféodés aux grains pour se nourrir et se reproduire. Si certaines études nord-américaines ont montré que le capucin des grains pouvait, dans des conditions très particulières, se maintenir sur des glands d'une espèce précise de chêne, ces situations restent sans équivalent en Europe. De plus, la longévité des adultes est limitée à quelques mois. *« Cette durée de vie est trop courte pour leur permettre de passer une année complète en milieu extérieur en attendant une nouvelle récolte »*, rappelle l'ingénieure d'Arvalis. D'autant que ces espèces n'entrent pas en diapause hivernale. Le facteur thermique renforce encore cette impossibilité. Le développement des insectes du stockage débute à partir de 14 °C pour les espèces les plus tolérantes, et plutôt autour de 20 °C pour les plus sensibles. Leur optimum se situe entre 25 et 33 °C.

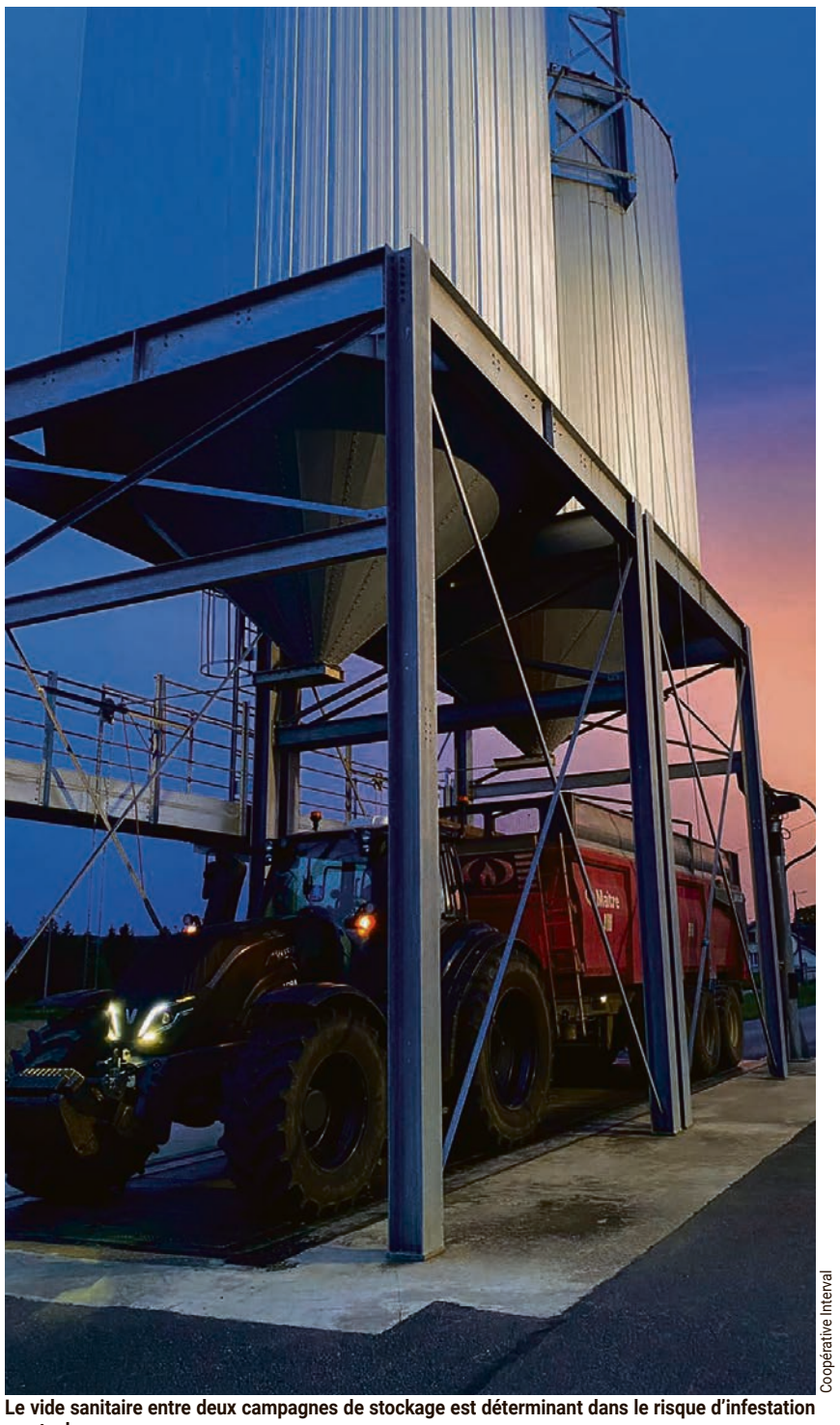
En dehors du silo, les conditions climatiques françaises ne permettent donc qu'une fenêtre très limitée de développement, insuffisante pour installer une population pérenne. À l'inverse, le silo réunit l'ensemble des conditions favorables à la prolifération : température, disponibilité alimentaire et absence de prédateurs. Les capacités de dispersion des insectes restent par ailleurs très limitées. Le vol est coûteux en énergie et n'est observé qu'au-delà de 20 à 27 °C selon les espèces. Les études de piégeage menées à proximité des sites de stockage montrent que quelques individus peuvent être capturés aux abords immédiats des silos lors de fortes chaleurs, mais sans décalage temporel avec les infestations internes. *« Ces observations ne correspondent en rien à une migration organisée du silo vers le champ »*, insiste Marine Cabacos. Les données disponibles convergent vers un constat sans ambiguïté : dans nos conditions climatiques, les insectes du stockage n'ont aucune chance de survie durable en parcelle.

Miser sur l'hygiène des installations

Les implications pratiques sont directes. La maîtrise du risque passe avant tout par un nettoyage rigoureux entre deux campagnes. Cela concerne bien sûr les cellules, mais aussi l'ensemble des équipements de transport et de manutention, sans oublier la moissonneuse-batteuse, qui peut devenir un véritable « mini-silo » si des grains y stagnent. Les résidus collectés doivent être rapidement évacués du site afin d'éviter toute recontamination. Marine Cabacos rappelle que *« compléter ce nettoyage par un traitement des parois, qu'il soit chimique, à base de poudres minérales ou par lâcher de parasitoïdes, permet d'atteindre un véritable point zéro sanitaire »*. Cette approche préventive vise à éviter le recours à des traitements insecticides directement sur les grains en cours de stockage.

Au final, le message est clair : le vide sanitaire entre deux campagnes est un facteur déterminant du risque d'infestation. Les insectes du silo ne viennent pas du champ ; ils sont presque toujours déjà là. À l'exploitant de leur retirer, par l'hygiène, le milieu qui leur permet de prospérer.

Alexandre Coronel avec Arvalis



Coopérative Interval

Le vide sanitaire entre deux campagnes de stockage est déterminant dans le risque d'infestation au stockage.





// ÉLEVAGE CUNICOLE

Élever des lapins réclame des espaces bien pensés

À Neuvy-Grandchamp, en Saône-et-Loire, la SCEA des Champs Perrin est un élevage spécialisé dans le lapin tenu par quatre associés aidés de quatre salariés. Depuis 1977, la structure n'a cessé d'évoluer, avec le souci d'une production bien organisée, ce qui implique des bâtiments adaptés.

La SCEA des Champs Perrin est un élevage cunicole fondé en 1977 par Charles Fonteniaud et son épouse. La structure s'est développée au fil des ans et aujourd'hui, elle compte quatre associés : Olivier Quinter, Maxime Gibert, Francis Foret et Florian Bailly. L'élevage emploie également quatre salariés et certains associés sont d'anciens salariés de la structure. Tous ont effectué des formations agricoles qui les destinaient plutôt à l'élevage de bovins. La production cunicole s'est présentée dans leur parcours et finalement, ils s'y sont engagés. Dans cette structure employant huit personnes, les associés disposent aujourd'hui de trois week-ends libres sur quatre. Ils ne travaillent pas le vendredi après-midi. La SCEA exploite 14 bâtiments correspondant à une surface couverte de 10 000 mètres carrés pour une production de 245 000 animaux par an (700 tonnes en poids vif). Tous les animaux sont livrés à l'abattoir Palmi d'Or à Trambly, près de Mâcon. Le cheptel de production se compose de quatre lots de lapines : deux lots de 1 500 lapines pour des lapins lourds et deux lots de 500 lapines en filière Bien Être Animal (BEA). Deux types de conduite se côtoient donc sur le site : une production de lapins lourds pour abattage à 90 jours (poids vif 3 kg) et une production de lapins BEA (label BEA suisse) pour abattage à 70 jours (poids vif 2,5 kg). La SCEA des Champs Perrin assure elle-même l'insémination artificielle de ses lapines. Cela représente entre 35 000 et 45 000 inséminations animales réalisées chaque année. L'élevage possède ses propres géniteurs (70 mâles).



Les quatre associés de la SCEA des Champs Perrin sont âgés de 23 à 54 ans.

Gestion sanitaire complexe

Dans sa carrière, une lapine peut produire de 1 à 20 portées avec un taux de renouvellement théorique de 130 %. La première insémination intervient à 19 semaines. À la SCEA, le renouvellement des femelles est assuré par un système de grands parentaux. Pour ce faire, un bâtiment compte trois salles de pré-cheptel avec une souche de grand-parentaux femelles. Sur le plan sanitaire, les associés ne cachent pas que la gestion est complexe avec un nombre élevé de bâtiments et de salles. Un vide sanitaire de deux à dix jours sépare les lots, après nettoyage et désinfection des salles. Les reproducteurs sont systématiquement vaccinés contre la VHD (Maladie Hémorragique Virale) et la myxomatose. Depuis 2009, l'élevage n'a plus recours aux antibiotiques. Un apport de compléments vient renforcer l'immunité des animaux et prévenir les maladies. Pour répondre à un besoin de l'abatteur, la SCEA des Champs Perrin a développé une production de lapins BEA. Elle représente aujourd'hui entre 20 et 25 % de la production totale de l'élevage. Un premier bâtiment a été transformé en 2017 et un second a suivi en 2018. Pour limiter les frais, les associés ont réalisé les travaux eux-mêmes, excepté le terrassement. L'investissement s'élevait à 700 000 euros pour un total de 3 300 m² comprenant trois salles de pré-cheptel, deux salles de BEA et une fumière de 1 000 m². Les salles de BEA ont une capacité de 408 et 476 places pour 2 700 et 3 000 lapins label produits toutes les six semaines. La densité y est de 52 lapins par « Combi Parc ».

Modularité

Chaque bâtiment utilise un système de refroidissement évaporatif « pad-cooling » appréciable en période estivale. En pleine canicule, il permet d'abaisser la température de dix degrés, témoignent les associés. Dans les bâtiments BEA, le principe du « tout plein-tout vide » est conservé avec un roulement des animaux toutes les six semaines et un nettoyage complet toutes les 12 semaines. Modulables à l'aide de trappes qui s'ouvrent, les « Combi Parc » se transforment pour être aménagés alternativement en logements individuels pour les femelles mères, puis en logement collectif pour les lapins à l'engraissement. Les « Combi Parcs » n'ont pas de grillage au sol, mais des caillebotis plastiques plus confortables pour les animaux. Les parcs sont plus hauts à l'intérieur ce qui permet aux lapins de sauter. Les animaux ont accès à des zones surélevées ou mezzanines. L'environnement est enrichi avec des matériaux à grignoter, jouets, etc. Toute l'alimentation des lapins est fournie par Philicot et Soréal qui assurent un accompagnement technique de l'exploitation. Les lapins ont un accès permanent à l'abreuvement et ils se nourrissent d'un aliment complet composé de céréales, tourteaux, luzerne, pulpes de betteraves, vitamines et oligo-éléments. L'élevage génère 2 000 tonnes de fumier et 1 000 mètres cubes de lisier. 1 000 tonnes de fumiers sont vendues à un céréalier du sud-ouest du département.

Le reste des effluents est enlevé par des agriculteurs voisins dans le cadre d'un plan d'épandage. En 2019, la SCEA a mis en service une centrale solaire sur toiture de 100 kWc en autoconsommation. La production d'électricité couvre une partie de la dépense énergétique des bâtiments. Pour parfaire leur autonomie énergétique, les associés ont un projet similaire de 200 kWc supplémentaires.

Marc Labille



L'alimentation des bâtiments cunicoles est entièrement automatisée.

UN PROJET DE BÂTIMENTS ?
FAITES APPEL À UN SPÉCIALISTE DE L'AMÉNAGEMENT



STOCK PERMANENT DE TUBULAIRES
JOURDAIN
N° 1 MONDIAL DU TUBULAIRE BOVIN

Ets LÉVÊQUE 21 Saffres 03 80 49 63 86



BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ.: 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com

Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation



// CERFRANCE ALLIANCE CENTRE

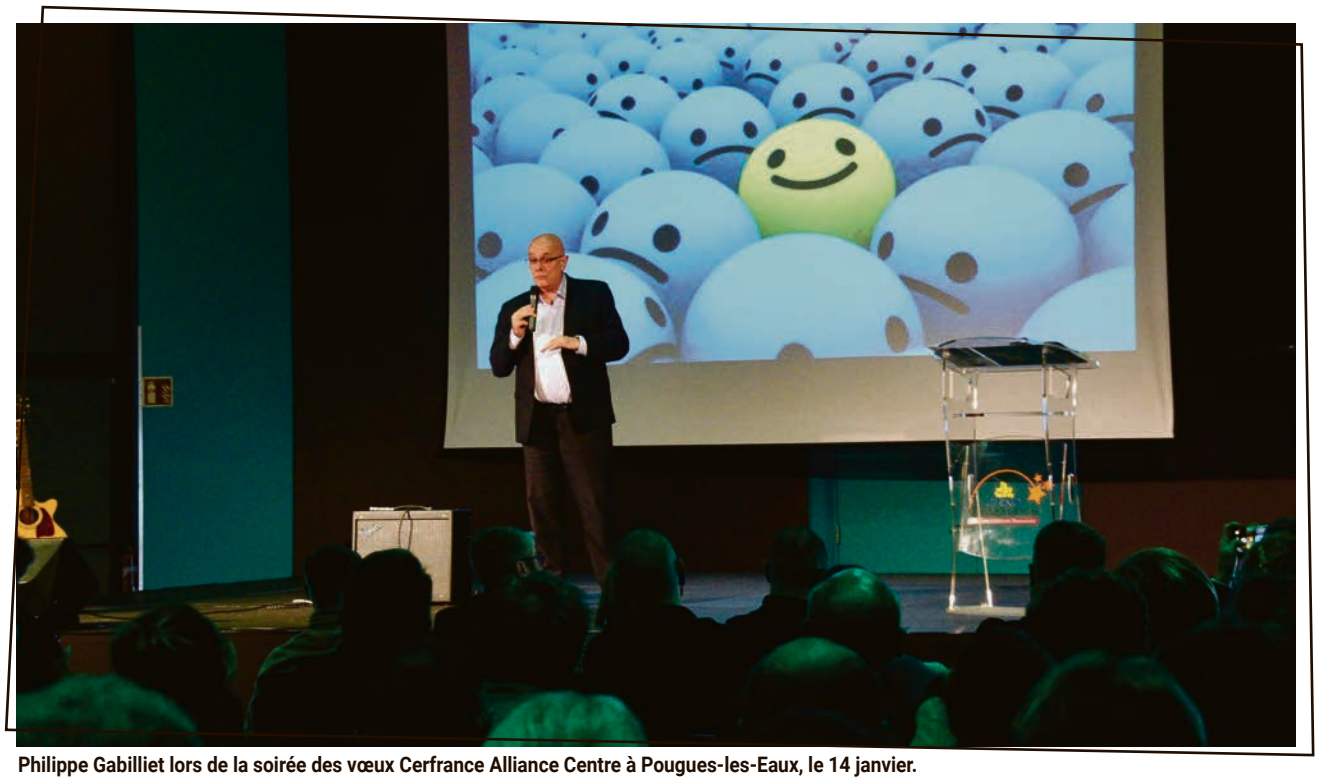
58

L'optimisme méthodologique

Le 14 janvier lors de la cérémonie des vœux de Cerfrance Alliance Centre, une conférence sur « L'optimisme : source de succès » était proposée.

Comme tous les ans pour sa soirée des vœux, Cerfrance Alliance Centre propose d'engager des réflexions autour d'une conférence spécifique à chaque fois. Ainsi, pour cette année, Cerfrance Alliance Centre avait convié Philippe Gabilliet, expert en psychologie et management, pour discuter de *« L'optimisme, source de succès »*. Ce dernier introduit : *« La réalité du monde est comme un électrocardiogramme : il y a des hauts et des bas. Et, si cela n'était pas le cas, cela voudrait dire qu'il est mort… Alors oui, en ce moment c'est un peu le bazar. Mais, il faut avouer que les Français ont une tendance à ne pas se réjouir par défaut, tout en allant de l'avant quand même. En somme, nous râlons mais nous avançons, nous sommes donc tous un mélange de micro-optimistes et de micro-pessimistes »*.

Il poursuit sur une vision de la vie sous le prisme de l'optimisme : *« Personne ne peut prédire l'avenir. Mais, nous savons tous pertinemment qu'il y a aura des moments cool et d'autres moins. Face à cette certitude, l'important est de savoir transformer les éléments odieux en quelque chose d'autre ; comme du compost, les déchets – les instants négatifs – sont magnifiés – en instant ou enseignements positifs. À l'échelle de l'histoire de l'humanité, ce principe se retrouve avec les crises historiques (guerres mondiales, crises économiques, etc.) qui ont permis d'arriver à des évolutions notables et ce dans tous les domaines, car il ne faut pas oublier que même s'il y a crise, le temps passe et permet de les métamorphoser. Pour donner un exemple, reprenons la crise sanitaire de la Covid. Cela n'a pas été drôle, avec notamment des moments d'isolements intenses, mais, nous sommes restés optimistes avec la création des apéro-zooms ! Cette période nous a prouvé, encore une fois, que la nature humaine est ainsi faite que nous avons en permanence un but commun : s'en sortir par le haut. Nous souhaitons tous réussir et force est de constater que même dans des cas critiques, le vivant a cette particularité de tenter le coup de la survie, à chaque fois »*.



Philippe Gabilliet lors de la soirée des vœux Cerfrance Alliance Centre à Pougues-les-Eaux, le 14 janvier.

La preuve par cinq

Après cet exposé, il condense sa pensée : *« En résumé, l'optimisme comme source de succès se détaille en plusieurs points à mettre en application. Le premier est d'oser se réconcilier avec les faiblesses pour mieux capitaliser sur ses points forts. Le second est de se concentrer sur les possibles, les marges de manœuvre et les batailles gagnables tout en se maintenant dans une énergie d'action. Le troisième est d'accepter des solutions partielles, imparfaites ou temporaires pour avancer quand même. Le quatrième est de rester vigilants ensemble face à l'imprévu et à ses opportunités : il faut faire des plans mais ne pas s'attendre à ce qu'ils se passent comme prévu initialement. Le cinquième est de favoriser l'esprit de réciprocité car c'est la meilleure façon pour atteindre ses buts : aider les autres à atteindre leurs buts pour recevoir éventuellement un retour – mais sans en attendre un ; en quelque sorte, plantons des graines de réciprocité. En somme, ces cinq points constituent un optimisme méthodologique qui permet d'être confiant et de rester toujours en mouvement afin de pouvoir réagir aux situations négatives. À mon sens, il offre la possibilité de mettre la réalité sous tensions d'espoir afin d'atteindre les buts réalisables »*. Nicolas Krajevitch conclut : *« Face à un contexte général quelque peu morose, l'optimisme est une manière de continuer d'avancer, toujours dans l'optique de construire nos territoires le tout de manière collective… À nous de le mettre en œuvre au quotidien »*.

Chloé Monget

// SAINT VINCENT

89

Une fête qui a de l'histoire

Ce dimanche 25 janvier, les quatre confréries viticoles icaunaises se sont réunies à Tonnerre pour la traditionnelle messe de la Saint-Vincent. Cinq intronisations ont été réalisées à la suite des festivités.

C'est au sein de la prestigieuse église Notre-Dame de Tonnerre, que nous retrouvons les foudres du Tonnerrois, la confrérie viticole locale, ce dimanche 25 janvier, pour la messe de la Saint-Vincent. Accompagnée par les Piliers Chablisiens, les 4 coteaux du Vézelien et la confrérie de la Saint-Vincent de Sens, la confrérie tonnerroise célèbre la Saint-Vincent au cours des nombreux événements viticoles qui se réalisent depuis ce début de mois de janvier. Emmitouflés au sein de leurs tenues traditionnelles reflétant les cantons viticoles qu'ils représentent, les différentes confréries sortent de l'Église en remerciant celui qui a leur permis de réaliser ce rassemblement : Laurent Peyroux, ébéniste à Épineuil. *« En août dernier, les foudres du Tonnerrois m'ont contacté pour que je leur façonne une sculpture en noyers. En quinze jours, je me suis appliqué à rendre une sculpture du Saint-Vincent digne de son nom »*, manifeste le créateur. Auparavant, *« j'avais déjà travaillé en collaboration avec la confrérie chablisienne pour une sculpture similaire. N'étant pas du milieu agricole, je soutiens la profession »*, confie-t-il. En revenant au moment présent, il ajoute qu'*« elle était présente au sein de l'Église Saint-Nicolas à Vézines, avant la cérémonie »*. En réalisant un défilé de l'Église Notre Dame à l'Hôtel-Dieu, les différentes confréries se font applaudir et soutenir pour les citoyens locaux.

Les traditions perdurent dans les cantons viticoles

En arrivant sur place, l'ensemble des convives entre dans une salle afin de poursuivre les festivités. En se plaçant au sommet de l'estrade, les membres du Foudre du Tonnerrois ont bien une idée en tête : réaliser cinq intronisations auprès de personnes présentes et fondatrices du mouvement. Avant de laisser place aux personnes, André Maillard, président du comité de la Saint-Vincent déclare quelques mots. *« Au niveau de l'historique, la Saint-Vincent du Tonnerrois est quelque chose qui n'est pas récent, nous le savons grâce à un article de journal relatant un accident survenu lors de la célébration de cette fête en 1899. Deux associations, à l'époque, célébraient la Saint-Vincent et étaient concurrentes. Une était cléricale et l'autre civile. Cette anecdote est triste. Lors de cette fête, un membre de l'association fut tué par des explosions un peu trop précoce. Grâce aux recherches de Françoise Botte, membre de l'association archéologique et historique du Tonnerrois, nous avons en notre possession une copie de l'article de 1899 et nous l'en remercions »*, retrace-t-il, avant d'annoncer *« que Vézines sera le prochain village à accueillir la Saint-Vincent du Tonnerrois »*. En terminant son discours il adresse des remerciements aux autres confréries présentes. Au cours de cette cérémonie, ce sont notamment André Maillard, Laurent Peyroux, ou encore Xavier Guinot qui ont été intronisés.

Charlotte Sauvignac



La messe de Saint-Vincent à Tonnerre a réuni les quatre confréries viticoles icaunaises, ce dimanche 25 janvier.



De nombreuses danses traditionnelles, tout comme le ban bourguignon ont été réalisés avant l'intronisation de cinq personnes.



Après la messe, les confréries ont défilé dans les rues de Tonnerre.

// MAGASIN DE PRODUCTEURS

58 Partager un peu plus...

Le 5 février, la Fermille (magasin de producteurs à Saint-Benin-d'Azy) ouvrira ses portes pour une demi-journée un peu particulière…

C'est dans un cadre un peu particulier que le magasin de producteur de Saint-Benin-d'Azy, la Fermille, ouvrira ses portes le 5 février de 15 heures à 18 h 30… En effet, avec un événement axé spécifiquement sur la Chandeleur, ce sera l'occasion pour les clients de découvrir de nouveaux produits mais aussi d'en déguster quelques-uns. Outre cela, les consommateurs et curieux seront conviés à partager leur avis à… Pascaline Loquet, productrice et associée de la Fermille, explique : *« Depuis l'ouverture, nous n'avons pas eu de véritable sondage sur ce que les clients pensent de notre structure, des produits ou encore de ce qu'ils souhaiteraient pour l'avenir ; c'est l'occasion de leur demander et de leur faire déjà des propositions »*. Pour ces dernières, elle évoque notamment une plage d'ouverture plus large : *« Nous avons ajusté notre offre avec les produits préparés par nos chefs, et nous souhaiterions pouvoir les proposer le midi, avec donc une ouverture pendant le repas. Mais, pour que cela soit totalement pertinent, nous souhaitons quand même avoir l'avis de la clientèle ; tout en glanant pourquoi pas quelques idées… »*.



Louanne Touillon

De gauche à droite : Louanne Touillon, Chloé Pannetier, Lucie Buchez et Pascaline Loquet, devant la Fermille pour annoncer le rendez-vous du 5 février.

Dynamique de cohésion

Afin de réaliser cette demi-journée un peu particulière, les associés de la Fermille ne sont pas seuls puisque toute la communication et l'animation sont orchestrées en partenariat avec trois étudiantes en 2e année de BTS ACSE du Legta de Challuy, dans le cadre de leur projet de communication (PIC) nécessaire à la validation de leur diplôme. Ainsi, Louanne Touillon, Lucie Buchez et Chloé Pannetier, toutes trois âgées de 19 ans, stipulent : *« Nous avons à cœur de promouvoir la consommation locale via la mise en avant d'un magasin qui privilégie les produits locaux, tout en étant géré par les producteurs eux-mêmes »*. Elles ajoutent : *« Dans un contexte agricole complexe, ce genre de structure peut être une réponse à l'augmentation de la consommation locale, mais faut-il encore que l'établissement soit connu… Ainsi, nous souhaitions, pour notre projet PIC, sensibiliser un large public sur l'existence de la Fermille, avec en prime une sensibilisation faite autour des systèmes de productions et la mise en exergue de nouveaux axes de travail pour les associés afin de les aider à faire évoluer le magasin »*. Pour Pascaline Loquet, l'approche des jeunes filles est appréciable : *« Par leur action, nous sommes persuadés qu'elles pourront attirer de nouvelles personnes, car elles ont des cercles sociaux et vision différente que nous associés – notamment car elles n'ont pas le même âge… En plus, cela permet de tisser un lien entre tous, que l'on soit exploitant ou aspirant, jeunes ou moins jeunes… le tout dans une ambiance conviviale, à notre image »*. Un défi qui semble donc de taille, mais pas du tout impossible à relever, à la seule condition que les consommateurs soient au rendez-vous le 5 février de 15 heures à 18 h 30 au 23 rue François Archer à Saint-Benin-d'Azy.

Chloé Monget

Renseignements : 06 59 42 68 96 (Louanne Touillon) ou 03 86 70 11 98 (La Fermille).

// À CHAMPVERT

58 Une nouvelle épicerie

Le 15 janvier, à Champvert s'est tenue la signature de la convention entre une association, la municipalité, le Département et Bouge ton CoQ pour acter l'ouverture de l'épicerie participative « Épices et tout ».

Deux ans après la fermeture de l'épicerie de Champvert, un groupe d'habitants et la municipalité ont rallumé la lumière du dernier commerce de la commune, en mars 2025, avec l'appui du Conseil départemental et de l'association Bouge ton CoQ, dont la signature de la convention s'est tenue le 15 janvier.

Depuis, l'épicerie participative, baptisée Épices et Tout, ouvre chaque matin, grâce à l'implication d'une dizaine de bénévoles. Durant l'événement, Julien Dellière et Christine Lambert, membres de la collégiale, ont retracé la genèse et présenté l'activité d'une épicerie qui carbure (bien) à l'énergie bénévole : *« On est environ une dizaine de membres à consacrer chacun dix heures par semaine à Épices et Tout. Il nous a fallu un an pour faire aboutir le projet ; ce n'était pas évident, aucun de nous n'avait géré une épicerie. Les gens commençaient d'ailleurs à se demander si on allait ouvrir. On a trouvé le rythme pour s'organiser, et on a eu le confort d'avoir un local mis à disposition par la commune, entièrement refait. C'étaient de bonnes conditions pour se lancer »*. Clef de voûte de la philosophie participative, l'engagement des adhérents-clients à donner au moins deux heures de leur temps chaque mois pour faire tourner l'épicerie a été abandonné par la collégiale : *« C'était un frein pour la plupart des gens, alors on a préféré lâcher sur ce point lors de notre dernière assemblée générale. Chacun donne du temps s'il le peut »*.

Aujourd'hui et demain

Avec une trentaine d'adhérents, Épices et Tout a déjà trouvé un volume intéressant, grâce au dépôt de pain et aux rayons garnis par huit producteurs locaux (miel, légumineuses, pain, bières, fromages, etc.) et un grossiste : *« On mise sur la qualité, l'envie de bien manger »*. En parallèle, des animations étoffent le quotidien : des jeux chaque mardi soir, un « Troc plants » en mai dernier, dont le succès assure une repousse en mai prochain, et une Fête de la soupe, vendredi 23 janvier à 19 heures, dans la salle des écoles : *« Il y aura des soupes, et de la danse »*. Une petite restauration est également prévue sur place. L'organisation d'un spectacle du duo À Table est en bonne voie, et d'autres événements sont dans les têtes de la collégiale, comme l'échange de savoirs ou la projection de films. Les partages d'expériences avec les deux autres épiceries participatives actuellement ouvertes dans la Nièvre, à Urzy et Marigny-l'Église, et la participation aux rencontres nationales de Bouge ton CoQ devraient alimenter encore un peu plus l'inspiration. Jean-Paul Fallet, conseiller départemental délégué à l'économie sociale et solidaire, conclut : *« La fermeture du dernier commerce laisse toujours un grand vide dans une commune, c'est une part de la vie locale et du lien social qui s'éteint. C'est ce qui a incité le Conseil départemental à agir. Nous sommes convaincus que les Nivernais sont les premiers acteurs de la vitalité de leur territoire. C'est pour cela que nous nous sommes rapprochés de Bouge ton CoQ pour créer dix épiceries participatives. L'engagement citoyen est moteur pour redonner du lien et proposer de nouveaux services, et la municipalité a toujours un rôle essentiel dans la réussite d'un tel projet »*.



CD 58

La signature de la convention a rassemblé entre autres : Jean-Paul Fallet, conseiller départemental délégué à l'économie sociale et solidaire, Justine Guyot et Frédéric Roy, conseillers départementaux du canton, Clara Durand, responsable territoriale de Bouge ton CoQ pour la Bourgogne-Franche-Comté, Daniel Caillot, et les services concernés du Département.

D'après communiqué

Renseignements pour « Épices et tout » à epicesettout@proton.me ou au 06 27 24 20 84.

COLLECTIVITÉS

// ÉLECTIONS MUNICIPALES

Nouveau cadre pour nouveaux maires

Les maires élus à l'occasion du scrutin municipal de mars devront prendre en compte certaines évolutions réglementaires dans le domaine de la passation de marchés publics. De nouveaux critères et de nouveaux seuils vont s'appliquer.

Alors que les élections municipales des 15 et 22 mars approchent à grands pas, il est important de revenir sur les évolutions de l'environnement réglementaire dans lequel les maires et futurs maires vont devoir évoluer, en particulier, dans le domaine de la commande publique. Un domaine complexe, plus facile à aborder pour les grandes métropoles dotées de services juridiques adéquats, que pour les petites communes rurales. C'est à elles que nous nous intéressons aujourd'hui, en sollicitant l'expertise de Yannick Paris fondateur et dirigeant de l'entreprise LPME, basée à Dijon et spécialisée dans les marchés publics. Pour lui, *« la commande publique est perçue comme un vecteur de développement économique, social et même environnemental important, mais il faut en améliorer l'usage. C'est une conviction qui apparaît de plus en plus centrale dans les préoccupations des citoyens et des élus. Il y a une volonté, plus récente, de mettre à profit cette commande publique comme outil de transformation de la société, sur les aspects sociaux et environnementaux. »* C'est sur des critères de ce type qu'interviendront d'importantes évolutions réglementaires, mais aussi sur les questions de niveau de budget de marchés *(voir illustration)*.

Critères à appliquer

Ainsi, à partir d'août prochain, la loi Climat et Résilience de 2021 (et notamment son article 35) va s'appliquer. Les maîtres d'ouvrage publics vont devoir intégrer des considérations environnementales dans la définition du besoin ; inclure au moins un critère environnemental dans les critères d'attribution ; prévoir des conditions d'exécution liées à l'environnement dans le marché ; prévoir une clause d'insertion sociale pour les marchés passés en procédures formalisées. Tous les types de marchés publics (fournitures, travaux, services) seront concernés. Prenons l'exemple d'une commune ou d'une communauté de communes qui devrait acquérir un nouveau photocopieur. « A minima, *sur un marché de ce type*, détaille Yannick Paris, *on va devoir prouver que l'on prend en compte la consommation d'énergie ou l'indice énergétique de la photocopieuse, voire son niveau de réparabilité, sa capacité à utiliser des encres avec des cartouches rechargeables, si elle est suffisamment recyclable une fois parvenue à la fin de son cycle de vie… Tous ces critères ne seront pas forcément à respecter, mais au moins l'un d'entre eux. »*

Il faudra néanmoins être vigilant sous peine de s'exposer à une remise en cause de la légalité d'une procédure d'appel d'offres, au motif qu'elle ne répondrait pas à cette dimension environnementale dans les critères pris en compte. *« Pour faciliter la tâche des élus en la matière, il sera important*, souligne Yannick Paris, *d'échanger avec les entreprises du secteur éventuellement concernées par l'appel d'offres. Il ne faudra pas être naïf et prendre pour argent comptant ce qu'un commercial pourra vous dire à ce sujet pour vous vendre son produit, mais l'entreprise aura des caractéristiques à fournir aux élus. Le critère de la performance énergétique, par exemple, est un élément objectif qui permet de la faire la différence entre un bon équipement et un mauvais. »*

Ne pas perdre de vue les besoins

Autre exemple : dans le domaine des travaux, il est de bon ton, pour correspondre à ces critères, de faire valoir qu'on a recours à des matériaux biosourcés ou recyclés. Attention à ne pas vouloir être plus royaliste que le roi et à faire le choix d'équipements peut-être vertueux, mais ne correspondant pas aux besoins réels de la collectivité, ce qui entraînerait des conséquences néfastes, à rebours de l'effet vertueux recherché. *« Attention aux fausses bonnes idées ! C'est pourquoi la décision doit résulter d'un dialogue entre ceux qui savent faire et ceux qui ont besoin de faire. »* Mettre en œuvre ces nouvelles dispositions de passation de marchés publics peut paraître compliqué. Ce n'est pas tellement le cas, souligne Yannick Paris, à partir du moment où l'élu local est à l'écoute de son environnement économique. Cet environnement, ce sont évidemment les entreprises, mais aussi les syndicats interprofessionnels qui les représentent.

Berty Robert



LPME

Cette infographie montre les évolutions sur les seuils de procédures applicables aux marchés publics des collectivités territoriales. Par exemple, jusqu'au 31 décembre 2025, un marché compris entre 0 et 40 000 euros pouvait être confié à une entreprise sans obligation de mise en concurrence. Ce seuil est désormais relevé jusqu'à 60 000 euros.

2e édition de la Journée de l'achat public en Bourgogne-Franche-Comté

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) et l'Agence régionale du numérique et de l'intelligence artificielle (Arnia) organisent la seconde édition de la Journée de l'achat public en BFC. Elle se tiendra mercredi 4 février à Dijon, dans les locaux du Creps BFC, bâtiment Notos, 15, rue Pierre de Coubertin. Cette journée s'adresse aux acheteurs publics, aux directions et services achats, aux services marchés, ainsi qu'aux collectivités territoriales et établissements publics du territoire. Il s'agit échanger autour des pratiques de l'achat responsable et prendre place dans le réseau régional, la planification, le sourcing, les évolutions fonctionnelles (dont la place de l'IA dans le processus d'achat).

// ELECTIONS MUNICIPALES

Les Jeunes Agriculteurs veulent toute leur place

Planifier un avenir agricole, redonner leur place aux agriculteurs et faire de l'agriculture un levier économique. Tels sont les trois thèmes que les JA veulent voir développer au cours de la prochaine campagne électorale et surtout être inscrits dans les programmes des candidats aux prochaines municipales.

« Il faut miser sur les jeunes agriculteurs », plaide leur président, Pierrick Horel. Il rappelle les défis majeurs auxquels la profession est aujourd'hui confrontée : renouvellement des générations, changement climatique, pression foncière, attentes sociétales. C'est pourquoi, *« la participation active des jeunes agriculteurs à la vie locale n'a jamais été aussi essentielle »*, assène-t-il. D'ailleurs, à l'occasion du Salon des maires en novembre dernier, il avait appelé, avec le président de l'Association des maires de France, David Lisnard, *« la nouvelle génération à prendre le relais et à poursuivre l'engagement historique des anciens »*. Environ 6 000 maires exercent toujours une activité agricole. Combien seront-ils demain ?

Au-delà de l'appel à l'engagement, le document présenté par JA se veut à la fois pragmatique et programmatique. *« Nous avons veillé à formuler chaque proposition de manière claire, contextualisée et applicable au niveau communal »*, indique ainsi Julien Rouger vice-président JA.

Anticiper

Sur le volet planification, les JA reprennent leur cheval de bataille : l'installation. Ils demandent ainsi aux communes et aux intercommunalités d'*« apporter un soutien direct aux candidats à l'installation »*, d'*« accompagner les transmissions et favoriser les rencontres cédants–repreneurs »*, de *« développer des "pépinières agricoles" ou des espaces-tests »* ainsi que de *« faciliter l'accès au logement des jeunes agriculteurs »*. Parce qu'il faut anticiper et que les JA veulent ancrer leurs exploitations sur le territoire, ils demandent notamment aux futurs élus de *« déployer un plan communal ou intercommunal d'adaptation au changement climatique »*, de *« coordonner une stratégie de gestion durable de la ressource en eau »* ou encore de *« soutenir les projets agricoles innovants »*. Sur le deuxième thème (redonner la place aux agriculteurs), le document propose *« d'organiser avec régularité un temps fort agricole communal »*, de mettre en place des cycles de concertation sur les projets impactant l'agriculture (PLU, eau, mobilités rurales) et de *« proposer une médiation en cas de conflits d'usage »*. L'engagement passe aussi par des sièges de conseillers municipaux « réservés » pour les jeunes agriculteurs *« de façon permanente ou invitée »* et la création d'une *« compétence "jeunesse rurale" au niveau intercommunal »*.

Projets alimentaires

La mobilité, l'accès aux soins, le bien-vivre, le bien-travailler et le développement numérique des milieux ruraux constitue aussi des attentes fortes des JA. Enfin, sur le levier du développement économique, les JA entendent que les élus intègrent *« fermement l'enjeu agricole et de renouvellement des générations dans les PLU »* et qu'ils puissent *« activer le droit de préemption communal ou intercommunal en priorité pour l'installation agricole »*. La création ou le renforcement d'un Projet alimentaire territorial et le soutien des circuits courts font également partie de leurs revendications. *« Si vous ne deviez retenir qu'une chose, c'est que rien ne doit être entrepris sans mettre les agriculteurs autour de la table »* résume le vice-président Julien Rouger. Le document complet est disponible sur le site des JA : www.jeunes-agriculteurs.fr/municipales-2026-jeunes-agriculteurs-devoile-ses-propositions-pour-des-territoires-ruraux-dynamiques-et-resilients/

Christophe Soulard

ENVIRONNEMENT

// HAIE

La place de la haie dans le Tonnerrois

Après un projet d'étude de sept semaines, cinq étudiants de l'Institut d'Agro Dijon ont réalisé une après-midi dédiée à la restitution du projet « Haie dans le tonnerrois », ce vendredi 23 janvier.

Étudiants en Master 2 Agroécologie à l'Institut Agro-Dijon, Romain Franche, Frédéric Busi, Nathan Imperinetti, Estelle Malvezin et Tobias Brinkert ont réalisé un projet sur *« l'intérêt des bénéfices des haies dans le Tonnerrois par les agriculteurs du territoire »*. Accompagnés par leur professeure, Floriane Derbez, ils sont venus tout droit de Dijon pour réaliser une restitution de leur projet à Vezines, au cœur du paysage tonnerrois. *« Ce projet fait suite à une demande de l'Epage d'Armançon et notamment d'Edward Benoit, chargé de mission Projet de Territoires pour la Gestion de l'Eau (PTGE). À l'origine, nous étions deux groupes, un en master 1 qui s'occupait de la bibliographie et notre groupe, où nous avons réalisé une enquête de terrain dans le Tonnerrois. À cette occasion, nous avons rencontré quatorze agriculteurs »*, informe Nathan Imperinetti. Edward Benoît débute l'intervention, car *« le premier groupe s'est dissous »*. *« L'objectif de ce mini-groupe était de référencer la bibliographie existante concernant le bénéfice des haies pour les grandes cultures. À partir de cette base existante, les étudiants devaient constater les points où l'information manquait et travaillait avec le second groupe pour créer des références locales et mieux appréhender le terrain localisé »*, explique-t-il devant la trentaine de personnes présentes. Pour faire une courte synthèse, les étudiants ont travaillé sur ce projet d'octobre à janvier. Ce qu'il faut retenir, c'est que *« la haie peut être considérée comme un abri de biodiversité et permet donc une régulation biologique des bioagresseurs. Par exemple, pour le colza, le syrphe est présent directement dans les haies, car c'est un pollinisateur et il a donc le rôle de prédateur pour l'altise, le charençon ou encore la méligèthe »*, analyse Edward Benoît. Dans un second temps, la haie *« joue un rôle dans la préservation des sols »*. En s'aidant des diaporamas, il explique *« que cela permet d'avoir une diversification du système racinaire et de fertiliser les sols par les feuilles. Le meilleur bénéfice reste tout de même le fait que cela protège les cultures du vent. Le vent ralentit la croissance des végétaux. En implantant une haie, cela peut réduire la vitesse du vent jusqu'à 40 % »*, chiffre-t-il.

Un territoire où les haies sont historiquement absentes

Les cinq étudiants ont donc eu sept semaines, dont cinq jours de terrain pour réaliser des entretiens exploratoires afin de *« comprendre le réseau d'acteurs qui se trouvaient autour de ce thème »*. Au cours de ces entretiens, l'objectif était de *« réaliser un sociogramme, c'est-à-dire de trouver les causes qui les liaient et ce qui les différenciaient »*. En comprenant mieux le territoire, *« nous avons constaté que les agriculteurs interviewés étaient limités par leurs choix de culture »*. Tobias Brinkert, l'un des étudiants, prend ensuite la parole pour établir *« trois profils d'agriculteurs » : « les céréaliers du Tonnerrois, les céréaliers en transition et les céréaliers convaincus »*. La « typologie » réalisée souhaite comprendre les profils présents sur le terrain afin de comprendre les dynamiques. Le premier groupe, reflète un groupe d'une moyenne d'âge de *« 48 ans »*, ayant *« des cultures classiques, étant peu diversifiés »* et qui pense que *« les atouts agronomiques des haies n'ont pas été démontrés sur le territoire et ont donc du mal à se projeter »*. Le second groupe se différencie par le fait *« qu'ils ont des exploitations généralement plus grandes, ont plus de monde qui les gère et essaient de s'émanciper des pratiques classiques »*. L'étudiant en Master 2 en profite pour ajouter que *« nous avons observé que nombre d'entre eux ont réintroduit de l'ovin en complémentarité à des projets agrivoltaïques »*. Ils pensent que la haie *« est au service de la diversification et recherche une rentabilité à court terme qu'ils ne peuvent pas trouver sachant qu'une haie met au moins cinq ans à devenir rentable »*. Quant au dernier groupe, ils ont pour la plupart *« des projets de plantation lancés »*, et ont la volonté *« d'avoir une forte diversification des assolements et sont très fortement engagés dans les réseaux locaux »*. En ce qui concerne la perception de la haie, *« ils ont une vision globale et approfondie de ces avantages. Ce sont des chefs d'exploitations qui voient sur le long terme »*, conclut-il. En conclusion, les étudiants constatent *« que la diversité de perception doit être prise en compte »*. Nous avons observé un besoin de preuves locales pour pouvoir s'y référer. Après avoir été applaudis, les étudiants reprennent le bus direction Dijon. Luc*, un des agriculteurs interviewés commente que *« ce projet traduit bien ce qui se passe dans le Tonnerrois. Cela pourrait servir de supports pour des pistes d'amélioration concernant la valorisation de la haie sur ce territoire »*.



Ce vendredi 23 janvier, cinq étudiants de l'Institut Agro Dijon ont réalisé une restitution de leur projet sur la «perception de la haie dans le Tonnerrois».

Charlotte Sauvignac

**ce prénom a été changé pour des raisons d'anonymat*

// BIODIVERSITÉ

Des nichoirs dans les granges

Le 23 décembre dernier, un groupe d'agriculteurs a décidé d'installer des nichoirs pour les chouettes des clochers au sein de leurs exploitations afin de favoriser la biodiversité. Un projet en collaboration avec la Ligue de Protection pour les oiseaux.

En ce début d'année, Damuel Deligand, céréalier à Vallery regarde par la fenêtre en observant les oiseaux qui passent. Installé depuis 2018 au sein de l'exploitation familiale, il a développé de nombreux projets car *« il a une sensibilité au développement de la biodiversité »*. Parmi celles-ci, nous retrouvons un projet, en décembre dernier, en partenariat avec la ligue de protection pour les oiseaux (LPO) pour installer un nichoir au sein de sa grange. Avec près de 260 hectares de blé, orge, colza, maïs, tournesol, Damuel Deligand s'était rendu compte qu'en étant à proximité de la forêt, *« de nombreuses espèces d'oiseaux passaient au cœur de son exploitation »*. C'est en réalisant une intervention au collège de Saint Valérien pour présenter le métier d'agriculteurs aux élèves, au cours d'une journée dédiée à l'environnement, que cet agriculteur rencontre Vincent Régnier, représentant de la LPO Nord Yonne. Il lui parle du fait qu'il observe *« fréquemment la présence de deux espèces d'hirondelles, le martinet et l'hirondelle des fenêtres à proximité de chez lui »*. Étonné, le représentant de la LPO a décidé de créer un rendez-vous avec Sarah Dujardin, animatrice régionale pour faire une analyse et une observation de la présence d'oiseaux sur l'exploitation de Damuel Deligand. En acceptant d'intégrer le label « des Terres et des ailes », avec trois autres agriculteurs, Damuel Deligand et l'équipe de la LPO ont décidé de se tourner vers la chouette effraie ou chouette des clochers, qui est en voie de disparition. *« Cette espèce de chouette niche en général au sein d'espaces abandonnés, comme des églises, d'où son nom, sauf qu'avec de nombreuses réformes locales, elle ne peut plus loger à ces endroits-là, et fait donc face à une perte de potentiels habitats »*, affirme-t-il après de nombreuses recherches. Sensible au développement de la biodiversité, Damuel Deligand souhaite *« casser les idées reçues sur le métier d'agriculteur »* et multiplie donc les projets, que ce soit en se diversifiant dans l'hôtellerie avec des chambres d'hôtes, ou encore en collaborant avec apiculteurs.



Trois agriculteurs ont intégré le label «des terres et des ailes» en installant des nichoirs au sein de leurs exploitations.

Favoriser la biodiversité

À Dollot, un peu plus loin, Jean-Luc Ovet, céréalier avec plus de 160 hectares à son actif, en est arrivé à la même conclusion. *« Avant j'étais en agriculture biologique, mais au vu des cours mondiaux, j'ai dû faire une déconversion. Mais j'ai toujours gardé une sensibilité auprès du développement de la biodiversité au sein de ma ferme »*, confie-t-il. Étant également en contact avec Vincent Régnier, il avait déjà entrepris un projet pour planter des haies au sein de sa ferme, et installait des perchoirs à buse, lorsqu'il a décidé de rejoindre le projet et installer *« un nichoir pour les chouettes effraies »*. Depuis de nombreuses années, il se posait régulièrement cette question : *« comment favoriser la biodiversité sur ma ferme ? »*. Avant même de sauter le pas, il suivait sur les réseaux sociaux une autre personne qui avait des chouettes au sein d'un nichoir. *« C'est un particulier à Gron, qui a installé une caméra au sein de son nichoir, ça lui permet de suivre les cycles de reproduction des chouettes effraies, et je trouvais que c'était une super chose »*, commente-t-il. Au-delà de cette belle observation, Jean-Luc Ovet constate *« la présence de rats et de souris qui dégradent fréquemment le matériel »*. En tant que prédateur naturel, *« la chouette effraie pourrait donc agir en tant que prédateur et faire jouer les règles de la nature »*. Cependant, *« cela risque de faire diminuer la population de chauve-souris qui agit souvent contre les insectes, et nous le savons, bon nombre d'insectes peuvent jouer un rôle dans les risques sanitaires »*. À cette période de l'année, les deux agriculteurs n'ont pas encore eu la chance d'observer des chouettes effraies au sein de leurs cours de ferme. *« Les bénévoles de la LPO sont venus nous installer les nichoirs et nous ont expliqué que la période de nidification se faisait jusqu'en février »*, concluent-ils en partant dans les champs.

Charlotte Sauvignac

ÉQUIPEMENT

// FORMATION

La mécanisation mieux prise en compte

Dans l'équilibre économique d'une exploitation agricole, les charges de mécanisation sont désormais regardées pour ce qu'elles sont : un levier important à prendre en compte. La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or proposait récemment une formation sur ce thème.

Dans un contexte économique global incertain, en particulier pour les exploitations en grandes cultures, avec un prix du blé au plus bas depuis deux ans, prendre en compte tous les postes de dépenses, et en particulier les charges de mécanisation, devient très important. Depuis plusieurs années, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose des formations sur ce thème. Ce fut encore le cas en novembre dernier. Le constat est clair : les charges de mécanisation (achats ou coûts d'utilisation) s'envolent depuis une dizaine d'années (+ 50 % en grandes cultures). *« On dit toujours*, précise Amélie Fercoq, formatrice à la Chambre d'agriculture 21, *que ces charges représentent environ 55 % des charges de structure. On considère qu'à partir du moment où elles représentent plus de 35 % de l'ensemble produit + aides, c'est que quelque chose ne va pas dans le système. »* Pour cette formation, Amélie Fercoq avait fait intervenir le référent régional Richard Willman, très bon connaisseur des problématiques de la mécanisation agricole. Malgré tous les leviers que l'on peut mettre en œuvre, au niveau de la maîtrise des charges opérationnelles, certains agriculteurs ont le sentiment qu'ils sont parvenus au bout des possibilités de leur système et reconnaissent qu'ils ne savent plus comment faire pour trouver des voies d'optimisation.

Une diversité d'aspects

« Derrière la mécanisation, on trouve plein de choses, poursuit Amélie Fercoq : *cela implique beaucoup de stratégies sur une exploitation, et c'est complexe ».* Sur certaines exploitations, la mécanisation est un moyen d'optimisation fiscale. On investit pour payer moins d'impôts. Dans ces cas-là le surinvestissement « de confort » arrive très vite. On peut vite faire le choix d'options supplémentaires sur un tracteur, mais cela coûte très cher. *« Depuis longtemps,* poursuit-elle, *à notre niveau de conseiller en charge des questions de transmission-reprise d'exploitations, on souhaitait disposer d'éléments permettant d'inclure ces questions de charges de mécanisation dans notre travail. On sent que sur cette thématique, il y a des demandes de la part des jeunes installés. On constate que si les gens se posent des questions sur ces charges de mécanisation, il y a aussi beaucoup de fatalisme : on se dit « de toute façon, ça coûte toujours trop cher » mais, ce faisant, on perd de vue les leviers qu'on peut activer pour aller contre ça. Sans tout révolutionner il possible d'optimiser. »* Changer une stratégie en matière de charges de mécanisation qu'on a pu mettre en œuvre il y a quelques années peut prendre énormément de temps, avec la même inertie qu'un paquebot qui change de cap. L'idéal est de faire en sorte que le nouvel installé prenne, dès le départ, une bonne orientation sur cet aspect. En novembre, lors de formation, se sont retrouvés de jeunes installés, des salariés et des personnes installées depuis plusieurs années et qui, pour certaines, se posent la question de la meilleure stratégie à adopter sur le matériel dans l'optique de la transmission de leur exploitation. Au début de la formation, un point est fait sur où en est l'exploitant sur ses charges de mécanisation. Cela implique aussi de réfléchir à son organisation de travail. *« Le changement,* conclut Amélie Fercoq, *ne peut pas se faire de manière brutale : ces charges se réfléchissent sur du long terme. »*

Berty Robert

Témoignage : *« Interroger ses propres pratiques »*

Céréalier polyculteur en conventionnel à Longecourt-en-Plaine, au sud de Dijon, Alban Maillotte a suivi la formation de novembre, en compagnie de son salarié, Théo Guinet. *« J'avais déjà suivi une formation sur ce thème en 2017,* **précise-t-il,** *mais j'estimais nécessaire de mettre à jour mes connaissances en 2025, avec un contexte général qui a beaucoup évolué en 8 ans. La formation m'a permis de remettre des chiffres sur mes investissements, qui étaient relativement importants. Il faut toujours avoir en tête de ne pas dépasser un certain montant, si on ne veut pas mettre sa ferme en péril, a fortiori par rapport au prix des céréales. Quand la tonne de céréales est à 300 euros, ce n'est pas trop compliqué, mais quand elle est à 150 euros comme actuellement, cela devient un problème. »* **Théo Guinet, devrait, pour sa part, devenir chef de cultures au sein de l'exploitation. Il était auparavant technicien dans le secteur du matériel agricole :** *« j'aurai,* **précise-t-il,** *la responsabilité de conseiller le futur exploitant sur les investissements en matériel pour l'exploitation. » « Je suis bien équipé,* **reconnaît Alban Maillotte.** *Je n'ai pas besoin, actuellement, d'investir. Mon pulvé a une douzaine d'années, nous venons de refaire tous les joints de pompes et il peut continuer sans problème. Réparer, faire durer le matériel, c'est essentiel. J'ai la chance d'avoir Théo à mes côtés, qui est mécanicien : c'est un aspect important du point de vue économique. »* **Le contexte céréalier, tel qu'il se présente depuis deux ans, oblige à réfléchir sérieusement avant d'investir. La formation de la Chambre d'agriculture lui a apporté une vision claire :** *« Aujourd'hui, pour mon exploitation il ne faudrait pas que je dépasse 50 000 euros/an d'investissement en matériel. »* **Ces charges de mécanisation, on ne les appréhende pas toujours dans leur globalité : à l'occasion de la formation, Alban Maillote a notamment réalisé qu'il fallait aussi y inclure le stockage du matériel sous hangar, qui implique le coût des assurances du matériel et du bâtiment.** *« Pour moi, c'est de l'ordre de 300 euros/an. Un tracteur qui ne tourne pas coûte quand même… ».* **La formation leur a aussi permis de faire des arbitrages entre les frais de réparation que peuvent entraîner un matériel usé et la nécessité de le changer.** *« Dans ces formations,* **conclut l'exploitant de Longecourt-en-Plaine,** *il est toujours intéressant d'être confronté à d'autres manières de travailler. C'est mieux que de se mettre la tête dans le sable. L'expérience des autres vous amène à interroger vos propres pratiques. »*

// TRANSITION

Concessions et robotique en pleine mutation

Concentration des concessions, arrivée progressive de la robotique, tensions économiques : le machinisme agricole vit des changements majeurs. Étienne Webre, délégué général du Sedima (Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole), décrypte les grandes tendances et les défis à venir pour les distributeurs.



Étienne Webre, délégué général du Sedima (Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole).

Le paysage de la distribution de matériel agricole évolue rapidement depuis quelques années. Pour Étienne Webre, délégué général du Sedima (Syndicat national des entreprises de service et distribution du machinisme agricole), la logique est claire : *« Les concessionnaires cherchent à équilibrer leur marché et leur chiffre d'affaires en fonction des produits à distribuer. Ils veulent éviter d'être dépendants à 80 % du tracteur. »* D'où une diversification vers l'irrigation, la traite, la robotique ou encore les équipements destinés aux élevages laitiers.

Un marché sous pression

Après plusieurs années de croissance, le marché s'est brutalement ralenti depuis l'automne 2023. *« Les distributeurs doivent gérer un double choc : des stocks de matériel neuf financés à des taux d'intérêt passés de 1 % à 6 ou 7 %, et un afflux de matériel d'occasion récent, acquis à prix élevé lors des bonnes années »*, explique le délégué général. *« Si l'on veut vendre du neuf, il faut reprendre des machines d'occasions très puissantes et chères. Quand le marché se fige, cela devient très compliqué »*, assure-t-il. Le Sedima souligne toutefois la résilience de ses adhérents : *« Nos distributeurs ont gagné en maturité de gestion. Ils savent s'adapter aux difficultés, quand bien même la période reste délicate. »* Le syndicat insiste aussi sur son rôle de veille réglementaire. L'évolution des normes de freinage pour les remorques ou la montée en puissance de matériels plus lourds exigent un suivi constant pour éviter les accidents. La robotique attire de plus en plus l'attention, mais son adoption reste encore très modeste. *« Nous ne pouvons pas dire qu'il y ait un engouement monstrueux »*, confie Étienne Webre. *« En France, environ 20 000 robots agricoles sont recensés, dont 19 000 dédiés à la traite. Les autres robots servent au repousse-fourrage, au curage ou encore au désilage, et sont encore très peu présents sur les exploitations »*, explique-t-il. L'élevage est d'ailleurs le principal terrain d'expérimentation de ces machines, puisque ses tâches s'avèrent particulièrement chronophages. Néanmoins, les exploitations se digitalisent rapidement : les tracteurs peuvent désormais scanner les sols, cartographier des parcelles, et conseiller les agriculteurs sur leurs pratiques, notamment en ce qui concerne les semis ou les intrants. Pour Étienne Webre, *« les outils numériques sont désormais assez nombreux pour que les agriculteurs puissent les sélectionner en fonction de leur modèle économique»*.

Des mutations profondes

Le délégué général du Sedima ne cache pas que le secteur traverse une phase complexe : *« Nous n'avons pas peur des mutations, mais nous savons que c'est un métier de service, plus exigeant encore que l'automobile. »* Entre concentration des concessions, essor de la digitalisation et pressions économiques, le machinisme agricole se transforme en profondeur. Pour le Sedima, l'enjeu est clair : accompagner les distributeurs dans cette transition tout en garantissant sécurité, innovation et rentabilité.

Charlotte Bayon

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Les Cuma de BFC en assemblée générale

• Jeudi 5 février

La fédération des Cuma de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) se réunira en assemblée générale à Salmaise, en Côte-d'Or. L'occasion d'échanger sur les enjeux de demain pour les Cuma : installation des jeunes agriculteurs, évolution des pratiques, et dynamiques collectives au sein des groupes. Au programme également : interventions sur les thèmes « Renouvellement des générations, installation et dynamiques collectives en Cuma », et visite de la Cuma des Deux vallées.

Inscription ern suivant ce lien : https://drive.google.com/file/d/1NaHyX9dDm-fAnFV6bxxGqM_uRtNcK2Vgp/view

NIÈVRE

// Assemblée générale de la SDAE

• 20 février

La Section départementale des anciens exploitants de la Nièvre se tiendra le 20 février à la salle des fêtes de Saint-Benin-d'Azy – horaire à confirmer – en présence d'Hélène Blaud, présidente de la SNAE.

Renseignements : 03 86 93 40 92.

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Irriguer en maraichage

• 2 février et 16 mars

À Bretenière et sur exploitation

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

// Inséminer mes vaches

• 9 février et 9 mars janvier

À Créancey

Marine Petiot, CA21 – 06 73 74 76 39 marine.petiot@cote-dor.chambagri.fr

// CERTIPHYTO

• 18 et 19 mars

Initial DENSA et Opérateur AGRI à Bretenière

• 10 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Beaune

• 12 mars

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Châtillon-sur-Seine

• 9 avril

Renouvellement DENSA et Opérateur AGRI à Francheville en AB

Stéphanie Tournois, CA21 – 06 31 40 89 16 – stephanie.tournois@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Réaliser et mettre en place un plan de maîtrise sanitaire

• 2 février

Venez apprendre les exigences de la réglementation sanitaire pour votre activité. Formation d'une journée, lieu à définir.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Taille et greffe des arbres fruitiers

• 2, 3 et 4 février

3 journées de théorie et pratique pour apprendre à tailler et greffer vos arbres fruitiers. Le 2 février sera dédié à la greffe et les 3 et 4 février à la taille. Lieu : Challuy/ Plagny.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Un atelier lombricole pour gagner en autonomie

• 5 et 6 février

Valorisez vos effluents, enrichissez vos sols et gagnez en autonomie grâce à la lombriculture ! Cette formation pratique est pensée pour les agriculteurs qui souhaitent intégrer des solutions de fertilité naturelle dans leurs systèmes.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire : savoir utiliser les réseaux sociaux de manière pro.

• 6 février

Tirez parti de vos réseaux pour mieux communiquer : apprenez à préparer vos publications, créer du contenu adapté et maximiser leur impact. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Les règles d'hygiène en transformation végétale

• 10 février et 3 mars

Maitriser les exigences sanitaires applicables à la transformation végétale anticipez les risques et garantissez la conformité de votre atelier et de vos produits. Formation de deux jours ; lieu : Plombières-lès-Dijon.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Webinaire: animer ses réseaux sociaux sur le long terme et cibler la bonne audience

• 16 février

Faites durer l'effet de vos publications ! Initiez-vous au calendrier éditorial, à la programmation des posts et à l'analyse des statistiques pour booster votre visibilité. Durée : 1 h 30.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// L'intérêt de l'arbre dans les systèmes d'exploitation

• 19 février

Découvrez les bénéfices agronomiques et environnementaux de l'arbre au sein de vos systèmes agricoles, et comment valoriser ces structures dans votre exploitation. Secteur Morvan.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Initiation à l'éducation du dressage du chien de troupeau

• 26 février, 26 mars, 23 avril et 28 mai

Un chien de troupeau bien dressé est un outil précieux pour améliorer vos conditions de travail en élevage. Cette formation progressive vous accompagne dans l'éducation pratique de votre chien, avec une approche adaptée à votre élevage. Lieu à définir. Formation sur 4 jours.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Conduite, entretien et taille des jeunes haies plantées

• 26 février

Donnez à vos haies et arbres fraîchement plantés toutes les chances de réussir : techniques de conduite, d'entretien et de taille adaptées pour atteindre vos objectifs agronomiques et environnementaux.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Utiliser Mes parcelles pour répondre au registre phyto-numérique

• 27 février

Soyez toujours à jours de vos enregistrements phytosanitaires : une formation pratique et synthétique pour maîtriser les enregistrements de vos interventions phytosanitaires en conformité avec les dernières évolutions réglementaires et techniques. Durée : 2 h ; lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er janvier 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 11 juin 2025. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er janvier 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,02
12 - 16	2	12,02
17 - 24	3	12,14
25 - 35	4	12,40
36 - 51	5	12,93
52 - 73	6	13,54
74 - 104	7	14,33
105 - 143	8	15,32
144 - 196	9	16,58
197 - 270	10	18,36
271 - 399	11	20,90
400	12	23,88

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 123{,}06 \text{ (indice 2025)}}{122{,}55 \text{ (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

27/01/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 604 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	< 200 kg	7,00	7,03	7,02	
		250-300	6,45	7,24	7,05	- 0,03
		300-350	6,26	6,69	6,56	- 0,06
		350-400	5,95	6,38	6,16	- 0,16
		400-450	5,45	6,01	5,76	- 0,23
		450-500	5,45	5,96	5,54	- 0,02
	R	300-350	5,93	6,51	6,31	- 0,05
		350-400	5,59	5,99	5,85	- 0,21
		400-450	5,47	5,73	5,60	- 0,21
		450-500	5,32	5,42	5,37	
F	U	250-300	5,84	5,99	5,91	- 0,07
		300-350	5,51	5,92	5,57	- 0,18
		350-400	5,43	5,62	5,47	- 0,11
	R	300-350	5,56	5,56	5,56	- 0,08
		350-400	5,32	5,32	5,32	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 90 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	500 et +	5,48	5,48	5,48	
	R	450 et +	4,27	4,97	4,67	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 352 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,97	4,21	4,07	- 0,04
F	E	24 à 36 mois	5,06	6,16	5,54	+ 0,31
		- 5 ans	4,86	5,95	5,18	+ 0,19
		5 à 10 ans	4,91	5,25	5,06	
	U	24 à 36 mois	4,30	5,49	4,72	+ 0,15
		- 5 ans	4,26	4,87	4,54	+ 0,04
		5 à 10 ans	4,17	4,93	4,43	=
		+ 10 ans	4,01	4,43	4,19	+ 0,02
	R	24 à 36 mois	4,19	4,50	4,28	
		- 5 ans	3,88	4,31	4,20	=
		5 à 10 ans	3,98	4,36	4,23	+ 0,11
		+ 10 ans	3,65	4,08	3,83	- 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 046 - Taux de vente : 94 %.

Broutards / taurillons : Les cours des très légers et des très lourds se tiennent sur les bases des semaines précédentes. Mais les tarifs des lots intermédiaires accusent un peu le coup cette semaine surtout dans la qualité moindre, et après plusieurs semaines de progression.

Laitonnes / génisses de 18 mois : Bonne demande pour l'embouche, mais tassement en lourdes typées italiennes.

Vaches / Génisses de 30 mois : Des apports corrects. Demande toujours aussi forte avec beaucoup d'acheteurs présents. Les cours sont facilement reconduits voir une nouvelle fois à haussiers. Vente rapide.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/01/2026

Effectif : 220

Broutards :	(320 - 390 kg)	1770 - 2210 €	5,53 - 5,91 €/kg
Broutards :	(410 - 460 kg)	2310 - 2430 €	5,28 - 5,62 €/kg
Broutards :	(470 - 480 kg)	2460 - 2550 €	5,15 - 5,40 €/kg
Laitonnes :	(270 - 350 kg)	1550 - 2550 €	5,19 - 7,33 €/kg
Laitonnes :	(360 - 470 kg)	1500 - 2100 €	3,19 - 5,47 €/kg
Génisses 16 - 24 mois :	(450 - 600 kg)	1960 - 2600 €	4,31 - 4,39 €/kg
Génisses 24 - 36 mois :	(630 - 790 kg)	2730 - 3530 €	3,75 - 4,67 €/kg
Vaches légères :		2160 - 2770 €	
Vaches entre deux :		2810 - 3060 €	
Vaches lourdes :		3110 - 4240 €	

Les cours sont en léger fléchissement dans les broutards et les laitonnes, la demande se tourne vers les bovins vaccinés ou dépistés MHE. Le commerce dans les vaches reste sur des tarifs à la hausse.

Bovins gras : 1

Vaches de viande : 7,86 € kg de viande.

Tarif en hausse dans les vaches de viande

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

26/01/2026

Effectif : 40

Agneaux :	140 - 226 €	3,37 - 4,54 €/kg
Brebis :	111 - 181 €	1,52 - 2,01 €/kg

Peu d'apports avec une légère baisse dans toutes les catégories.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots
21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

20/01/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 394 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,03	5,43	5,21	+ 0,54
		de 38 à 44 kg	5,08	5,46	5,25	+ 0,47
		de 44 à 50 kg	4,54	5,37	5,10	+ 0,40
		+ de 50 kg	4,38	4,38	4,38	+ 0,36
	R	de 32 à 38 kg	4,73	5,29	4,94	+ 0,65
		de 38 à 44 kg	4,50	4,88	4,77	+ 0,62

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,76	2,15	2,15	+ 0,13
F	U	+ de 60 kg	2,40	2,50	2,45	+ 0,18

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) — *Effectif : 36 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	123	152	143	+ 27,00

AGNEAUX LAITONS (Typologie locale) — *Effectif : 41 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	38 à 44 kg	5,33	5,45	5,42	+ 0,46
		> 44 kg	5,44	5,44	5,44	
	R	de 32 à 38 kg	5,36	5,36	5,36	

OBSERVATIONS

Effectif global : 527 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : L'offre est de qualité très hétérogène, mais n'empêche pas les cours de connaître une nouvelle progression.

Brebis / Béliers : Offre limitée mais de belle qualité. Cours en hausse.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/01/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 336 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,83	5,08	4,93	+ 0,05
		de 38 à 44 kg	4,52	5,71	5,13	+ 0,44
		> 44 kg	4,36	5,02	4,61	- 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 40 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,70	2,24	1,83	
		+ de 60 kg	1,92	2,36	2,19	+ 0,13

OBSERVATIONS

Effectif global : 521 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Le marché est dynamique avec un écoulement total des animaux. L'intérêt se porte principalement sur les agneaux légers à intermédiaires. Globalement la tendance est favorable.

Brebis : Marché fluide avec aucun invendu. Légère hausse du à une présentation de très bonne qualité.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

21/01/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 133 - Vente : 87 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolais M	U	250-300	6,77	6,77	6,77	+ 0,56
		300-350	5,94	6,34	6,27	- 0,22
		350-400	6,05	6,34	6,18	+ 0,07
		400-450	5,56	5,70	5,68	
		450-500	5,25	5,48	5,39	
Charolais F	U	300-350	5,48	5,65	5,62	=

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 133 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
Charolaises F	U	24 à 36 mois	4,28	4,51	4,41	
		- 5 ans	3,98	4,51	4,30	+ 0,09
		5 à 10 ans	4,03	4,43	4,36	+ 0,28
		+ 10 ans	3,78	4,51	4,30	+ 0,42
Limousine F	U	- 5 ans	3,92	4,71	4,52	
	R	5 à 10 ans	3,79	3,92	3,89	

OBSERVATIONS

Effectif global : 266 - Taux de vente : 93 %

Broutards : Le volume présenté est de bonne qualité, les veaux légers se vendent au cours de la semaine passée et les veaux lourds perdent quelques centimes.

Laitonnes : Cours reconduits qualité très hétérogène.

Vaches / génisses : Les acheteurs sont présents en nombres et la demande semble un peu plus forte. La vente est rapide et les cours très fermes.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

26 Jan. 2026 | **TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE**

MARCHÉ

Gros bovins finis : offre inférieure à la demande, reconduction positive des cours.

Bovins maigres : hausse en mâles, reconduction en femelles.

POLITIQUES

Alors qu'Ursula von der Leyen doit se rendre en Inde le 27 janvier pour tenter de conclure un accord commercial présenté comme « historique », la FNB rappelle fermement sa position : l'élevage ne doit pas faire partie du compromis final. Si la Commission évoque déjà une mise à l'écart des dispositions agricoles (à l'exception des vins et spiritueux), la FNB sera extrêmement vigilante sur la rédaction finale de l'accord. Elle suivra chaque étape des discussions et interpellera les autorités françaises et européennes pour que l'élevage bovin soit totalement préservé.

SANITAIRE

La FNB a appelé le Ministère, par communiqué du 20 janvier, à un usage juste et cohérent de l'enveloppe de 22 millions d'aide (11 initiaux de décembre, et 11 supplémentaires en janvier) pour les éleveurs dont les animaux ont été bloqués en zones DNC.
La FNB y renouvelle la demande de cibler l'aide selon un principe de 3 euros/jour/broutard bloqué par rapport aux sorties de la campagne précédente pour chaque éleveur concerné. Le schéma envisagé par le ministère d'aides forfaitaires, avec des règles différentes entre départements, n'est pas lisible et n'est pas adapté.

Accord UE/Mercosur – une victoire syndicale : le Parlement européen saisit la CJUE

Après plusieurs années de mobilisation constante contre l'accord UE–Mercosur, la FNB salue le vote du Parlement européen en faveur de la saisine de la Cour de justice de l'Union européenne, seul levier juridique permettant aujourd'hui d'empêcher une ratification précipitée de ce traité inacceptable pour l'élevage bovin français et européen. Les 20 et 21 janvier, les éleveurs s'étaient massivement mobilisés à Strasbourg aux côtés des réseaux FNSEA et JA, pour rappeler leur opposition totale à cet accord. Cette saisine constitue une victoire syndicale importante, fruit de la mobilisation collective ! La procédure suspend désormais toute ratification par le parlement dans l'attente de l'avis de la Cour. Cette étape ouvre une véritable opportunité pour faire définitivement échec à ce traité et empêcher qu'il ne soit jamais ratifié.

FAIT DE LA SEMAINE

334 eurodéputés ont voté pour la saisine de la Cour de justice de l'UE le 21 janvier dernier (324 ont voté contre la saisine et 11 abstentions). Concernant les 81 eurodéputés français, ils ont voté à l'unanimité (hors 2 absents) pour cette saisine. L'objectif est de vérifier la compatibilité de l'accord UE–Mercosur avec les traités européens. Cette décision entraîne le blocage du processus de ratification au Parlement, le temps que la Cour rende sa décision, ce qui pourrait prendre de nombreux mois. Le combat continue !

FOCUS

Alors que les conférences de la souveraineté alimentaire sont en cours, la FNB rappelle que pour l'élevage bovin les constats sont connus, il faut surtout des mesures concrètes et opérationnelles dans les fermes. En particulier un plan élevage avait été porté au sein de l'interprofession avec 10 mesures concrètes (installation, revenu, attractivité des métiers, simplification…). La position portée à chaque réunion est donc de demander une mise-en-œuvre rapide de nos demandes avant de réinventer ce qui existe déjà !

CHIFFRE A RETENIR

-2,6%

L'Institut de l'élevage (Idele) vient de sortir son bilan pour 2025. Au global, la production française de viande bovine chuterait de 2,6 % en 2025. Cette situation s'explique par un impact sanitaire important (mortalité, faibles croissances, problèmes de fertilité) qui vient s'ajouter au phénomène de décapitalisation continue depuis plusieurs années. Pour 2026, Idele projette une baisse de 0,7 % de la production, pour atteindre 1,253 Mtéc.

EN REGION

À l'approche du Salon International de l'Agriculture (SIA), la FNB associée à la FNPL, la FNEC et la FNO rappelle que cet événement reste un moment majeur de dialogue entre éleveurs et consommateurs, dans un contexte marqué par de forts enjeux sanitaires, climatiques et économique. Dans un moment où le dialogue entre agriculture et société n'a jamais été aussi nécessaire, nos organisations réaffirment leur engagement à faire du SIA un lieu de transparence, de pédagogie et de reconnaissance du travail des éleveurs.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

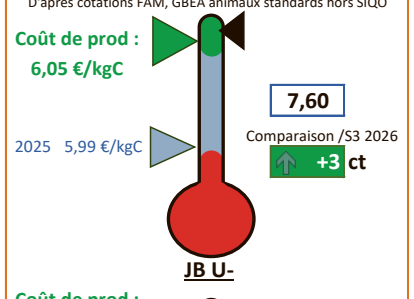
Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 4

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

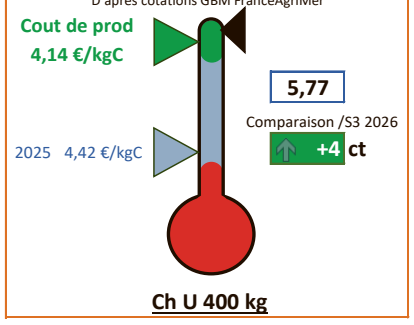
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

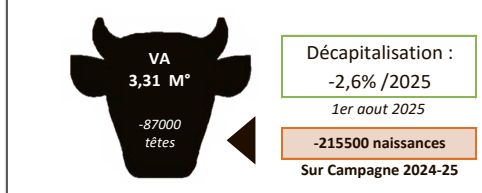
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

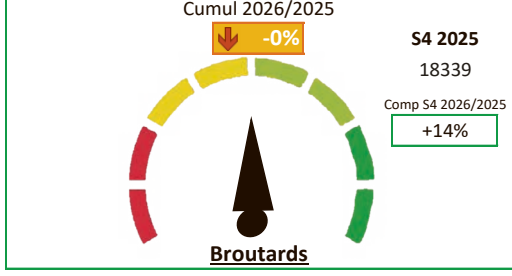
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

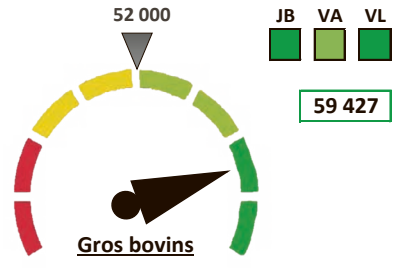
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 14 000 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,25	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,84	Génisse R + (€/kg éc.)
6,05	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,14	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2025

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 4 du 17 au 23 janvier 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

• **Broutard(e)s :** le commerce évolue cette semaine dans une ambiance globalement favorable, soutenue par une demande bien présente et des volumes permettant, sur de nombreux marchés, une commercialisation fluide. Lorsque la présentation est de qualité et les apports adaptés, les ventes sont rapides et les cours se reconduisent facilement, avec une bonne tenue des prix. En revanche, les lots de qualité plus hétérogène donnent lieu à des écarts de valorisation et à une vente plus sélective. En femelles, les cours sont majoritairement reconduits. Les ventes restent rapides, même si un plafonnement des prix est observé sur certains marchés.

• **Gros bovins maigres :** les transactions se déroulent cette semaine dans un contexte très porteur, marqué par des besoins importants et une présence soutenue des acheteurs. Les vaches bien conformées et présentant de l'état s'écoulent rapidement, avec des cours attractifs et régulièrement orientés à la hausse. Lorsque l'offre est plus limitée, la pression acheteuse renforce la bonne tenue des prix, tandis que les meilleurs sujets restent particulièrement recherchés et bien valorisés.

• **Boucherie :** les échanges restent bien orientés cette semaine, avec une demande active et des ventes fluides sur la majorité des marchés. Les cours évoluent globalement à la hausse ou se maintiennent à des niveaux stables, soutenus par des volumes parfois limités. L'ambiance commerciale demeure satisfaisante là où l'offre est suffisante.

• **Veaux :** l'activité commerciale reste globalement stable cette semaine, dans un contexte marqué par des apports en retrait sur plusieurs marchés. Lorsque la qualité est satisfaisante, la demande permet une commercialisation fluide avec des cours majoritairement reconduits. À l'inverse, les veaux plus légers ou maigres font l'objet d'un tri plus sévère.

• **Ovins :** cette semaine, la tendance dépend essentiellement des niveaux d'apports et de la qualité des animaux présentés. Les bons agneaux s'écoulent facilement, avec des cours bien orientés et parfois en hausse, notamment lorsque les effectifs sont en retrait. En brebis, la dynamique reste soutenue, portée par une forte demande, avec des cours globalement reconduits, voire en hausse.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 68000 euros.
✆ 06 19 82 10 03

38 - Vds moteur IH pour 844 jantes IM en 16 9 34 jantes Renault en en 13 28.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Cause cessation vend tracteur Deutz K420, 110 cv, pont avant et cabine suspendues, 4100 heures, pneus avant neufs.
✆ 06 81 62 15 57

69 - Cse retraite vend Claas Axos 340, 5700 h, 2011, relev AV , 2 prises hydraul, 3 doubles arrière.
✆ 06 77 93 61 05

Travail du sol

89 - Semoir tournesol 8 rangs Monosem + vibro, plateaux tournesol et maïs, TBE, 3500 €. (0502)
✆ 06 31 85 96 41

Récolte

18 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8060, 8070 ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Arbo-viti

19 - Vends 3 tunnels + rehausse 60 m x 23 m 40. Serre pour maraîchage.
✆ 06 88 79 13 70

Forestiers

42 - Vends rondins chataignier pour piquets en deux mètres sur bord de chemin.
✆ 06 80 71 26 84

69 - Vends coupe d'acacias sur pied, à Fuissé (12 km de Mâcon), surface 30 ares. Prix 10 € par stères
✆ 06 36 60 46 87

Cave

01 - Faucheuse Kuhn concasseur pulvérisateur avec enrouleur et lance pressoir Vaslin cuves résine
✆ 06 75 24 49 62

Elevage

26 - Cause rénovation, vend matériel élevage pondeuse plein air 9000 places TBE.
✆ 06 45 66 71 94

38 - Vends 22 arceaux serre 9m avec entretoises 1300 euros glacières Allibert BE 100 euros vitrine marche L150, chassi inox 950 euros. SAS sanitaire cabi neuf 1900 euros, nourrisseurs poulets 15 l 3 euros.
✆ 06 07 57 45 70

71 - Vend trayeuse caprin Alpha Laval 10 postes, avec système de lavage inclus, bac de caillage sur roulettes 73 l, 4 baquets de caillage 32 l Gilac table d'égouttage 7,20 mx0,80 inox, petite vitrine réfrigérée 87x99 cm, TBE, distrib. de lait 20 l pour marché ou autre (Elimeca).
✆ 06 82 57 26 99

Divers

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (0301)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends silo 8m3, vitrine réfrigérée 2 bacs caillage 200l, bacs 60, 1 chariot, 1 table inox, 1 sarcleuse.
✆ 06 32 44 13 99

26 - Vends débroussailleuse Fs250 Stihl, tronçonneuse Stihl ms 391 guide 50.
✆ 04 75 59 84 68

38 - Vends barrières d'herbage 2-3-4 m, 5 tubes, pulvérisateur Tecnoma 800 l avec lame et rampe, tonne à eau 2000 l et 6500 l avec abreuvoir.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Recherche presse balle ronde environ 5000 euros terrain à louer Matheysine.
✆ 06 86 81 31 38

38 - Vends broyeur Berti 2,50 m, rotolabour Kuhn 3 m, Pulvérisateur Tecnoma 800 l rampe 12 m, charrue trisoc Huard 365 sécurité boulons, lève-sac pour épandeur engrais.
✆ 06 81 62 15 57

58 - Vends 5 cornadis réglables Jourdain, 5 m, 6 places, 500 € l'unité et nourrisseur carré 12 places, 500 €. (0503)
✆ 06 67 28 02 42

58 - Vends fabrique aliments broyeur 20 ch, mélangeur horizontal 10 ch, 2 bascules automatiques 5 vis, 3 silos. Prix 10 000 €. (0401)
✆ 06 85 83 67 63

69 - Vends groupe électrogène sur prise de force 20 kwa prix à débattre.
✆ 06 12 28 09 87

71 - Vends presse balle ronde Krone, faucheuse Fella SM206, 5 assiettes, râteliers galva 2 de 3 m, cornadis 3,90 m (11 places) + auge galva pour petits ruminants (10 pièces environ).
✆ 06 68 06 47 97

74 - Vends arceaux nantais 3 mètres avec boucle galva. diam. 5mm, 2 euros pièce. Plus arceaux diam. 0/32 cm largeur 5m50cm galva. 12 euros pièce.
✆ 06 71 05 26 09

Suivez-nos publications sur Instagram

Véhicule

Utilitaire

13 - Vends véhicule pick-up FORD Ranger 2010, modèle 2.5 TDCI XLT supercab, 143 cv, couleur noir 142 250 km, très bon état, stationné à l'intérieur, entretien régulier au garage, prix 18 000 €.
✆ 06 12 56 13 03

71 - Achète TOYOTA à partir de 1980 dans l'état même sans CT + MITSUBISHI L200.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

01 - Propose prestation de récolte avec batteuse John Deere S680i Coupe X 9m équipements colza et cueilleur à maïs 8 rangs - Disponible pour la campagne 2026.
✆ 06 95 50 93 47

07 - 07 vends foin pn 2025 bottes 450 kg tel 06 79 40 34 44.
✆ 06 79 40 34 44

38 - Vends noix tous calibre, huile de noix, bois de chauffage frêne.
✆ 06 81 62 15 57

38 - Vends foin BR 120x120 mélnge luzerne trèfle fetuque.
✆ 06 50 98 65 98

39 - Vends balles rondes luzerne enrubannée en C2.
✆ 06 79 59 91 05

69 - Vends foin BR ensilage herbe, enrubannage, bonne qualité 2024 et 2025 stocké à l'abri.
✆ 06 08 49 17 72

69 - Vends foin prairie naturelle stockée à l'abri, BR 120 - 130
✆ 06 59 64 66 74

Fourrage

21 - Vend paille, blé/orge et foin, récolte 2025. Botte 120x90x240. Belle qualité. Transport possible. (0303)
✆ 06 75 39 31 86

39 - Vends foin 2025 ET 2024, bottes rondes et rectangulaires, luzerne 2024, pas de transport.
✆ 06 83 33 88 74

58 - Sud Nevers, cause cessation, vd foin bottes rondes, diam 150 et vente d'herbe 50 ha (possibilité de détaillé). (0304)
✆ 06 62 11 09 65

Propriété

34 - Cause retraite, donne à exploiter gratuitement sur Baillargues (34) 2 vignes en bon état, 1,30 ha de Cabernet-Sauvignon et 70 ares de Viognier.
✆ 06 08 51 15 13

Terrain

38 - Propose prairie pour 8 à 10 génisses de 1 à 2 ans de avril à octobre St Jean le Vieux 38420.
✆ 06 74 05 47 72

Location

Agricole

26 - Cède en location parcelle vigne AOC Crozes Hermitage 2,5HA à La Roche de Glun 26.
✆ 06 28 29 35 21

Divers

38 - Vends bon foin 2025 pour cheval botte ronde diam 125, prix 29 euros et aussi petites bottes - Achète un taureau Blond 20 mois mixte viande élevage vêlage facile et docile Crémieu.
✆ 06 14 47 49 53

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs charolais HBC ; veaux de l'année, ind. IBR, liv. assurée. EARL Trameson 18350 Charly.
✆ 06 10 91 41 94

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux 13 à 15 mois aptes à saillir, indemnes IBR et BVD. Prix raisonnable. Livraison toutes distances. Earl Guenot Nicolas, 21230 Allerey. (0201)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends 9 vaches Charolaises pleines de 7 mois. Livraison assurée.
✆ 06 86 57 38 41

42 - Arrivage de Normandes : 13 gén. 1 an ; 12 gén. 18 mois ; 11 gén. 2 ans dont 6 ins. ; 10 gén. prêtes et pleines ; 5 vaches prêtes. Livraison ass.
✆ 06 86 57 38 41
Michel Garrivier

58 - Vends repro charolais HBC, 14, 15 mois, origine IA, vêlage facile. Earl Dominique Compot. (0501)
✆ 06 03 59 84 26

58 - Vends grand choix de taureaux de 14 à 24 mois HBC, sc, hétéro et homozygotes. Grande sélection sur les qualités maternelles. Vaccinés FCO 8-4-3 + MHE. Livraison assurée. EARL Colmont. (0306)
✆ François 06 08 78 05 01
Vincent 06 99 25 33 53

58 - Elevage reproducteur limousin Thoulé David vend veaux de l'année avec ou ss cornes. (0305)
✆ 06 10 09 65 69
03 45 82 90 10

58 - Elevage HBC origines insémination, vds 1 taureau de 2 ans et 17 repro nés à partir d'octobre 24. Certains : vêlage facile, ss cornes, génotypés. Sélection sur les facilités d'élevage et qualités maternelles. François Bouche, Eleveur/inséminateur 58340 Cercy la Tour. (0202)
✆ 06 16 07 54 55

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC

❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (4806)
✆ 06 78 59 03 92

74 - Prends en pension en alpage privé 40 VL Tarine/Abondance/Montbéliarde en zone reblochon/Abondance, valorisation du lait. Idem Beaufort, salle de traite mobile.
✆ 06 19 99 27 36

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux de 18 mois, mâles 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (4901)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
Gaec Cadoux

Ovin

71 - Vends 25 agnelles charolaises inscrites et non inscrites, vaccinées FCO. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ 06 07 75 81 61

Equin

01 - Vends 2 poulains Pies, 16 mois, 1 blanc et noir, 1 blanc et marron et 1 pouliche comtoise licolée.
✆ 06 80 73 62 46

69 - Achète chevaux de selle et poney de réforme. Faire proposition.
✆ 06 81 21 25 20

VENTES AUX ENCHÈRES
REPRODUCTEURS CHAROLAIS
LE 4 FÉVRIER 2026
Charmoy (89)
Prochaine date : 11 février
E. DESMAIZIERES - 06 86 27 58 94
H.PERSON - 06 12 74 52 27
Union Charolais Croissance
www.charolaiscroissance.fr

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13,54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

71 - Cherchons responsable exploitation viticole 5,5 hectares, sur Péronne 71260. Travaux vigne, étiquetage, préparation de commande, divers. Qualités recherchées : compétences, autonomie. Poste disponible à partir vendanges 2026 ou juste après.
✆ 06 89 10 70 48

Demande

71 - Cherche tous travaux viticole, taille, tirage de bois, expérience plus de 25 ans, travail soigné. (4702)
✆ 06 29 47 88 45

Suivez-nous sur notre page Facebook

Des professionnels à votre service

L'ART DE L'EAU
● Installation de pompe de puits et de forage
● Distribution et traitement de l'eau
POURRAT Sébastien - 06 18 47 50 90
6 rue des auvergnats - 18150 La Chapelle Hugon
lartdeleau18@gmail.com - www.lart-de-leau.fr

FORAGE EAU GÉOTH
02.48.77.00.35 - 06.29.41.81.12
secretariat@forage-eau-geoth.com
Réduisez votre facture d'eau
www.forage-eau-geoth.com
Z.A des Grivelles - 7 rue des 3 provinces
18600 Sancoins
AGRICULTEURS - ÉLEVEURS - PARTICULIERS - ENTREPRISES
FORAGE POUR CAPTAGE D'EAU
POSE DE PIÉZOMÈTRES
GÉOTHERMIE
POSE DE SONDES VERTICALES
MICROFORAGES

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Terres de Bourgogne
LE JOURNAL DE RÉFÉRENCE POUR L'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE
ABONNEMENT
CHAQUE VENDREDI
à la maison et accessible
PARTOUT
et à tout moment
abonnement@terres-de-bourgogne.net
03 80 78 90 40



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009
BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc — PORCS
☐ La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR
☐ 1 AN 130 €
☐ 2 ANS 234 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 69 € par revue
☐ pour 2 ans 138 € par revue
TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

ASPIRATION CENTRALISEE SERVICE

Société à responsabilité limitée
Transformée en
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 12 Rue de l'Orée du Bois
21800 NEUILLY LES DIJON
818 864 100 RCS DIJON

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 31 décembre2025, l'Associé Unique a décidé:
- d'étendre l'objet social aux activités de de suivi, coordination, pilotage, maîtrise d'œuvre de chantiers, conseil technique et assistance à l'installation de systèmes d'aspiration centralisée de chantier et d'installation spécialisée et aux activités de conseil,d'assistance, d'expertise en matière de formation professionnelle et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.-la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 euros.Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Laurent GEAY.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :Monsieur Laurent GEAY demeurant 12 Rue de l'Orée du Bois 21800 NEUILLY LES DIJON
Pour avis, La Gérance.

AL26021488

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

AMH

SAS au capital de 5553279 €
Siège social :
27 bis Cours Général de Gaulle
21000 Dijon
932 561 913 RCS de Dijon

Par une décision du 10/09/2025, l'associé nique a nommé à :
- Commissaire aux comptes titulaire : KPMG S.A, SA au capital de 5497100 €, ayant son siège social 2 av gambetta - Tour Eqho - 92400 Courbevoie, 775 726 417 RCS deNanterre
- Co Commissaire aux comptes titulaire : AB AUDIT, SAS au capital de 30000 €,ayant son siège social 28 rue de la Redoute - 21850 Saint-Apollinaire, 451 042 972 RCS de Dijon.
Modification du RCS de Dijon

AL26021504

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

BEAUNE PADEL CLUB

Société par actions simplifiée
Au capital de 90 000 €
Siège social :
27 rue Jean-François Champollion
ZAC Porte de Beaune 21200 BEAUNE
940.583.362 RCS DIJON

Aux termes des décisions unanimes des associés du 11 novembre 2025, il a été décidé d'étendre, à compter du même jour, l'objet social aux activités de développement et de la pratique du padel, discipline associée au tennis, selon l'article 1.1 des statuts fédéraux de la FFT et de modifier l'article 2 des statuts.Objet social - Ancienne mention : l'achat, la location, la mise en valeur, l'exploitation,la vente de tous complexes ou équipements destinés à l'exercice d'une activité sportive; l'organisation de toutes manifestations ayant pour objet ou pour effet de favoriser l'exploitation du bâtiment ; l'achat, la vente, la location de tous matériels et équipement permettant l'exercice d'une activité sportive ; la prestation de tous services visant à procurer des boissons et des aliments préparés pour la consommation ou des mets et plats préparés à emporter.
Nouvelle mention : le développement et la pratique du padel, discipline associée au tennis, selon l'article 1.1 des statuts fédéraux de la FFT ; l'achat, la location, la mise en valeur, l'exploitation, la vente de tous complexes ou équipements destinés à l'exercice d'une activité sportive ; l'organisation de toutes manifestations ayant pour objet ou pour effet de favoriser l'exploitation du bâtiment ; l'achat, la vente, la location de tous matériels et équipement permettant l'exercice d'une activité sportive ; la prestation de tous services visant à procurer des boissons et des aliments préparés pour la consommation ou des mets et plats préparés à emporter.
RCS DIJON.

AL26021630

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ZEPHYR

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Nicolas Hoey
21121 FONTAINE LES DIJON
848 861 878 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du19/12/2025, l'AGE des associés de la société ZEPHYR a décidé, à compter du 19/12/2025 de :
- Nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, M. Nicolas NOUVELLON, demeurant 45 avenue Marie Noel- 89380 APPOGNY, en remplacement de M. Didier GAIN ;
- transférer le siège social du 12 rue Nicolas Hoey, 21121 FONTAINE LES DIJON au 7 rue des Crots Taupins 89000 PERRIGNY à compter du 19/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 848 861 878 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE.
Pour avis, La Gérance

AL26021647

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SARL GARAGE GANIER

Société à responsabilité limitée
Au capital de 6 000 euros
Siège social : 20 route de Dijon
21110 LONGECOURT EN PLAINE
843 957 341 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 22/01/2026, l'Associé Unique a décidé de transférer le siège social du 20 route de Dijon 21110 LONGECOURT EN PLAINE au 9 rue de la Corvée aux Moines 21110 AISEREY à compter du 02/02/2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26021664

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

S.C.E.A. VINCENT DANCER

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital de 308 360 Euros
Siège social : 23, route de Santenay
21190 CHASSAGNE-MONTRACHET
499 225 266 R.C.S. DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du1er janvier 2026 a décidé de remplacer à compter de ce jour la dénomination sociale et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Ancienne mention : « VINCENT DANCER »
Nouvelle mention : « DOMAINE DANCER »
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
POUR AVIS, La gérance

AL26021672

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CUMA DE LA VALLEE DE L'IGNON

Cuma de la Vallée de l'Ignon
Société coopérative d'utilisation de matériel agricole à capital variable
Siège social : Mairie de Lamargelle
RCS de Dijon n° 427 470 448
N° agrément : 21/77/368
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/11/2025, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : Mairie de Lamargelle 21440 LAMARGELLE
Nouveau siège : 6 rue Poinsot 21120 IS SUR TILLE
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
M Maxime ASDRUBAL

AL26021734

// DIVERS

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 26/01/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Poinçon-lès-Larrey : Landes et pré en aire AOC Bourgogne - Urbanisme : RNU - 28 a 35 ca 'LE LARRIS' : ZN-0017 - 'LA ROCANDE' : ZN-0068
Minot : Terres, pré, bois - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur la parcelle occupée - 2 ha 20 a 87 ca 'LES BOUILLOTS': E-0203—0204—0205 - 'BOISDU PARJON': E-0345 - 'LE COTEAU CHAMPLURETTE' : F-0447 - 'CURTILLE' : ZH-0030—0031 - 'COMBE SERVIN' : ZL-0005
Rouvray : Terre et pré, la cession inclut la vente d'un petit abri pour chevaux situé en limite de propriété - Urbanisme : RNU - 4 ha 03 a 50 ca 'LA CROISETTE' : B-0187
Plombières-lès-Dijon : Libre - Verger, présence d'un puit - Urbanisme : Zone N du PLU - 5 a 30 ca 'AU MILIEU DU VALLUROT' : AL-0279
La SAFER Bourgogne Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Beaune : Vigne plantée en pinot noir en AOC Beaune - Urbanisme : Zone A.B du PLU - 35 a 86 ca 'LES BONS FEUVRES' : BM-0049
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/02/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26021723

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 28 janvier 1997,Madame Thérèse Germaine Marie HUGUENOT, demeurant à DIJON (21000) 6rue Crébillon, née à MESNIL-SAINT-LOUP (10190), le 1er septembre 1930, décédée àDIJON (21000), le 21 septembre 2025, a consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du PV d'ouverture et de description de testament reçu par Maître COURLET de VREGILLE, notaire à DIJON, le 8 décembre 2025, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me BELLET, 15 Quai Lafontaine,10000 TROYES, référence CRPCEN : 10061, dans un délai d'un mois.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL26021716

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LNRJ

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 2 000 €
Siège social : 16 Rue des Vergers
21490 BELLEFOND
RCS DIJON n°840 846 182

Suivant décisions unanimes des associés en date du 15/11/2025 et après avoir entendu le rapport du Liquidateur, il a été :
- approuvé en intégralité les comptes de liquidation
- donné quitus au Liquidateur M. Nicolas SANCHEZ demeurant 16 rue des Vergers 21490 BELLEFOND et déchargé ce dernier de son mandat au 15/11/2025
- prononcé la clôture des opérations de liquidation au 15/11/2025
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Radiation sera faite au RCS DIJON.
Pour avis et mention.

AL26021629

Groupe COGEDIS
Créateur de réussites

DISSOLUTION

GUB

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social et siège de liquidation :
7 RUE DE SENNECEY
21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR
928 415 660 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 23 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Mathieu BATTISTINI, demeurant 8 Rue Alfred Lacroix, 21000 DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 7 RUE DE SENNECEY, 21800 CHEVIGNY ST SAUVEUR. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Le Liquidateur

AL26021650

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DU FOUGERET

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 330 030,00 euros
Siège social : 11 BIS RUE DU 8 MAI
21250 SEURRE
430 408 427 RCS DIJON

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2025, la collectivité des associés de l'EARL DU FOUGERET a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable.
Elle a nommé en qualité de liquidateur, MonsieurSébastien NOIZE, demeurant 11 bis rue du 8 mai - 21250 SEURRE, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au 11 bis rue du 8 mai – 21250 SEURRE,lieu du siège social.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le liquidateur

AL26021665

Terres de Bourgogne
Annonces légales
03 80 78 90 42

Crowe

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CHEVRERIE DE VAL-MONT

Exploitation Agricole
A Responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
siège social : 21 rue de la Mairie
21 340 VAL-MONT
828 766 766 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Michaël CHAPELOTTE, demeurant 21 rue de la Mairie 21 340 VAL-MONT, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires encours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au 21 rue de la Mairie 21 340 VAL-MONT. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de CHAUMONT, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021671

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DÉNOMINATION : COTE & FLAMME
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 100 000 €
SIÈGE : 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE
OBJET : restaurant traditionnel type grill, restauration rapide, fast-food, bar,brasserie, traiteur, sur place et vente à emporter ; achat et vente de vins et spiritueux,
DURÉE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions.
AGRÉMENT : les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire.
PRÉSIDENT : la SAS VIA BELENA dont le siège social est situé 27 Rue Jean-François Champollion 21200 BEAUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 525.112.181 RCS DIJON.
DIRECTEUR GÉNÉRAL : la société civile VICOME dont le siège social est situé 3bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 933.736.019 RCS DIJON.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL26021644

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à NUITS ST GEORGES du21/01/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : Epopée et Compagnie
Siège social : 16Ter Rue Fagon, 21700 NUITS ST GEORGES
Objet social : restauration sur place, vente à emporter, traiteur, location de gîte,location immobilière
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Gérance : Mr Benjamin CRETAT demeurant 17 Rue du Faubourg de Cîteaux 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX et Mme Aurore LEBREUIL demeurant 17 Rue du Faubourg de Cîteaux 21700 ST NICOLAS LES CITEAUX.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance

AL26021726

NIÈVRE

// MODIFICATION

ALEXA
EXPERTISE COMPTABLE ET AUDIT

12 rue de Bel Air
03160 BOURBON L'ARCHAMBAULT
Tel 04.70.67.02.73

MODIFICATIONS MULTIPLES

l'esseNCiel

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 13, Place Guy Coquille
58000 NEVERS
848 665 980 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 1er Septembre 2025, l'Associée Unique a décidé :
- de restreindre l'objet social aux activités de Vente de pierres, consultation de Feng shui, magnétisme et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts
- de transférer le siège social 13, Place Guy Coquille, 58000 NEVERS au 46 Avenue du Général de Gaulle 58000 NEVERS à compter du 01/09/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente.

AL26021621

AVIS DE MODIFICATIONS

KINPHI

SAS au capital de 500 €
Siège social : 43, Route de Chaluzy
58000 SAINT ELOI
987 443 827 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 20/01/2026, il résulte les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
Directeur Général :
Ancienne mention : Néant
Nouvelle mention : Mme Séverine VRESK dt à MARZY (58) – 3, rue du Haut de Corcelles
Objet social :
Anciennes mentions : Achat, vente, location de matériels, biens mobiliers, pièces détachées et équipements de toute nature – Prestations de levage et de manutention - Entretien d'espaces verts - Achat, récupération, vente de tous types de matériaux, métaux et matières premières - Achat, vente, location de tous types de biens immobiliers
Nouvelles mentions : Achat, vente, location de matériels, biens mobiliers, pièces détachées et équipements de toute nature – Prestations de levage et de manutention - Entretien d'espaces verts - Achat, récupération, vente de tous types de matériaux, métaux et matières premières - Achat, vente, location de tous types de biens immobiliers - Activité de marchand de biens

AL26021643

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

NEVERSPORTS

Société par actions simplifiée
Au capital de 8.000,00 euros
Siège social : 81, Rue de Nièvre
58000 Nevers
RCS Nevers 450 605 357

Par décisions du 19.12.2025, le siège social a été transféré par la Présidente au15, Rue du Champ des Noyers - 58640 Varennes-Vauzelles, à compter du 15 janvier 2026.
Pour avis au RCS de NEVERS.

AL26021655

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI LUTSEN

SCI au capital de 1 000 €
réduit à 200 €
Siège social : Rue du Désert
58000 SAINT ELOI
488 590 308 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 30/12/2025 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du même jour :
Capital social :
- ancienne mention : 1 000 €
- nouvelle mention : 200 €

AL26021660

FIDUCIAL
SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GP Industries

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 1 rue de la Procession
89250 GURGY
999 970 221 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision unanime en date du 22 janvier 2026, la collectivité des associés de la société par actions simplifiée GP Industries a décidé de transférer le siège social du 1 rue de la Procession, 89250 GURGY au Zone artisanale de la Croix Arnay 58220 DONZY à compter du 22 janvier 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE sous le numéro 999 970 221 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Président : Monsieur Grégoire GOSMANT, demeurant 1 rue de la Procession, 89250 GURGY
Directeur général : Madame Pauline CUBILLE, demeurant 1 rue d'Aguesseau 89580 COULANGES LA VINEUSE
POUR AVIS, Le Président

AL26021680

Maître Amaury PANIER
CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DES LYS

Société civile immobilière
Au capital de 1 524,49 euros
Siège social : 30 Route des Feuillats
58300 DECIZE
423 130 293 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération en date du 06 octobre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 30 Route des Feuillats 58300 DECIZE au 104 Route Nationale – 58300 ST LEGER DES VIGNES à compter de ce même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, La Gérance

AL26021681

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

ELLIPSE AUTO

SARL au capital de 7 500 €
Siège social : Route du Circuit
58490 SAINT-PARIZE-LE-CHATEL
497.666.339 RCS NEVERS

Aux termes des décisions de l'associée unique du 30/12/25 il a été décidé d'étendre,à compter du même jour, l'objet social aux activités de conciergerie automobile, stockage de véhicules, organisation d'évènements, achat et vente de tout produit et matériel en rapport direct ou non avec cette activité.
OBJET :
Ancienne mention : l'achat, la vente, la location de véhicules neufs ou d'occasion.
Nouvelle mention : l'achat, la vente, la location de véhicules neufs ou d'occasion, la conciergerie automobile, le stockage de véhicules,l'organisation d'évènements, l'achat et la vente de tout produit et matériel en rapport direct ou non avec cette activité.

AL26021718

// GÉRANCE

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE
Office de Nevers
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
03.86.59.75.00
NOTAIRES
Office de Decize
8 rue Carnot
58300 DECIZE
03.86.77.08.08

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Marie CHÉRAMY, notaire associée de la Société d'exercice libéral par action simplifiée dénommée «Société d'exercice libéral par actions simplifiée Pierre JOURDIER Marie CHERAMY et Jean-Charles REROLLE, Notaires associés» titulaire d'un Office Notarial à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 23 décembre 2025, enregistré au SPFE NIEVRE le 15 janvier 2026 dossier 2026 00000785 Référence 5804P01 2026 N 00039
Madame Maryse Jeanne Aline RICHARD, demeurant à NEVERS (58000), 57, rue de marzy, Née à BOURGES (18000), le 17 février 1951, Divorcée de Monsieur Manuel ORTIS, suivant jugement rendu par le Tribunal de grande instance de BOURGES le 7 octobre 1989, et non remariée, Identifiée au SIREN sous le numéro 380 687 145 et immatriculée au RCS de NEVERS.
A vendu à
Madame Ozgul SOYLU, demeurant à NEVERS (58000), 19, rue Louis Pergaud, Née à OVACIK, TURQUIE, le 10 mai 1977, Epouse de Monsieur Mehmet KONUS
Un fonds de commerce de débit de boisson, exploité à NEVERS (58000), 12,Rue de Charleville
Moyennant le prix de : VINGT MILLE EUROS (20 000,00 €)
Ce prix s'applique, savoir :
- Aux éléments incorporels pour : DIX-SEPT MILLE EUROS (17 000,00 €)
- Aux éléments corporels pour : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 €).
Les oppositions seront reçues par acte extrajudiciaire en l'Office Notarial à NEVERS (58000), 3 rue Henri Barbusse, où domicile a été élu dans les dix jours suivant la publication de ladite cession au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC).
Pour unique insertion.

AL26021632

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

NAM David - travaux de terrassement courants et travaux préparatoires - 58150 Saint-Laurent-l'Abbaye. Jugement en date du 19/01/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. Le Greffier

AL26021656

LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte en date du 12/01/2026 à CHAMPLIN, M. Adrien BORIES demeurant 46 route de Brinon, 58700 CHAMPLIN, a donné en location-gérance à TAXI ASSISTANCE SERVICE, SARL au capital de 2 000 €, 46 route de Brinon 58700 CHAMPLIN, 928 205 855 RCS NEVERS, un fonds de commerce de **Fond d'activité d'exploitant de taxi comprenant le bénéfice de l'autorisation de stationnement n°1 délivrée par la mairie de St Révérien pour une durée indéterminée.**, sis et exploité St - Révérien, pour une durée de 1 an à compter du 12/01/2026, renouvelable par tacite reconduction par période de 1 an.

AL26021685

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GAEC PAUTET

Groupement agricole d'exploitation
En commun
Au capital de 318 320 euros
Siège social : Rue Bois Gizet
58170 SAVIGNY-POIL-FOL
491 369 237 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/09/2025 a décidé la dissolution anticipée du Groupement à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Lydia PAUTET, demeurant Le Bois Gizet58170 SAVIGNY-POIL-FOL, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à Le Bois Gizet 58170 SAVIGNY-POIL-FOL.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce Nevers, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021573

ANNONCES LÉGALES

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LES CAILLOUTES

Au capital social de 85 000 Euros
Siège social : 1 rue Romain Rolland
58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 1 rue Romain Rolland
58500 CLAMECY
449 868 595 RCS NEVERS

Le 02/01/2026 l'assemblée générale ordinaire a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 02/01/2026
La société sera radiée au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26021615

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LISMANNE

Société Civile Immobilière
En liquidation
Au capital de 1 000 €
Siège social : 1039 rue du Docteur Jean Pidoux
58320 POUGUES LES EAUX
Siège de liquidation :
1039 rue du Docteur Jean Pidoux
58320 POUGUES LES EAUX
519 629 679 RCS NEVERS

L'Assemblée Générale réunie le 14.01.2026 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Anne-Lise TEOCCHI, demeurant 1039rue du Docteur Jean Pidoux - 58320 POUGUES LES EAUX, de son mandat de liquidateur,donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du e de NEVERS, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021623

FIDACT

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers BP 48
71700 - TOURNUS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AUBERGE DE GRANDRY
Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 1 500 euros
Siège social : 36 Route du Veynon 58110 DUN SUR GRANDRY
Siège de liquidation : 36 Route du Veynon 58110 DUN SUR GRANDRY
985 171 495 RCS NEVERS
Aux termes d'une décision en date du 15 septembre 2025 au 36 Route du Veynon - 58110 DUN SUR GRANDRY, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Cathy THOYER, demeurant 8 Rue Creuse 58110 DUN SUR GRANDRY, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26021639

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL DOIRET

Exploitation Agricole
à responsabilité limitée
En liquidation
Capital de 100 000 euros
Siège social : Le Devant
58250 ST SEINE
839 277 548 RCS NEVERS

La collectivité des associés de l'EARL DOIRET réunis en AGE le 31/12/2025, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Alain DOIRET demeurant Le Devant à St SEINE (58250), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis, Le Liquidateur.

AL26021675

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SELARL ACTES@CONSEILS

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée
d'huissiers de Justice
Société en liquidation
Au capital de 60 000 euros
Siège social et de liquidation :
ZI DE VILLEMENANT BP 12
58130 GUERIGNY
528 293 269 RCS NEVERS

En date du 22 décembre 2025, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du jour même.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26021686

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte sous seing prive en date du 20/01/2026
FORME : Société par actions simplifiée
DÉNOMINATION : NATURA COOP
SIÈGE SOCIAL : COULANGES-LES-NEVERS (Nièvre) - 2 A, Rue des Grands Près
OBJET : - la vente de tous produits alimentaires issus de l'agriculture biologique, compléments alimentaires,écoproduits, cosmétiques, livres, produits d'équipements de la maison et de la personne respectueux de l'environnement et de fournir toutes prestations de service y afférents,
- accessoirement, la vente de plats à emporter ainsi que l'organisation de services de restauration sur place,
- accessoirement, l'organisation de cours et notamment des cours de cuisine, conférences et expositions, la participation aux foires et marchés, la facilitation et la promotion de la production, transformation et commercialisation des produits de l'agriculture biologique certifiée, notamment ceux des producteurs locaux et ceux présentant notamment un intérêt pour la protection de l'environnement, les énergies douces et les méthodes naturelles
DURÉE : 99 ans
CAPITAL : 10.000 euros
PRÉSIDENT : Madame Angélique CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) - 5, rue Danton
DIRECTEUR GÉNÉRAL : Monsieur Maxime CHERMAIN demeurant à VARENNES VAUZELLES (Nièvre) - 5, rue Danton
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES : tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrites en compte au jour de l'Assemblée.
EXERCICE DU DROIT DE VOTE : le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elle représente ; chaque action donne droit à une voix.
TRANSMISSION DES ACTIONS : Les cessions d'actions volontaires ou forcées, à titre gratuit ou onéreux, quelle que soit leur forme, sont soumises à l'agrément préalable de la société donné par la collectivité des associés qui statue à la majorité des deux tiers des voix.
IMMATRICULATION : au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis, le Président

AL26021679

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 janvier 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :
- Dénomination sociale : SAS LES COPAINS
- Capital social : 1000,00 € divisé en 10 actions de 100 €.
- Objet social : restauration brasserie traiteur
- Siège social : 4 bis rue du 14 juillet 58000 NEVERS
- Durée : 99 années
- Les associés n'ont effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 1000 €.
- Présidence : Monsieur Rodolphe BLONDEAU, de nationalité française, né le 31 octobre1976 à MOULINS (03), demeurant à 52 Boulevard Victor Hugo 58000 NEVERS
- Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
- La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL26021732

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL FERME DE LA ROCHE

EARL au capital de 177 908,00 euros
Siège social : Ferme de la Roche
89310 POILLY-SUR-SEREIN
345 330 724 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal de l'associé unique en date du 31 décembre 2025 :
- M. Didier NONY, demeurant à POILLY-SUR-SEREIN(89310), ferme de la Roche, a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 31 décembre 2025
- La durée de la société a été prorogé de 92 années, reportant ainsi son terme au 1er janvier 2123.
Pour avis, la gérance.

AL26021612

CHANGEMENT DE GÉRANT

DOMAINE PAGNIER

Société civile d'exploitation viticole
Au capital de 36 700,00 euros
Siège social : 2 avenue Sébastien Rigout
89700 BÉRU
752 878 827 RCS AUXERRE

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M.Jean-Pierre PAGNIER, de ses fonctions de gérant,à compter du 31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26021614

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DU MOULIN À VENT

EARL au capital de 431 700,00 €
Siège social : 1 rue de l'Église
89310 MOULINS-EN-TONNERROIS
849 026 521 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31décembre 2025, a décidé de nommer M. Odin GOUERAT, demeurant à MALIGNY (89800), 1 chemin des Hâtes, aux fonctions de gérant, à compter du 31 décembre 2025.
Mention au RCS d'AUXERRE.
Pour avis, la gérance.

AL26021618

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DIZIEN

EARL au capital de 766 000 €
Siège social : 20 rue des Écoles
89200 MAGNY
879 130 961 RCS AUXERRE

Aux termes de l'acte authentique reçu par Maître Corentin DRÉAU notaire à AVALLON (89200), le 23 décembre 2025, la collectivité des associés a unanimement décidé de :
- Réduire le capital de la somme de 255 400 €pour le ramener à la somme de 510 600 €
- Transformer la société, sans création d'un être moral nouveau en un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé par M. le Préfet de l'Yonne le 31 octobre 2025 dénommé « GAEC DIZIEN »
- Nommer M. Marius DIZIEN, demeurant à MAGNY (89200), 20 rue des Écoles, aux fonctions de cogérant.
Pour avis, la gérance.

AL26021625

CHANGEMENT DE GÉRANT

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

Union de Coopératives Agricoles
Siège Social : 7 Rue Jules Rimet
MIGENNES (Yonne)
R.C.S. : SENS 400 931 416
Agrément ministériel : 14391

Suivant délibération du 18 février 2025, le conseil d'administration a, avec effet au 18 février 2025 :
- constaté le départ de Mme Séverine BRETON, Directeur et de M. Olivier DARASSE, Directeur Délégué
- nommé aux fonctions de Directeur, Mme Marie-France NIGAY demeurant à CHAMBILLY (Saône et Loire), 700 Route de la Brosse.
Inscription modificative et dépôt légal,RCS SENS
Pour avis,

AL26021631

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Cuma de l'Orval

Société coopérative d'utilisation
de matériel agricole
à capital variable
Siège social : 7 rue de l'Orval
89150 Brannay
RCS de Sens n°353946304
N° agrément : 890450

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13/12/2024, les associés ont décidé la modification du siège social. Il s'en suit l'annonce légale modificative suivante :
Ancien siège : 7 rue de l'Orval 89150 Brannay
Nouveau siège : 44 route de Villebougis, La Brûlerie, 89150 Fouchères
L'inscription modificative interviendra auprès du RCS tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens.
M NAVARRE, Président

AL26021633

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATIONS MULTIPLES

GENIES CREATIONS

SAS au capital de 50 000 €
Porté à 57 500 €
Par l'effet de la fusion visée ci-après
Siège social : 47 Route d'Auxerre
89470 MONETEAU
403 591 399 RCS AUXERRE

Aux termes d'un procès-verbal en date du 31 décembre 2025, l'AGE des associés de la société GENIES CREATIONS a :
- Approuvé le projet de fusion établi par ASSP en date des 24 et 25 septembre 2025, aux termes duquel la société SEINEG CREATIONS, SAS au capital de 1 000 €, dont le siège social est 47,route d'Auxerre 89470 MONETEAU, immatriculée au RCS sous le numéro 922 104 898 RCS AUXERRE, a fait apport, à titre de fusion, à la société GENIES CREATIONS de la totalité de son actif évalué à 182 884 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 136 126 €, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 46 758 €
- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de 7 500 € pour le porter de 50 000 € à 57 500 €, par la création de 120 actions nouvelles de 62,50 € chacune, de même catégorie que les anciennes, entièrement libérées,et attribuées aux associés de la société SEINEG CREATIONS à raison de 6 actions de la société GENIES CREATIONS contre 5 actions de la société SEINEG CREATIONS.
La prime de fusion s'élève globalement à 39 258 €.
La fusion est devenue définitive le 31 décembre
La fusion a un effet rétroactif au 1er avril 2025,d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société SEINEG CREATIONS depuis le 1er avril 2025 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société GENIES CREATIONS et considérées comme accomplies par la société GENIES CREATIONS depuis le 1er avril 2025.
En conséquence de l'augmentation de capital,l'article 7 des statuts relatif au capital social a été modifié comme suit :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : Le capital social est fixé à cinquante mille euros (50 000 €). Il est divisé en 800 actions de 62,50 € chacune, de même catégorie.
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cinquante-sept-mille-cinq-cents euros (57 500 €). Il est divisé en 920 actions de 62,50 € chacune, de même catégorie.
Pour avis, Le Président.

AL26021635

CHANGEMENT DE GÉRANT

SNC BOURDON

Société en nom collectif
Au capital de 2 000,00 euros
Siège social : 21 Rue des Bois
89140 SERGINES
949 824 916 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du31/12/2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de nommer Monsieur Nicolas BOURDON demeurant 21 rue des Bois 89140 SERGINES, en qualité de gérant de la société pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
La collectivité des associés a également constaté la démission de Monsieur Eric BOURDON de ses fonctions de gérant à compter de cette date.
Pour avis, la gérance.

AL26021637

Notaire

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LES AILES DE KALYS

Société civile immobilière au capital de 140 000 € dont le siège est à VEZELAY (89450) 1 Rue du Couvent, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 890430267.
Aux termes de l'AGE des associés de ladite Société, en date du 9 janvier 2026, il a été décidé de nommer en qualités de nouveaux co-gérants, à compter du 20 novembre 2025, suite à l'acte de cession de parts sociales reçu par Maître Violaine GAUDIEZ, notaire à AVALLON (89200) : Mme Nathalie MAZZA et M. Jean-Marc CHAZAL, demeurant ensemble à VEZELAY (89450) 1 Rue du Couvent, en remplacement de M. Christophe HEILMANN, pour cause de démission.
Mention sera portée au RCS d'AUXERRE.

AL26021638

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

ZEPHYR

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 rue Nicolas Hoey
21121 FONTAINE LES DIJON
848 861 878 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du19/12/2025, l'AGE des associés de la société ZEPHYR a décidé, à compter du 19/12/2025 de :
- Nommer en qualité de gérant de la Société, pour une durée illimitée, M. Nicolas NOUVELLON, demeurant 45 avenue Marie Noel- 89380 APPOGNY, en remplacement de M. Didier GAIN ;
- transférer le siège social du 12 rue Nicolas Hoey, 21121 FONTAINE LES DIJON au 7 rue des Crots Taupins 89000 PERRIGNY à compter du 19/12/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de DIJON sous le n° 848 861 878 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS d'AUXERRE. Pour avis, La Gérance

AL26021645

DEMISSION DE GERANT

EARL DESVAUX ET FILS

EARL au capital de 243 000 €
Siège social : 6 rue du Vieux Chêne
La Chaussée - 89360 BUTTEAUX
752 876 425 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions prises par l'associé unique le 31 décembre 2025, M. Philippe DESVAUX a démissionné de ses fonctions de gérant à cette date.
Pour avis, la gérance.

AL26021662

MODIFICATIONS MULTIPLES

SCEA LE MOULIN DU PAVÉ

Société civile
D'exploitation Agricole
Au capital de 293 505,00 euros
Siège social : 29 faubourg St-Nicolas
89500 VILLENEUVE-SUR-YONNE
397 446 527 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2025 :
- M. Patrick Meunier a été nommé aux fonctions de gérant
- Une erreur matérielle a été corrigée dans le capital social de la société, qui est fixé à 293 505,00 €.
Pour avis, la gérance.

AL26021669

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

À la suite de la fusion intervenue le 10 décembre 2024 entre les sociétés CECNA, dont le siège social était au 5 rue Jules Rimet - 89400 MIGENNES et immatriculé sous le n° SIREN 775 718 356 et ELVA NOVIA, dont le siège social était au Rue du Gué de Nifette - 71150 FONTAINES et immatriculé sous le n° SIREN 751 615 493 pour devenir CONNEXYON COOP, dont le siège social est fixé au Rué du Gué de Nifette - 71150 FONTAINES et immatriculé sous le n° SIREN 751 615 493,
Il a été décidé la modification suivante concernant la société CONNEXYON SAS - SIREN 882 480 510 :
La société CONNEXYON COOP est devenue associé unique et Président de la société CONNEXYON SAS.
En conséquence, Monsieur Romain PICHON, administrateur de la société CONNEXYON COOP, a été nommé représentant permanent de la société CONNEXYON SAS, en remplacement de Monsieur Vincent LECHENAULT, à partir du 01/01/2025.

AL26021676

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

HAO FA

SNC Au capital de 2 000 €uros
Siège social : 35 avenue Vauban
89100 SENS
819 302 670 RCS SENS

Suivant délibération de l'A.G.E. du 08/01/2026, les associés ont décidé d'étendre l'objet social à compter du 08/01/2026 aux activités suivantes : Vente de produits de la vape et vente de produits CBD.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au RCS de SENS
Pour avis, le représentant légal

AL26021687

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
CHARNY ORÉE DE PUISAYE - parcelle cadastrée en terre mais en nature de bois-taillis sur le terrain - présence de 3 caravanes endommagées - 40 a 00 ca - 'CHAMPS DE LA BICHE' : YB-0014 – zonage : zone N du PLU
COLLAN:
- lande et terre - 31 a 25 ca - 'LES CHAMPS DES FOURCHES' : C - 0040 - 'LA SBILLONNE' : D - 0810 - 'LE CHAMP FERME' : ZH - 0158 – zonage: RNU
- lande et bois-taillis - 51 a 97 ca - 'LES GRANDES PLAINES' : A - 0010 - 'ENTRE LES VAUX' : B - 0402 - 'LES CHENEVIERES DE LA BERG' : C - 0665 - 'LA VALLEE GRISE' : C – 0907 - 0908 - 'LES PRES DE LA BERGERIE' : C -0480 - 'VAU MALADE' : D – 0449 - 0450 - 'MONTEE CABOUT' : D – 0864 - 0866 – zonage: RNU
FONTENAY PRES VEZELAY – landes, prés et terres - 1 ha 09 a 70 ca - 'CHAMPS GRAYOT' : B – 0180 - 0181 - 'LE CHAMP DES CANNES' : C - 1222 – zonage: zones A et N du PLU.
NITRY - Rétrocession des parcelles de l'exploitation de Mr BARON faisant l'objet d'échanges - 85 a 40 ca :
-59 a 00 ca - landes - 'VALLEE AUX HURLEUX' : C-0617 - 'CHAMPAGNE' : E-0093 – zonage: RNU
-26 a 40 ca - terre - 'LES TERREAUX FROIDS' : G-0164 – zonage: RNU
THORIGNY SUR OREUSE – bois taillis, futaies résineuses - 1 ha 20 a 00 ca - 'LA PIERRE COURBE' : C – 1289 – 1291 – 1307 – 1309 – 1311 – 1313 – 1315 – zonage: zone N du PLU.
VERMENTON - Rétrocession des parcelles de l'exploitation de Mr BARON faisant l'objet d'échanges - 17 ha 12 a 35 ca:
-2 ha 24 a 50 ca - terres, landes - 'COTEGRELE' : C - 0604 - 'SUR VEZEAU' : ZP - 0038 – zonage: zone A du PLU
-5 ha 83 a 14 ca – prés, terres, landes - 'LA FARGE OUEST' : ZD – 0034 - 'CHEMIN DE PRECY' : ZE - 0144 - 'LE TROT' : ZE - 0165 - 'LA METAIRIE EST' : ZE - 0017 - 'PRES DES ROYES' : ZE – 0030 -'LA BROSSE BRUTE' : ZR – 0022 – zonage: zone A du PLU
-58 a 40 ca – prés, terres - 'PRES DES ROYES' : ZE – 0028 – 0029 - 'LES FOURCHES L EVEQUE' : B – 0672 -
-66 a 21 ca – bois taillis - 'LES FOURCHES L EVEQUE' : B – 0662 – 0669 - 'SUR CHENEVIERES DES FONTAI' : F – 0609 – zonage: zone A du PLU
-70 a 00 ca – terres, landes - 'LES COTES' : ZM – 0017 – zonage: zone A du PLU
-1 ha 54 a 10 ca – pré, terre - 'LE CORBIER NORD' : ZC – 0041 - 'PRESDE L HOPITAL' : ZN – 0122 – zonage: zone A du PLU
- 5 ha 56 a 00 ca – terres - 'SUR LA CREUSE' : ZE – 0179 - 'LES COTES' : ZM – 0019 - 'TIETACO' : ZD – 0054 - 'LA FARGE OUEST' : ZD – 0038 - 'LES FOURCHES L EVEQUE' : B – 0672 – zonage: zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/02/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26021722

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
LORAIN BRUNO
Liquidation Judiciaire du 09/07/20243 Place de la Concorde 89690 CHEROY
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 22 janvier 2026.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26021661

Notaires

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL-DÉLAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016
Suivant testament olographe en date à APPOIGNY (89380) du 10/11/1998, déposé au rang des minutes de Maître Stéphanie FAIVRE FRANCIN, notaire associé à AUXERRE (89000), 10 bld Davout, suivant acte contenant procès-verbal de dépôt de testament en date du 22/01/2026,Madame Françoise Marie MASSIAS, demeurant à JOIGNY (89300), 17 faubourg de Paris,EHPAD Prieur de la Côte d'Or, célibataire, née à VENDOME (41100), le 8 juillet 1932, décédée à JOIGNY (89300), le 29 septembre 2025, a institué un légataire universel.
Les oppositions à l'exercice de ses droits seront reçues entre les mains dudit notaire chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois à compter de la réception par le greffe du TJ d'AUXERRE de la copie authentique du procès-verbal susvisé et de la copie figurée de ce testament.
Pour avis, le notaire.

AL26021677

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EARL BOUCLET

EARL au capital de 275 200,00 €
Siège social : 2 Rablay, Perreux
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
494 215 916 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associé unique du31 décembre 2025, la dissolution anticipée de la société a été décidée au 31 décembre 2025 et il sera mis fin aux fonctions du gérant à compter de cette date.M. Alain BOUCLET, demeurant à CHARNY-ORÉEDE-PUISAYE (89120), Perreux, 2 Rablay, a été nommé aux fonctions de liquidateur à compter du31 décembre 2025.
Il aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales encours, réaliser l'actif et acquitter le passif.La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège social, CHARNY-ORÉE-DEPUISAYE(89120), Perreux, 2 Rablay, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021617

DISSOLUTION

GUILLEMARD PAYSAGES

Société par actions simplifiée
En liquidation
Au capital de 2 500 euros
Siège social :
14 Route du Lac d'Argent
89450 VEZELAY
Siège de liquidation :
14 Route du Lac d'Argent
89450 VEZELAY
891 702 953 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Joseph, Jean-Baptiste, Romain GUILLEMARD, demeurant 14 Route du Lac d'Argent 71450 VEZELAY, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé à 14 Route du Lac d'Argent – 71450 VEZELAY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26021663

Laurent FRANCIN, Stéphanie FAIVRE
FRANCIN & Elise LAROCHE-SAUTEREL
Notaires associés
10 Boulevard du Maréchal Davout
89000 AUXERRE

DISSOLUTION ANTICIPÉE

GFA de l'ARPENT CARRE

Société civile au capital de 24.555,00 €
Siège : 44 Rue de Reigny ACCOLAY
Commune de DEUX RIVIERES (89460)
SIREN : 338 460 223 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 06 janvier 2026, il a été prononcé la dissolution de la société à compter du même jour.
Monsieur Michel GAVILLON associé unique demeurant à DEUX RIVIERES (89460), 44, Rue de Reigny ACCOLAY, exercera les fonctions de liquidateur.
Le lieu où doivent être adressées la correspondance et la notification des actes et/ou documents concernant la liquidation a été fixé à l'adresse du liquidateur.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis et mention, Le gérant associé unique.

AL26021674

DISSOLUTION ANTICIPÉE

KONCEPT PAYSAGE SERVICES

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 4 000 euros
Siège social : 1 Route Nationale 6
89100 ROSOY
Siège de liquidation : 1 Route Nationale 6
89100 ROSOY
819 021 767 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2025, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Bruno MESSINA, demeurant 35 Route Nationale 6 89100 ROSOY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 1 Route Nationale 6 89100 ROSOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26021692

ANNONCES LÉGALES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique FACOBU BIS 36 rue du Puits des Dames 89000 Auxerre (bar). SIREN 934410481. CIP 5023. Date de cessation des paiements : 20/10/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021694

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS BFN BOURGOGNE FRANCHE COMTE SERVICES 9 place du Maréchal Leclerc 89000 Auxerre (services de nettoyage). SIREN 953051935. CIP 5022. Date de cessation des paiements : 19/07/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021695

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS MD2 conception réalisation de l'habitat 59 rue du Moulin du Président 89000 Auxerre (plâtrerie, isolations). SIREN 915210710. CIP 5021. Date de cessation des paiements : 19/07/2024. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021696

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique NOZVAT 4 Quai de la République 89000 Auxerre (site internet dans le domaine du tourisme). SIREN 914915616. CIP 5020. Date de cessation des paiements : 19/07/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021697

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique BOULANGERIE PATISSERIE ROUSSEAU 6 place Charles Lepère 89000 Auxerre (boulangerie). SIREN 903023174. CIP 5024. Date de cessation des paiements : 19/07/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021698

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Société Civile SC COURTOIS 19 avenue Charles de Gaulle 89000 AUXERRE (prise de participation financière). SIREN 829848399. CIP 5025. Date de cessation des paiements : 19/01/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021699

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique ADAM Lieudit les buissons 15 rue de la Prairie 89600 Saint-Florentin (Coiffure mixte). SIREN 833648645. CIP 5026. Date de cessation des paiements : 01/09/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021700

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sci SCI DU LAVOIR 20 Grande Rue 89360 Villiers-Vineux (Location d'immeubles). SIREN 510072978. CIP 5027. Date de cessation des paiements : 19/07/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021701

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SA à directoire et conseil de surveillance J.P. GRUHIER 4 rue des Terres de Soulangy 89700 Tonnerre (achat de mobiliers). SIREN 427220736. CIP 5028. Date de cessation des paiements : 09/01/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021702

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique BOUCHERIE CHARCUTERIE MARTINHO 16 route de Clamecy 89660 Asnières-sous-Bois (boucherie). SIREN 948523477. CIP 5029. Date de cessation des paiements : 01/01/2025. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021703

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl à associé unique LF MOTOCULTURE 4 Chemin des Ouches 89430 MELISEY (vente, réparation, de matériels de motoculture). SIREN 912198595. CIP 5030. Date de cessation des paiements : 01/06/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021704

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS à associé unique L'ATELIER BAULCHOIS 16 avenue du Cormier 89000 Saint-Georges-sur-Baulche (pizzeria). SIREN 937978989. CIP 5031. Date de cessation des paiements : 06/01/2025 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26021705

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique LA RETAIL FABRIK 6 rue Gaumain 89310 Grimault. RCS Auxerre 848128492. CIP 4718.

AL26021706

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de Monsieur André Marie TRIBUT 39 Rue de la Gare 89520 Saint Sauveur en Puisaye. RCS Auxerre 419790894. CIP 3930.

AL26021707

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 arrêtant le plan de redressement de Monsieur Marcel Armand FORTUNÉ 3 Rue du Cul-de-Sac 89480 Étais-la-Sauvin (producteur d'électricité). RCS Auxerre 421975756. CIP 4894. Commissaire au plan : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.

AL26021708

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique LE FOURNIL AUXERROIS 19 avenue Charles de Gaulle 89000 Auxerre (Boulangerie, pâtisserie, glaces, confiseries, restauration à emporter). RCS Auxerre 751620840. CIP 4995. Liquidateur : SELARL MJ & ASSOCIES en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26021709

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 19/01/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de Monsieur Jean-Claude MARTIN, 1 Rue des Chapelains 89250 Seignelay (exploitant agricole). RCS Auxerre. CIP 4997. Liquidateur : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY.

AL26021710

DISSOLUTION ANTICIPÉE

CODE-LOGIC

SAS au capital de 1000,00 €
Siège social : 10 RUE DE PARIS
89250 MONT-SAINT-SULPICE
RCS Auxerre 920860939

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 23/01/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/01/2026, il a été nommé liquidateur(s) M.GODINHO Lionel demeurant 37 rue Bourneil 89000 Auxerre et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés chez le liquidateur.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre

AL26021688

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA LA VAU BLANCHE

Société Civile
d'Exploitation Agricole
En liquidation
Au capital de 75 000,00 euros
Siège social : 30 chemin des Fossés
89800 SAINT-CYR-LES-COLONS
800 566 929 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2025, les associé sont approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation,donné quitus aux liquidateurs et les ont déchargés de leur mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021691

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 16/01/2026 a été créée la société OPTIMA SMILE, SAS au capital de 100 €, 12 rue des Guillottes, 89300 VILLECIEN.
Objet : Le conseil, l'audit et l'assistance opérationnelle en management d'organisation pour les cabinets dentaires et structures de soins ; l'optimisation des flux de patientèle et la gestion stratégique de l'agenda ; l'accompagnement à la mise en place de protocoles administratifs ; l'analyse des indicateurs de performance d'activité.
Président : Mickaël RUINART, 12 rue des Guillottes, 89300 VILLECIEN.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.
Chaque action donne droit à une voix.
Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Les cessions d'actions sont librement cessibles.
Pour avis, le Président.

AL26021634

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :MGO
Objet social : Travaux de maçonnerie générale et gros œuvre de bâtiment, travaux de peinture et vitrerie, travaux de plâtrerie, travaux de revêtement des sols et des murs.Siège social :10 rue Saint Jean - 89340 VILLENEUVE LA GUYARD
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Président : Monsieur OK Hakan, demeurant 10 rue Saint Jean - 89340 VILLENEUVELA GUYARD.
Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables.
Immatriculation au RCS de Sens

AL26021682

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hervé CHANTIER, Notaire à APPOIGNY (Yonne), le 23 janvier 2026, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI FAUCAMPRE.
Siège social : HERY (89550) 2 rue des Vignes.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle peut devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange d'apport ou autrement.Et plus généralement la propriété et la gestion de tous immeubles ou droits immobiliers.
Apports en numéraire : Monsieur Yves FAUCAMPRE la somme de vingt euros (20,00 €), Madame Sophie FAUCAMPRE la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490,00 €) et Madame Lara FAUCAMPRE la somme de quatre cent quatre-vingt-dix euros (490,00 €).
Cessions de parts : Les parts sont librement cessibles ou transmissibles uniquement entre associés et aux descendants des associés.
L'agrément est de la compétence de la collectivité des associés se prononçant par décision extraordinaire.
Premier GÉRANT : Monsieur Yves FAUCAMPRE demeurant à HERY (89550) 2 rue des Vignes.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis, Le notaire.

AL26021690

S.J.B.
Société d'Avocats

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte signé électroniquement en date du 23 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : JÉRÉNOV
Siège : 12 La Bouloie, 89240 PARLY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 eurosObjet : Travaux d'isolation, pose de menuiseries intérieures et extérieures, plaquisterie, plâtrerie,peinture intérieure, plomberie, installation sanitaire,travaux d'électricité, revêtement de sols et murs,maçonnerie.Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Jérôme RICHON, demeurant12 Lieudit La Bouloie, 89240 PARLY.
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
POUR AVIS, Le Président

AL26021711





CHRONIQUES JURIDIQUES

Bail rural de 9 ans, quelles dispositions ?

Parmi les contrats soumis au statut du fermage, le bail à ferme de 9 ans est le plus usité. Contenant des dispositions d'ordre public, ses conditions d'exécution s'imposent aux parties signataires.

Ce régime juridique du bail de 9 ans (également appelé statut du fermage) concerne les locations consenties par un même propriétaire à un même exploitant à condition que la surface totale louée atteigne une superficie définie par arrêté préfectoral (ce que l'on appelle également le seuil de soumission au statut du fermage).

La durée du bail est alors encadrée et le fermage des terres, prés et bâtiments d'exploitation est obligatoirement indexé sur l'indice national des fermages publié annuellement. Ainsi, le statut du fermage organise toute mise à disposition à titre onéreux d'un immeuble à usage agricole en vue de l'exploiter (Code rural, art. L 411-1, al. 1). Lorsqu'un propriétaire laisse à un exploitant la jouissance de terrains répondant aux critères énoncés ci-dessus, ou encore des bâtiments d'exploitation ou d'habitation constituant le siège de l'exploitation, contre rémunération en argent, part de récolte ou toute autre forme de contrepartie, il y a bail rural de neuf ans minimum. Cet accord peut être écrit ou verbal. Ce statut est d'ordre public pour l'essentiel de ses dispositions, c'est-à-dire qu'un accord de volonté des contractants ne peut modifier les termes de la loi.

Différents motifs

Le bail rural de 9 ans se renouvelle par tacite reconduction à la fin de chaque période de neuf ans, sauf signification, 18 mois à l'avance, d'un congé reprise (la signification étant réalisée par un commissaire de justice) motivé par référence à un des cas légaux. Il s'agit notamment de la reprise par le propriétaire désireux d'exploiter personnellement ses biens ou de les faire exploiter par un proche parent (mais les critères exigés rendent cette reprise très difficile par un non-professionnel de l'agriculture). D'autres motifs peuvent être également invoqués pour refuser le renouvellement : faute du fermier comme le défaut de paiement des fermages ; le mauvais entretien des biens de nature à compromettre la bonne exploitation du fonds ; l'abandon des bâtiments ou le non-respect de clauses environnementales... L'âge du preneur en droit de faire valoir ses droits à la retraite est également un autre motif de refus de renouvellement. De plus, certains des agissements fautifs du preneur peuvent aussi être invoqués en cours de contrat, à l'appui d'une action en résiliation du bail. La cession de bail au profit du descendant ou du conjoint ou l'apport du droit au bail à une société, sans l'autorisation du bailleur, sont des causes déterminantes de résiliation judiciaire. La prohibition des cessions et sous-locations à des tiers extérieurs à la famille est, dans le bail de neuf ans, un principe absolu d'ordre public. Le bailleur peut également résilier le bail sur une petite surface pour construire une maison, se créer un jardin ou encore pour d'autres projets d'urbanisme, en indemnisant le preneur. Enfin, le preneur qui satisfait à certaines conditions bénéficie d'un droit de préemption face à un tiers, en cas de vente des biens loués.

MCE

// MAISON DE L'AGRICULTURE

21 À Bretenière en kayak

Parmi les salariés de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or se cache un grand passionné de kayak : Alexandre d'Halluin emmène son bateau sur le toit de sa voiture pratiquement tous les jours, pour s'entraîner sur le canal pendant la pause déjeuner.



Le sportif, ancien participant de Ninja Warrior, la semaine dernière sur le parking de la Maison de l'agriculture.

Mais à qui appartient ce kayak ? Nous faisons le pari qu'une cinquantaine de personnes travaillant à Bretenière se sont déjà posé cette question ces dernières semaines. Nous avons mené notre petite enquête et, non sans mal, nous avons trouvé son propriétaire ! Ce bateau transporté sur le toit d'une Mégane immatriculée en Indre-et-Loire (37) appartient à Alexandre d'Halluin, arrivé il y a quatre mois à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Son poste ? Conseiller en gestion quantitative de l'eau. Ce jeune homme de 21 ans, titulaire d'un BTS Gemeau (gestion et maîtrise de l'eau) et d'une licence professionnelle « *milieux aquatiques et eaux pluviales* » succède à Olivier Meyer, dans des missions relatives à l'irrigation, à la création de retenues d'eau, ainsi qu'à l'animation du syndicat des irrigants. Oui, mais alors, ce bateau ? Alexandre d'Halluin nous informe qu'il est un grand passionné de kayak et qu'il s'entraîne très régulièrement, à la moindre occasion, notamment durant la pause déjeuner. Le canal de Bourgogne, à 200 mètres de son lieu de travail, est une aubaine pour ce compétiteur. Son kayak de course en ligne ne pèse que 12 kg : l'entraînement débute en deux temps trois mouvements, pour une durée de 45 à 60 minutes d'efforts. Un deuxième kayak lui appartient, celui-ci est réservé à la descente.

Cap sur les championnats

Alexandre d'Halluin, originaire de Tours, pratique ce sport depuis son plus jeune âge. « *J'ai débuté à cinq ans, cette discipline est très vite devenue une passion ! Mon père m'a transmis le virus, lui qui a été vice-champion de France en descente en 2014 et 2017* ». Le conseiller de la Chambre d'agriculture a déjà plusieurs lignes sur son palmarès avec deux médailles de bronze décrochées aux championnats de France 2020 (cadets) puis 2022 (juniors). Le sportif s'entraîne un peu moins depuis son arrivée en Côte-d'Or, mais celui-ci lorgne tout de même sur les prochains championnats de France qui auront lieu à Bourg-Saint-Maurice pour la descente, à Mantes-la-Jolie pour la vitesse et à Vitré pour le fond (5 000 m). Le kayak est un sport très complet, comme l'indique cet athlète qui a participé, pour l'anecdote, à *Ninja Warrior* il y a trois ans : « *il faut se rapprocher le plus possible du geste parfait pour être performant. Beaucoup de choses se jouent sur la transmission. Le kayak sollicite beaucoup de muscles, il faut être bien gainé. En complément, je fais aussi de la musculation et de la course à pied. En ce moment, je m'entraîne une dizaine d'heures par semaine, en comptant le temps passé sur l'eau* ».

AG

// FESTIVITÉS

La Percée du vin jaune est de retour !

Après une année de pause en 2025, la grande fête viticole du Jura fait son retour : la Percée du Vin Jaune se tiendra à Lons-le-Saunier les 31 janvier et 1er février.

Événement emblématique du patrimoine jurassien, la Percée du Vin Jaune célèbre chaque année la mise en perce du mythique Vin Jaune. La 27e édition va se tenir à Lons-le-Saunier les 31 janvier et 1er février. Issu du cépage Savagnin, ce vin d'exception élevé plus de six ans et trois mois sous voile, concentre tout le savoir-faire et la singularité du vignoble. Créée en 1996, cette fête itinérante rassemble aujourd'hui des dizaines de milliers de visiteurs venus assister à la cérémonie d'ouverture du tonneau, déguster les cuvées locales et découvrir les caveaux du village hôte. Entre convivialité, gastronomie, musique et traditions, la Percée du Vin Jaune s'est imposée comme l'un des rendez-vous œnotouristiques les plus attendus de France. L'édition 2026 promet un hommage vibrant au terroir jurassien, à sa patience et à son excellence, dans un cadre patrimonial exceptionnel.

Rencontres, intronisations, dégustations

Tout au long du week-end, les moments incontournables seront : La soirée « Rencontre vigneronnes », l'office religieux « Offrande du Vin Jaune », la cérémonie officielle de mise en perce, intronisations et dégustation du millésime 2019, l'ouverture des caveaux de dégustation. « *La Percée est l'occasion de mettre en valeur les vins du Jura et, plus largement, tout le département* », rappelle Jean-Yves Ravier, maire de Lons-le-Saunier. « *Depuis plusieurs mois, les bénévoles de la commission décoration travaillent à l'embellissement de la ville, et les services municipaux seront fortement mobilisés durant la fête* ».

Au total, plus de 500 bénévoles seront à pied d'œuvre en coulisse pour assurer la sécurité, l'accueil, la propreté et la logistique. Les parkings visiteurs seront situés dans la zone industrielle, avec des navettes vers le centre-ville, tandis que les bus stationneront à Juraparc. Cette année le parrain de la fête est Michaël Isabey, ancien capitaine emblématique du FC Sochaux-Montbéliard. 47 viticulteurs accueilleront le public dans autant de caveaux de dégustation.

D'après communiqué



La 27e édition se tient tout ce week-end à Lons-le-Saunier.

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'au 30 avril 2026

// Le cassis et les cassissiers s'exposent à Dijon

Les archives départementales de Côte-d'Or (8, rue Jeannin, à Dijon) présentent l'exposition « Cassis et Cassissiers ». Elle a été réalisée à partir de la collection de Jean Bernard, passionné de l'univers des liquoristes (bouteilles, étiquettes, affiches et objets publicitaires à la gloire de la liqueur de cassis).

Entrée libre, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 heures. archives@cotedor.fr

• Samedi 7 février

// Concert des nouveaux talents à Beaune

En ouverture de saison de la Lanterne magique (19, rue Poterne), venez découvrir en live les compositions musicales des lauréats du Tremplin Émergences, à partir de 20 heures. La promotion 2025 du tremplin musical initié par la ville de Beaune se réunit sur scène pour présenter l'album enregistré à La Musiquerie, sous la direction artistique de Fred Mostacci. Lors de ce concert, les dix lauréats interprèteront chacun deux titres : la composition réalisée dans le cadre du dispositif et une chanson de leur choix.

Concert gratuit mais réservation obligatoire sur www.beaune.fr

• Vendredi 13 février

// Soirée stand-up à Beaune

Les Ateliers du Cinéma propose une soirée avec cinq humoristes qui vont se succéder sur scène, à partir de 19 heures. Convivialité, partage et bonne humeur sont les maîtres mots de cette soirée. Une scène, un speaker pour vous présenter chacun des humoristes.

Pour réserver : https://shotgun.live/fr/events/atelierscomediebeaune

• Dimanche 15 février

// Courez au trail de Pommard

Préparez-vous à fouler les sentiers des vignes de la Côte-d'Or pour une expérience unique. Le trail partira du parc de Pommard et proposera deux parcours : 9 ou 15 km. Inscriptions en ligne jusqu'au 14 février. Majoration de 3 euros pour les inscriptions sur place.

Pour s'inscrire : https://fr.milesrepublic.com/event/trail-de-pommard-951

Nièvre

• 5 février

// Vente spéciale

De 15 h à 18 h 30, une journée spéciale dédiée à la Saint Valentin est proposée à la Fermille (Saint-Benin-D'Azy) avec vente de produits et des dégustations.

• du 5 février au 14 mars

// Mois de la plèchie en Morvan

Le mois de la plèchie en Morvan revient cette année avec 25 ateliers, dans 23 communes du Morvan. Retrouvez toutes les dates sur : https://www.parc-dumorvan.org/

Infos et inscriptions : ecomuseedumorvan@parcdumorvan.org ou au 03 86 78 79 10.

// MOBILITÉ

Un Écotrain pour redonner vie aux petites lignes

Alors que les petites lignes ferroviaires se raréfient en France, la PME Stratiforme industries et l'IMT Nord Europe travaillent à la conception d'un Écotrain : un train-navette léger, écoconçu et assisté par l'intelligence artificielle.



L'IMT Nord Europe, représentée par sa directrice Céline Fasulo (à gauche), accompagne l'entreprise Stratiforme industries depuis plus de 30 ans. Un partenariat salué par Guy Leblond, CEO de Stratiforme industries (à droite).

Redonner un avenir aux petites lignes oubliées : c'est le pari de l'Écotrain. Imaginé dans les Hauts-de-France, ce projet actuellement au stade de prototype vise à remettre sur les rails un service de trajets du quotidien dans les zones rurales.

Aux commandes de ce projet innovant, la PME Stratiforme industries, basée à Bersée (59), et l'école d'ingénieurs IMT Nord Europe, à Lille, soutenues par l'Ademe et le plan France 2030.
Avec l'Écotrain, l'ambition de ces acteurs réunis en consortium est claire : proposer une navette à la fois sobre, intelligente et accessible, spécifiquement pensée pour les petites lignes. Celles que l'on juge souvent peu rentables, mais qui restent essentielles au lien social, à l'attractivité des territoires et à la transition vers une mobilité décarbonée.

Une structure en lin, unique en Europe

L'Écotrain se distingue d'abord par sa structure 100 % en matériaux composites biosourcés, à base de fibre de lin, une première en France et en Europe. Ce choix d'éco-matériau, cultivé localement, illustre une volonté forte de réduire l'empreinte carbone tout en garantissant des performances techniques élevées : légèreté, résistance mécanique et durabilité.

Ce travail de conception a été piloté par Stratiforme industries, entreprise spécialisée depuis plus de 60 ans dans les matériaux composites pour le ferroviaire, la défense, le nucléaire ou encore le médical. La PME nordiste a été reprise en 2005 par Guy Leblond : *« C'est un projet qui confirme la place de Stratiforme comme acteur clé des solutions composites, intelligentes et sur mesure sur les mobilités de demain »*, affirme le directeur.

Tous les éléments du véhicule ont été pensés selon les principes de l'écoconception. Du design initial jusqu'à la réalisation du démonstrateur, le processus de fabrication reste à 95 % manuel. Près de 40 personnes travaillent quotidiennement sur le projet chez Stratiforme industries, réunissant 11 corps de métiers différents. *« On cherche à développer l'écoconception pour qu'il y ait une prise de conscience écologique dans le secteur industriel »*, explique Martin Pérard, responsable du pôle commercial de l'entreprise.

Une assistance à la conduite intelligente

Mais l'Écotrain ne se contente pas d'être léger et écolo. Il est aussi composé d'une assistance à la conduite intelligente, développée par IMT Nord Europe, qui accompagne Stratiforme industries depuis plus de 30 ans sur ses projets innovants.

Ce système repose sur un dispositif de perception complexe, intégrant caméras, radar et lidar (autrement dit de la télédétection par laser, ndlr), capables d'analyser en temps réel l'environnement autour du véhicule. À terme, cette intelligence artificielle permettra d'anticiper les risques, d'alerter le conducteur et d'optimiser la conduite, même sur des lignes non modernisées. *« On vise l'autonomie totale sur le long terme, mais pour l'instant, c'est une simple assistance du conducteur »*, tempère Guy Leblond.

Le système s'appuie aussi sur une connexion 5G sécurisée pour garantir des échanges de données fiables et rapides. Il s'inscrit dans une dynamique de mobilité ferroviaire autonome et connectée, tout en répondant aux contraintes réglementaires et opérationnelles actuelles. *« Environ 20 chercheurs et techniciens de l'IMT Nord Europe ont travaillé sur le projet, notamment sur les questions de détection, d'évaluation du danger et d'ergonomie de la cabine »*, précise Martin Pérard.

Bientôt sur les rails

Lancé en mars 2023 pour une durée de trois ans, le projet représente un budget de 8 millions d'euros. Il réunit un consortium de partenaires industriels (Socofren, Clearsy, Syntony) et deux écoles de l'Institut Mines-Télécom (IMT Nord Europe et IMT Mines Albi). Les premiers tests *« in situ »* sont prévus en région Centre - Val de Loire dès septembre, sur des lignes de desserte locale. L'homologation du prototype est attendue pour septembre 2026.

L'Écotrain a été pensé pour répondre aux besoins des territoires ruraux, en associant flexibilité d'exploitation et faible coût. Son fonctionnement à la demande, son coût marginal quasi nul pour chaque trajet, et sa maintenance simplifiée pourraient en faire un levier concret de revitalisation des mobilités rurales. Au croisement de la recherche appliquée, de l'industrie de pointe et des défis environnementaux, l'Écotrain ouvre une nouvelle voie pour le ferroviaire.

Plus souple, plus écologique, plus intelligent, il ne prétend pas remplacer les grands trains, mais réinventer l'usage du rail pour les courtes distances. Dans un contexte où la transition écologique impose de repenser les mobilités à tous les niveaux, ce projet montre comment l'innovation industrielle peut servir l'intérêt général. Et comment des PME régionales comme Stratiforme industries, en lien étroit avec le monde académique, peuvent devenir des catalyseurs de solutions concrètes pour les territoires.

Julien Caron



La cabine de l'Écotrain est composée à 100 % de matériaux composites (biosourcés) en fibre de lin.



L'homologation de l'Écotrain est prévue pour septembre 2026.